UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMME EXIGENCE PARTIELLE DE LA MAITRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR MARIE-ÈVE FISET-TREMBLAY

LA PAROLE DES FEMMES DU PROJET « DÉCLINER VOTRE IDENTITÉ » DU COLLECTIF ART ENTR'ELLES : L'IDENTITÉ, AU-DELÀ DU CRIME COMMIS.

AVRIL 2019

RÉSUMÉ

Cette recherche vise à contribuer à l'avancement des connaissances quant à l'utilisation de l'art communautaire en travail social auprès des femmes qui ont eu des démêlés avec la justice. Par l'entremise d'une recherche qualitative et exploratoire, six femmes (n=6) parmi les douze participantes du projet d'art communautaire « Décliner votre identité » du Collectif Art Entr'Elles (Montréal), ont été rencontrées afin de mettre en valeur leurs points de vue concernant leur participation à ce projet, partant de la prémisse que celles-ci sont expertes de leur domaine. En nous inspirant du cadre théorique de l'interactionnisme symbolique (IS), nous avons cherché à mieux comprendre comment leur participation à un tel projet leur permettait, ou non de faire un pas vers la sortie de leur « carrière déviante » (au sens donné par H. Becker). Ultimement, à travers cette recherche, il s'agit de mettre en lumière les forces et les capacités de ces femmes plutôt que leurs incapacités.

Les résultats démontrent que les participantes du projet « Décliner votre identité » ont vécu une expérience positive et enrichissante en participant à ce projet d'art communautaire. Le Collectif Art Entr'Elles a créé un contexte favorable à l'expression de leurs aspirations, suscitant un changement dans leur vie. Leur participation à ce projet leur a permis de réfléchir et de définir leur propre identité, tant au moment du processus de création artistique que lors de l'exposition de leurs œuvres et des conférences faite devant public. En même temps, ces œuvres permettent de démystifier la situation des femmes judiciarisées et de déconstruire les préjugés. L'image, la voix, les expressions et les mots de ces artistes communautaires sont des mains tendues vers le spectateur visant à lui offrir une lecture différente de l'identité et des réalités vécues par ces femmes, au-delà des apparences et des stéréotypes. Ces œuvres sont significatives pour ces femmes. Elles sont un moyen de communication qui transmet un message de transformation sociale. Notre société estelle en mesure de l'entendre?

Mots clés : femmes judiciarisées, art communautaire, travail social, interactionnisme symbolique, « carrière déviante ».

SUMMARY

This research is intended to help foster to a more in-depth understanding of using community art in the context of social work with women who have experienced problems with the law. Through qualitative and exploratory research, we met with six women (n=6) from among the twelve individuals who participated in the « Décliner votre identité » community art project, an initiative of the Collectif Art Entr'Elles (Montréal), to examine their opinions about their participation in this project, based on the premise that they are experts in their fields. Drawing on the theoretical framework of symbolic interactionism (SI), we sought to better understand how their participation in such a project allowed them, or did not allow them to make strides toward leaving their « deviant careers » (as defined by H. Becker) behind. Ultimately, through this research, we endeavoured to showcase the strength and capabilities of these women, rather than their weaknesses.

The results indicate that the participants in the « Décliner votre identité » project had positive and enriching experiences through this community art initiative. The Collectif Art Entr'Elles created a context that was conducive to the expression of their aspirations, provoking change in their lives. Their participation in this project allowed them to reflect on and define their own identities, both during the process of artistic creation and during the exhibition of their works and the conferences they gave in front of the public. These pieces of art also helped to more accurately represent the realities of women in the judicial system while deconstructing prejudices. The images, voices, expressions and words spoken by these community artists represent a desire to communicate authentically with spectators, offering the audience a different understanding of the identities and experiences of these women, beyond appearances and stereotypes. These works of art are meaningful for these women. They convey a message of social transformation. Will our society be able to comprehend?

Keywords: women offenders, community art, social work, symbolic interactionism.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements les plus précieux vont aux membres du Collectif Art Entr'Elles. Je remercie toutes les participantes du projet « Décliner votre identité » de m'avoir accueillie à bras ouverts dès la première rencontre. Je remercie particulièrement les six femmes avec qui j'ai réalisé les entrevues et sans qui cette recherche n'aurait pas été possible. Un immense merci aux intervenantes d'Art Entr'Elles qui m'ont offert un soutien à plusieurs niveaux, tant pour le recrutement des participantes que dans chacune des étapes de cette recherche. Notre collaboration a d'ailleurs permis de mettre sur pied une exposition-conférence des autoportraits audio photographiques co-créés entre des femmes qui ont eu des démêlés avec la justice et des artistes professionnels. Cette soirée, qui s'est déroulée à l'Université du Québec en Outaouais (UQO), a permis de créer un espace d'échanges et de réflexions avec la communauté.

Un merci à mes codirectrices de recherche, Kheira Belhadj-ziane et Sylvie Thibault pour leurs connaissances qui m'ont permis de progresser dans mes recherches. Merci à vous deux, non seulement pour vos suggestions, vos conseils et vos expertises dans la recherche, mais aussi pour vos encouragements et votre confiance en mes capacités et mes idées. Aussi, je remercie infiniment tous les collaborateurs de l'exposition-conférence organisée à la Galerie l'UQO sans qui cette soirée n'aurait pas été possible. Merci d'avoir cru en ce projet et d'avoir contribué à la réalisation de cet événement.

Finalement, je remercie infiniment mes amis et ma famille qui m'ont offert un soutien moral inconditionnel et qui ont été une réelle source de motivation. Ils m'ont encouragée et m'ont permis de continuer à persévérer dans cette grande aventure.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : PROBLÉMATIQUE	4
1.1 Stratégie de recherche documentaire	
1.2 Avoir recours à la judiciarisation pour régler un problème social	
1.3 Être femme et « criminelle »	
1.3.1 Les femmes judiciarisées au Québec et au Canada : bref regard statistique	
1.3.2 Qui sont les femmes judiciarisées ?	
1.3.3 Être stigmatisée comme « criminelle »	13
1.3.4 Remise en question quant aux ressources disponibles	
1.3.5 Interventions à préconiser	17
1.4 La place de l'art communautaire en travail social	22
1.4.1 Qu'est-ce que l'art communautaire ?	26
1.4.2 Limites de l'art communautaire	30
1.4.3 Des initiatives d'art communautaire au Québec	31
1.5 Présentation du Collectif Art Entr'Elles	34
1.6 Question et objectifs de recherche	37
1.7 Pertinence de cette recherche pour le travail social	38
1.8 Conclusion du chapitre	40
CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE	42
2.1 Un point de départ à l'interactionnisme symbolique : la sociologie compréhens	sive43
2.2 L'interactionnisme symbolique	
2.2.1 Howard Becker: déviance et théorie de l'étiquetage	
2.2.2 Erving Goffman et le processus de stigmatisation	

2.3 Pertinence de l'interactionnisme symbolique pour notre recherche	60
2.4 Conclusion du chapitre	62
CHARITRE 2. MÉTHODOLOGIE DE LA DECHERCHE	<i>C.</i> A
CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE	64
3.1 Perspective de recherche	64
3.2 Population à l'étude	66
3.2.1 Nature et échantillon	66
3.2.2 Stratégies de recrutement	67
3.2.3 Taille de l'échantillon	69
3.3 Outils de collecte de données	70
3.3.1 Procédure de collecte de données	71
3.4 Le guide d'entrevue	72
3.5 Stratégie d'analyse	73
3.6 Limites de la méthodologie	75
3.7 Considérations éthiques	76
CHAPITRE 4 : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	78
4.1 Qui sont les participantes ?	79
4.1.1 Profil des participantes	79
4.1.2 Développement de l'identité sociale	
4.1.3 Avoir des démêlés avec la justice	83
4.2 Devenir une « femme judiciarisée »	84
4.2.1 Le regard vers soi	85
4.2.2 Le regard des autres	87
4.2.3 Interaction entre le regard de soi et le regard de l'autre : une dynamique	89
4.2.4 Jongler entre la judiciarisation et la réinsertion sociale	91
4.3 Croiser Art Entr'Elles sur son chemin	96
4.3.1 L'art communautaire : du point de vue des répondantes de notre recherche	96

4.4 L'art communautaire : un levier d'intervention sociale	100
4.4.1 Les facteurs de changement	101
4.4.1.1 La force d'un groupe	101
4.4.1.2 Permission à l'expression	105
4.4.1.3 Avoir du plaisir	107
4.4.1.4 Les « vertus thérapeutiques » de l'art communautaire	107
4.4.2 Des outils de changement	109
4.4.2.1 Un outil de redéfinition de soi	110
4.4.2.2 Outil de communication : être exposées comme « artistes communautaires »	113
4.4.2.3 Outil une réussite	116
4.4.2.4 Outil de résilience	119
4.5 Limites perçues par les participantes	123
4.6 Conclusion du chapitre	125
5.1 Avoir des démêlés avec la justice : un facteur d'exclusion	130
5.1.1 La prison : une institution totale	
5.1.2 Être désignée « déviante »	
5.2 L'art communautaire : une amorce vers la sortie de la « carrière déviante »	
5.2.1 L'art comme processus social	
5.2.2 Avoir des aspirations : un élément déclencheur	
5.2.3 Désir de communiquer	
5.2.4 Une lutte pour la reconnaissance	145
5.3 Émergence de l'identité réelle : un pas vers la sortie de la « carrière déviante »	
5.3.1 De l'invisibilité à la visibilité	
5.4 Conclusion du chapitre	152
CONCLUSION GÉNÉRALE	154

BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	170
Annexe 1 : Lettre d'appui du Collectif Art Entr'Elles pour la recherche	171
Annexe 2 : Information au sujet de la participation à un projet de recherche	172
Annexe 3 : Certificat d'approbation éthique	173
Annexe 4 : Formulaire de consentement	174
Annexe 5 : Engagement de confidentialité	176
Annexe 6 : Guide d'entrevue	177
Annexe 7 : Grille de codification	182

INTRODUCTION

Comment construire son identité lorsque la société nous étiquette comme une « criminelle » ? Un crime peut-il définir l'identité d'une personne ? Une personne qui commet un vol devient-elle une « voleuse » ? Une femme qui consomme n'est-elle qu'une « toxicomane » ? L'image de la « femme criminelle » sous-entend une identité socialement définie en lien avec un délit commis dans le passé. Or, le passé peut-il complètement nous définir ? Pouvons-nous apprendre à pardonner ?

Socialement, la femme criminelle est perçue comme étant un *inconvénient social* (Berzins & Collette-Carrière, 1979). Elle est généralement décrite comme étant une femme « plus difficile, voire même irrécupérable » (Frigon, 2001, p. 39). Même si l'on reconnaît que la femme judiciarisée n'est pas dangereuse (Faith, 2002), elle demeure mise en marge de la société (Marcus-Mendoza, 2010), et ce, malgré la peine d'emprisonnement écopée. Or, considérant que la commission d'un acte de nature criminelle ne fait pas d'une personne une criminelle (Arcand, Poupart & Cantin, 2004), pouvons-nous offrir une deuxième chance à ces femmes ?

Notre recherche vise à refléter cette dualité existante entre les contextes de vulnérabilité et d'*empowerment* sur la vie des femmes judiciarisées puisque peu d'études s'intéressent à celles-ci.

Elles sont invisibles et leur situation est méconnue (Harner & Riley, 2013) ce qui contribue à leur marginalisation, à leur stigmatisation, voire même à leur exclusion sociale (Descroisselles-Savoie, 2010). C'est pourquoi il y a lieu de s'interroger sur la situation des femmes judiciarisées dans la perspective du travail social.

En effet, bien que ce champ soit quasi absent du domaine judiciaire (Agllias, 2004; Leduc, 2011), celui-ci favoriserait néanmoins la promotion d'une justice sociale par l'entremise de transformations individuelles et sociales (Leduc, 2011). Dans ces conditions, la rencontre entre l'art communautaire et le travail social pourrait-elle être bénéfique pour les femmes qui ont eu des démêlées avec la justice ?

Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes intéressées au dernier projet du Collectif Art Entr'Elles, «Décliner votre identité» qui s'est déroulé en 2014. Le Collectif Art Entr'Elles, fondé par et pour les femmes qui ont eu des démêlés avec la justice, vise à lutter contre les préjugés, la pauvreté et la violence faite aux femmes par le biais de projets participatifs d'art communautaire. L'art communautaire suscite la rencontre entre des artistes professionnels et des artistes communautaires dans l'optique d'une co-création artistique présentée au public (Chagnon, Neumark & Lachapelle, 2011).

Cette recherche qualitative et exploratoire met en lumière le point de vue de six (n= 6) des douze participantes du projet « Décliner votre identité ». L'intérêt de cette recherche qualitative et exploratoire se concentre sur l'expérience des femmes ayant eu des démêlés avec la justice et qui ont participé à ce projet.

Ultimement, notre recherche vise à apporter une contribution à l'avancement des connaissances scientifiques et professionnelles au sujet de l'art communautaire en tant que pratique d'intervention sociale.

Ce mémoire se divise comme suit. Nous ferons dans un premier temps un portrait de la situation des femmes judiciarisées au Québec. Par l'entremise de notre recension des écrits, la problématique permettra de découvrir les pistes prometteuses que suscite l'art communautaire. Puis, nous présenterons le cadre théorique retenu pour cette recherche, l'interactionnisme symbolique offre l'avantage de situer les femmes au cœur de notre démarche. Avec l'aide de la théorie d'étiquetage de Becker (1985) et du processus de stigmatisation de Goffman (1975), nous comprendrons la relation existante entre le regard de l'autre et le regard vers soi. Nous décrirons ensuite notre méthodologie de recherche qualitative qui nous permet d'accorder une importance particulière au sens donné par les participantes à la suite de leur expérience et du changement qui en découle. La présentation des résultats nous permettra de mieux comprendre l'expérience des femmes tout en nous questionnant quant à l'art communautaire comme pratique d'intervention sociale. Finalement, la discussion nous permettra de voir dans quelles mesures l'aspiration devient un élément déclencheur à la reprise de pouvoir et la redéfinition de l'identité des femmes qui souhaitent modifier leurs conditions d'existence. Ultimement, les résultats de notre recherche nous amènent à nous questionner sur l'apport de l'art communautaire comme levier d'intervention sociale.

En bref, l'art communautaire offre une trajectoire alternative dans la réhabilitation des femmes, une alternative aux programmes conventionnels qui permet de libérer ces dernières des stigmates sociaux, d'être vues et de se voir autrement.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

Ce chapitre permettra dans un premier temps de souligner les enjeux que soulève la judiciarisation des femmes, notamment dans le contexte de la société contemporaine québécoise. Ensuite, nous aborderons quelques aspects relatifs à l'art communautaire et nous présenterons le Collectif Art Entr'Elles. Puis, la littérature entourant l'apport de l'art communautaire auprès des femmes judiciarisées sera discutée. Ces préalables nous conduiront à notre question de recherche et nos objectifs. Enfin, nous démontrerons la pertinence sociale et scientifique de cette recherche pour le champ du travail social.

1.1 Stratégie de recherche documentaire

Afin d'orienter notre recherche, nous avons recensé différents articles, livres et périodiques scientifiques à partir de différentes bases de données, telles que Cairn, Érudit, Francis, PsycArticles et Taylor & Francis. Nous avons aiguillé notre recherche documentaire sur la situation des femmes judiciarisées, l'art communautaire et l'interactionnisme symbolique. Pour y parvenir, nous avons donc utilisé les mots clés suivants : femmes judiciarisées, réinsertion sociale, prison, justice, art communautaire, art en prison, interactionnisme symbolique, déviance, étiquette, stigmatisation, « carrière déviante ». Par ailleurs, nous avons poussé les recherches documentaires autour des auteurs suivants : Howard Becker, Ervin Goffman, G.H Mead et Herbert Blumer.

1.2 Avoir recours à la judiciarisation pour régler un problème social

Dans notre société occidentale contemporaine, la conception que nous avons de la prison oscille entre une représentation sécuritaire et une représentation humaniste (Béthoux, 2000). En effet, au-delà du simple fait de «surveiller et punir » les personnes criminelles (Foucault, 1975), l'emprisonnement, par sa définition, ses règlements et son mode de fonctionnement, vise certes à répondre au besoin de sécurité des membres de la société (Di Falco, 2009), mais elle est surtout envisagée comme un moyen de favoriser la réinsertion sociale des personnes détenues. Elle est présentée comme un espace-temps où les individus doivent cheminer afin de devenir des citoyens responsables (Strimelle & Frigon, 2007), dociles (Foucault, 1975) et conformes aux normes sociétales, en plus d'assurer leur propre réinsertion sociale (Strimelle & Frigon, 2007). Cette dernière semble relever en grande partie d'une responsabilité individuelle (F.-Dufour, 2011; Arcand & al., 2004).

Or, plusieurs chercheurs dénoncent le fait qu'au lieu de favoriser la réinsertion sociale des personnes, l'incarcération contribue davantage à leur exclusion sociale, en plus d'avoir un impact sur leurs relations et leur réseau social (Brassard & Martel, 2009). La prison s'avère être un facteur de stigmatisation important des individus (Larouche, 2010; Strimelle & Frigon, 2007) et plus spécifiquement pour les femmes. En effet, la prison augmente la fragilité de l'état de santé mentale de celles-ci (Gouvernement du Québec, 2011). Le milieu carcéral semble se concentrer davantage sur la criminalité de l'individu que sur l'individu lui-même (Strimelle & Frigon, 2007). Par ailleurs, si nous nous référons aux travaux de Arcand et ses collègues (2004), le système carcéral québécois actuel s'avère contradictoire.

En effet, selon ces auteurs, la plupart des programmes développés à l'intention des personnes judiciarisées misent davantage sur le développement de leur conformité sociale que sur leur réinsertion sociale. Ainsi, l'institution carcérale est aujourd'hui remise en question puisqu'elle est considérée comme une réponse sociale à la criminalité, au point où elle est « dénoncée comme le grand échec de la justice pénale » (Lalande, 2000, p. 11). Depuis les années 70, plusieurs recherches et commissions tendent à démontrer que la prison ne permet pas de contrer la criminalité puisque la population carcérale augmente (Lalande, 2000). En ces termes, « la prison peut être considérée davantage comme une *école du crime* que comme un outil de réinsertion sociale » (Strimelle & Frigon, 2007, p. 168). La structure de domination représentée par la prison ne prépare pas l'individu à sa réinsertion sociale (Malochet, 2005). D'après Di Falco (2009) :

la prison est un échec pour le détenu; elle l'est aussi très souvent pour les sociétés, qui, depuis des centaines d'années, n'ont pu imaginer d'autres solutions que l'enfermement comme punition pour les délinquants, même si des peines alternatives apparaissent, dans certains pays, comme des initiatives intéressantes (p. 108).

Parallèlement à l'incarcération, la judiciarisation des comportements des jeunes de la rue est définie en termes « d'interventions coercitives par les autorités policières qui pénalisent, entre autres, leurs stratégies de survie » (Larouche, 2010, p. 31). Même si cette conception de la judiciarisation est déterminée dans un contexte différent que celui des femmes judiciarisées, elle demeure une méthode punitive pour les personnes qui ne respectent pas les lois. Celle-ci soulève des questionnements chez de nombreux chercheurs. En effet, Arcand et ses collègues (2004) croient que le système pénal actuel étiquette les individus comme étant peu autonomes et peu responsables.

Même si la prison produit la criminalité (Foucault, 1975), les normes pénales contribuent à la marginalisation des individus et la prison devient le lieu ultime d'exclusion sociale (Arcand et al., 2004). Notons qu'au Canada, le droit pénal englobe généralement toutes les infractions en lien avec le code criminel, ce qui n'implique pas nécessairement l'incarcération. Bertrand (2003) est d'avis que le système judiciaire québécois a des effets néfastes sur les femmes, qu'elles soient incarcérées ou non.

En somme, la judiciarisation et l'incarcération sont aujourd'hui envisagées par les pouvoirs publics comme des moyens de résoudre les problèmes sociaux (Larouche, 2010). Frigon (2001) dénonce le fait qu'alors que le nombre d'infractions au Code criminel a diminué, le recours à l'incarcération a augmenté chez les femmes. Notons par exemple qu'en 2008-2009, « 7 admissions sur 10 concernaient la détention tandis que 3 admissions sur 10 visaient la surveillance communautaire » (Gouvernement du Canada, 2010, p. 1). Dans cette même période, une personne incarcérée sur dix était une femme. Chantraine (2003) va dans le même sens en expliquant que l'incarcération est souvent marquée de récidives plutôt qu'une augmentation de la gravité des délits commis.

Pourtant, l'on sait aujourd'hui que les femmes judiciarisées sont plus à risque de vivre des situations d'exclusion sociale (Cardi, 2007). Dans ces conditions, quelles sont les conséquences de la judiciarisation et de l'incarcération sur la vie des femmes ? Ont-elles des outils qui répondent à leurs besoins ou qui facilitent leur réinsertion sociale ?

1.3 Être femme et « criminelle »

Être femme et criminelle dans notre société comporte des risques de stigmatisation et d'exclusion importants (Cardi, 2007). Cette réalité est notamment présente lorsque la femme n'agit pas selon les schèmes sociaux traditionnels qui sont ancrés dans une représentation où les rôles sociaux de la femme se situent essentiellement dans la sphère domestique et affective. Par conséquent, les femmes qui ne se conforment pas à ces rôles sont encore à ce jour perçues comme « déviantes » (Cardi, 2007). La femme criminelle est reconnue comme étant marginale et sa vie est vouée à l'échec (Gibbons, 1997) puisqu'elle ne se conforme pas aux stéréotypes féminins de genre (Agllias, 2004).

Même si les années 90 ont été marquées par plusieurs changements en lien avec le traitement des femmes dans les milieux carcéraux et qui ont eu comme objectif de favoriser une meilleure justice sociale (Frigon, 2002), la prison demeure une forme de contrôle social plutôt qu'une disposition de réinsertion (Cardi, 2007; Pollack, 2004). Depuis plusieurs années, des auteures féministes dénoncent les établissements carcéraux, le droit pénal et le système judiciaire, car elles estiment qu'ils sont basés sur des systèmes patriarcaux où les rapports de pouvoir sont omniprésents. Elles considèrent qu'ils sont source de stigmatisation et sont parfois même dégradants à l'égard des femmes (Bertrand, 2003, Faith, 2002; Strimelle & Frigon, 2007). Pour ces auteures, la prison est un lieu où les femmes sont dépossédées de leur corps, où la liberté n'existe plus et où les stéréotypes remplacent leur identité. Bertrand (2003) ajoute même que l'institution du droit a un genre masculin, défavorable aux conditions des femmes. Pour cette auteure, la situation des femmes judiciarisées doit être considérée comme un phénomène social. Malgré les injustices vécues, ces femmes sont laissées dans l'ombre et leur situation reste méconnue (Bertrand, 2003; Descroisselle-Savoie, 2010; Giroux & Frigon, 2011).

1.3.1 Les femmes judiciarisées au Québec et au Canada : bref regard statistique

Le recours à l'incarcération au Québec est en augmentation depuis 2008 (Gouvernement du Québec, 2013). Plus spécifiquement, la hausse du taux d'incarcération des femmes est préoccupante (Plourde, Brochu, Couvrette & Gendron, 2007; Forouzan, Malingrey & Brouillette-Alarie, 2012), et ce, malgré le fait qu'elles soient minoritaires dans les établissements carcéraux (Strimelle & Frigon, 2007). En 1996, les femmes représentaient 5 % de la population carcérale au Canada (Frigon, 2001) alors que ce taux a doublé, passant à 10,9 % en 2015-2016 (Gouvernement du Québec, 2019).

Au Canada, en 2001, 115 000 femmes ont commis des infractions de nature criminelle (Bertrand, 2003). Cyrenne (2002) présente quelques données recueillies auprès des femmes incarcérées au Canada en 2001. Cette population comprenait en moyenne des femmes âgées de dix-huit à trente-quatre ans. Parmi elles, 65 % avaient été incarcérées pour des crimes violents, alors que les crimes non violents représentaient 35 % des sentences (Cyrenne, 2002). À ce sujet, dans le rapport statistique fondé sur le sexe au Canada, il est expliqué que les infractions violentes ont augmenté chez les femmes au cours des dernières années (Hotton Mahony, 2011). Au Québec, 15 % des personnes qui ont commis des infractions au Code criminel entre 1994 et 2004 étaient des femmes (Forouzan et al., 2012).

Giroux et Frigon (2011), dans leur rapport sur le profil correctionnel des femmes incarcérées, expliquent comment la délinquance féminine se distingue de la criminalité masculine :

Au Canada, en 2004-2005, les types de crimes imputés aux femmes diffèrent de ceux imputés aux hommes. Les femmes commettent d'abord des infractions contre les biens (44 % par rapport à 36 % des hommes), suivies des infractions contre la personne (28 % par rapport à 35 % des hommes), des infractions contre l'administration de la justice (19 % par rapport à 22 % des hommes) ou d'autres infractions au Code criminel (8 % pour chaque sexe) (p. 16).

De surcroît, en 2007-2008, au Québec, alors que 30 % des hommes incarcérés ont eu une peine d'au moins 6 mois, « plus de la moitié des femmes (56 %) sont condamnées à une peine de moins d'un mois, dont 38 % à une peine variant entre un et dix jours. Près de 15 % des femmes reçoivent une peine de six mois et plus » (Giroux & Frigon, 2011, p. 48). Les principales raisons d'incarcération qui distinguent les femmes des hommes sont la prostitution et la drogue. Il est intéressant de constater que même si les femmes récidivent, les crimes ne s'intensifient pas avec le temps, contrairement à la situation des hommes judiciarisés (Gouvernement du Québec, 2011).

Il faut souligner que l'incarcération ne touche qu'une partie des individus qui ont des démêlés avec la justice (Dauvergne, 2012). En ce sens, ce n'est pas la majorité des femmes judiciarisées qui vivent une peine d'emprisonnement (Giroux & Frigon, 2011). Au Canada, 262 067 personnes étaient admises en détention en 2010 alors que 112 034 personnes étaient sous surveillance dans la communauté (Gouvernement du Canada, 2012).

Plus précisément, les statistiques du ministère de la Sécurité publique du Québec illustrent que les femmes sous juridiction provinciale auront majoritairement une peine sous probation plutôt qu'une peine en milieu carcéral puisque la gravité des crimes commis est moins importante que chez les hommes (Gouvernement du Québec, 2010).

1.3.2 Qui sont les femmes judiciarisées ?

Selon Strimelle et Frigon (2007), le passage en prison est le résultat d'un environnement social défavorisé, d'un passé marqué d'abus, de marginalisation, d'exclusion sociale et d'oppression. Les femmes judiciarisées vivent avec une « accumulation de couches de souffrance » (p. 176) qui les rend plus vulnérables.

De nombreuses études mettent en lumière des liens de cause à effet entre le vécu des femmes et leur judiciarisation, et ce, peu importe les sentences obtenues (Forouzan et al., 2012). Énumérons, par exemple, les problèmes de dépendance, une faible estime de soi (Cyrenne, 2002; Covington, 1998), des échecs (professionnels ou scolaires), un parcours empreint d'épisodes d'itinérance (Cyrenne, 2002; Forouzan et al., 2012), de prostitution, de tentatives de suicide, d'abus de substance (Cyrenne, 2002; Forouzan et al., 2012), d'occupations marginales (Gibbons, 1997), d'abus physique, d'abus sexuel (Cyrenne, 2002), ou toutes autres formes d'abus ou de traumatismes (Covington, 1998).

Pollack (2004), quant à lui, croit que le recours aux activités criminelles serait le symptôme, voire une manifestation des injustices vécues par les femmes qui ont perdu le pouvoir sur ellesmêmes ou sur leur environnement (Pollack, 2004).

Plusieurs études démontrent en effet qu'il existe des liens entre la victimisation et la criminalisation (Giroux & Frigon, 2011; Plourde et al., 2007). Au Québec, « une femme incarcérée sur deux a déjà été victime d'abus sexuel et [...] près de sept sur dix ont subi de la violence conjugale » (Giroux & Frigon, 2011, p. 22). En 1990, le rapport « La création de choix », portant sur la situation des femmes purgeant une peine fédérale au Canada, a été le premier à dénoncer cette problématique. Le groupe d'étude considérait qu'un nombre important de femmes incarcérées était victimes d'injustices et d'agressions multiples. Frigon, Strimelle et Renière (2003) précisent que ce rapport relève que 80 % des femmes incarcérées dans une prison fédérale ont été victimes de différentes formes d'abus ou de violence avant l'incarcération. D'autres études démontrent que certaines femmes judiciarisées sont impliquées dans des relations de violence (Forouzan et al., 2012) ou ont des troubles de santé mentale et de santé physique (Marcus-Mendoza, 2010; Plourde et al., 2007).

Par ailleurs, selon Frigon (2001), les femmes judiciarisées sont généralement plus jeunes et ont plus souvent la garde (légale et morale) de leurs enfants, ce qui accroît les facteurs de risque associés au stress et à leurs conditions de vie. Entre la moitié et le trois quarts des femmes incarcérées sont mères (Blanchard, 2002).

De plus, plusieurs femmes judiciarisées vivent des situations de pauvreté (Frigon, 2001; Cyrenne, 2002; Huebner, DeJong & Cobbina, 2010) et sont démunies tant au plan social qu'au niveau économique ou culturel (Strimelle & Frigon, 2007). Rappelons que selon Castel (1994), les difficultés économiques et sociales sont les principaux mécanismes d'exclusion d'un individu de la société.

Suivant cette idée, Covington (1998) stipule que le réseau social d'une femme a un impact sur son fonctionnement global, car les liens sociaux sont fondamentaux au bien-être psychologique d'une personne. Or, la plupart du temps, les liens sociaux maintenus par ces femmes dans un contexte de criminalité ne leur sont pas favorables (Covington, 1998). Cet aspect est notamment repris dans la récente étude de Forouzan et ses collaborateurs (2012). À travers leur recherche, ces auteurs montrent que parmi cent quarante et une (141) femmes incarcérées dans un établissement provincial au Québec, 66 % d'entre elles disent posséder un faible réseau social, 48,2 % ont déjà habité dans un environnement criminalisé et 42,6 % d'entre elles affirment n'avoir été en contact qu'avec un réseau social criminalisé. Par ailleurs, le ministère de la Sécurité publique (Gouvernement du Québec, 2011), résume les caractéristiques des femmes judiciarisées comme suit :

les femmes contrevenantes sont beaucoup plus susceptibles que la population féminine en général de présenter les caractéristiques suivantes : célibataire, sous-scolarisée, sous-employée, prestataire de revenus de la solidarité sociale, pauvre, et pour les mères, cheffe de famille monoparentale (p. 1).

1.3.3 <u>Être stigmatisée comme « criminelle »</u>

Plusieurs facteurs de risque sont déjà présents dans la vie des femmes judiciarisées. L'incarcération augmente la discrimination et l'exclusion sociale des femmes. En effet, les discriminations vécues par ces femmes limitent notamment leur accès à un logement, à un emploi et à diverses ressources. En ce sens, elles ont des besoins spécifiques qu'il faut prendre en considération lors d'interventions sociales et de recherches.

Pour Huebner et ses collaborateurs (2010), les femmes judiciarisées ont des parcours difficiles, notamment en raison de l'étiquette sociale associée à leur conduite déviante.

Cette étiquette s'installe en fonction de la réaction de l'autre face à un comportement qui va au-delà de la norme socialement acceptable. Forouzan et ses collègues (2012) ont souligné le fait que la criminalité chez les femmes contribue à leur stigmatisation, et ce, peu importe qu'elles aient été incarcérées dans un établissement fédéral ou provincial. Les séjours en prison, marqués par l'autorité, la soumission, l'obéissance, la punition, les fouilles à nu et l'humiliation entraînent une perte d'identité chez ces femmes (Frigon & Kérisit, 2000). Par ailleurs, la participation aux activités illégales et à un mode de vie marginal (consommation, itinérance, pauvreté, abus, difficultés relationnelles, etc.) contribue spontanément à la stigmatisation des femmes, même si l'incarcération engendre déjà des conséquences uniques (Huebner et al., 2010).

Leduc (2011) démontre le fait qu'un casier judiciaire ou un mode de vie marginal porte entrave à la réinsertion sociale des individus. Le casier judiciaire diminue la crédibilité d'un individu en le classant automatiquement dans la catégorie des « déviants ». Ainsi catégorisé, ce dernier a tendance à vivre en marge de la société (Leduc, 2011). Cet attribut posé sur l'individu contribue automatiquement à l'étiquetage de celui-ci (Goffman & Zaidman, 2002). Il va sans dire que plusieurs termes sont employés pour décrire les femmes : « ex-détenues », « détenues », « délinquantes », « femmes emprisonnées » ou « personnes criminalisées ».

Nous verrons comment ces appellations contribuent aux processus de l'étiquetage (Becker, 1985) et de stigmatisation (Goffman, 1975) de ces femmes. C'est en regard des effets de l'étiquetage et de la stigmatisation que peuvent vivre les femmes judiciarisées que, dans le cadre de notre recherche, nous avons choisi d'utiliser l'expression « femmes qui ont - ou qui ont eu - des démêlés avec la justice » qui nous semble plus respectueuse de leur situation. Il est à noter que ce terme est également utilisé par le Collectif Art Entr'Elles.

1.3.4 Remise en question quant aux ressources disponibles

Au Canada, depuis les trente dernières années, la judiciarisation des femmes a augmenté. En 1979, les femmes représentaient 15 % des adultes coupables d'une infraction criminelle alors qu'en 2009, ce taux a augmenté à 21 %. En 2008-2009, 9 425 femmes ont été admises dans un milieu carcéral à la suite d'une condamnation, ce qui représente une hausse de 10 % par rapport aux années 1999 et 2000 (Hotton Mahony, 2011). L'incarcération est pensée comme la solution, quoique remise en question, pour résoudre ce problème social (Leduc, 2011). La « délinquante » est donc perçue comme étant la seule responsable de sa réinsertion sociale (Arcand, Poupart & Cantin, 2004). Pourtant, l'on reconnaît que les femmes ont besoin de réadaptation dans le domaine de la toxicomanie, de l'emploi et d'un travail sur soi (estime de soi, relations sociales, développement affectif) (Hotton Mahony, 2011).

Les programmes disponibles pour soutenir ces femmes dans leur réinsertion sociale sont plus accessibles pour les femmes incarcérées dans un établissement fédéral que pour celles qui se retrouvent dans un établissement provincial ou dans la communauté. Pourtant, Forouzan et ses collaborateurs (2012) expliquent que les femmes qui purgent de courtes peines d'emprisonnement ont davantage besoin de soutien pour améliorer leur fonctionnement social. Ce dernier englobe plusieurs aspects tels que les difficultés personnelles, la préparation à l'emploi, les relations sociales et conjugales et les habitudes de vie. Ce soutien semble d'autant plus important, car « les caractéristiques du fonctionnement social de ces femmes contribuent à leur incarcération, et éventuellement, à leur récidive délictuelle et à leur implication dans une carrière criminelle » (Forouzan et al., p. 277).

Le Service correctionnel du Canada soutient offrir des programmes correctionnels qui visent essentiellement à réduire la récidive en favorisant l'estime de soi et le développement de l'autonomie (Cyrenne, 2002). Cependant, selon Cortoni et Lafortune (2009) ces programmes mettent l'emphase sur les lacunes ou sur les facteurs criminogènes des personnes qui ont des démêlés avec la justice (Cyrenne, 2002), plutôt que de considérer leurs caractéristiques personnelles (Cortoni & Lafortune, 2009). Or, les facteurs criminogènes tels que la violence, un mode de vie instable, un caractère colérique, le rejet de valeurs socialement acceptables, la consommation, etc., ne sont que des symptômes de problèmes plus profonds. En ce sens, plusieurs auteurs croient que la prison, par son mode de fonctionnement, est propice à la criminalité des femmes. Cette réalité s'explique par le fait que ce système, fondé sur l'oppression et la domination (Covington, 1998), ne peut apporter un soutien favorable aux souffrances des femmes (Faith, 2002) et ne dispose pas des ressources nécessaires et adéquates pour répondre à leurs besoins (Bertrand, 2003; Faith, 2002; Larouche, 2010; Leduc, 2011; Arcand et al., 2004; Strimelle & Frigon, 2007).

Il est aussi important de souligner que les programmes offerts entourant la criminalité ont essentiellement été développés pour la population carcérale masculine. N'ayant donc pas été adaptés pour la population féminine, plusieurs auteurs remettent en question leur efficacité pour les femmes (Meunier, Wemmers & Jiminez, 2013). Selon Bertrand (2003), le droit pénal est fondé sur une idéologie sexiste qui ne permet pas de régler les problèmes sociaux ; il régule, voire contrôle les individus (Bertrand, 2003). Castello (2015) ajoute que la prison, conçue pour les hommes, ne permet pas de prendre en considération les situations des femmes. Arcand et ses collaborateurs (2004) vont dans le même sens en soulignant que le système carcéral actuel ne favorise pas l'insertion socioprofessionnelle des contrevenantes (Arcand et al., 2004).

Ainsi, l'intervention en lien avec le crime semble insuffisante (Cyrenne, 2002; Wilson &

Zozula, 2012), et la responsabilisation individuelle à elle seule ne s'avère pas plus propice à l'intégration sociale des personnes judiciarisées (Leduc, 2011). Alors que les programmes dans les prisons sont considérablement remis en question (Meunier et al., 2013 ; Arcand et al., 2004), peu de ressources sont disponibles dans la communauté pour répondre spécifiquement à la situation des femmes judiciarisées (Forouzan et al., 2012 ; Frigon et al., 2003 ; Maestracci, 2012), notamment au Québec (Frigon et al., 2003). Ce manque de ressources adaptées à la condition des femmes judiciarisées pose problème (Leduc, 2011). Si l'emprisonnement est une méthode inappropriée pour répondre aux besoins des femmes judiciarisées (Bertrand, 2003), quels types d'interventions sociales seraient plus propices pour ces femmes ?

1.3.5 <u>Interventions à préconiser</u>

Faith (2002) croit que les programmes hors des murs carcéraux sont beaucoup plus efficaces pour les femmes judiciarisées. La vision qui émerge du rapport « La création de choix » prônait, dès les années 90, une approche permettant l'appropriation du pouvoir d'agir et la responsabilisation des choix dans un environnement de respect, de dignité et de soutien (Frigon, 2002). S'appuyant sur les recommandations du rapport Landreville publié en 1986, Lalande (2007), pour sa part, observe que déjà dans les années 80, les organismes communautaires étaient appelés à jouer un rôle clé dans la gestion des problèmes sociaux et de la criminalité. Déjà, l'incarcération devait donc être considérée comme une mesure d'exception (Lalande, 2007).

En favorisant l'incarcération, les interventions visent la punition en conséquence au comportement criminel (Marcus-Mendoza, 2010) en assurant une prise en charge pour une

réinsertion sociale (Leduc, 2011). Pourtant, Cortoni et Lafortune (2009) croient que les programmes qui ne sont pas directement axés sur le crime sont plus bénéfiques, autant chez les hommes que chez les femmes. En effet, pour ces auteurs :

les approches correctionnelles qui réduisent efficacement la récidive sont des interventions positives, constructives et centrées sur l'acquisition d'habiletés qui ciblent les problèmes à la source du comportement criminel, le développement de nouvelles compétences et la mise en valeur des forces de l'individu, tout cela dans le but d'aider celui-ci à mener une vie saine et sans délinquance (p. 62).

Même si « une mesure dans la communauté apparaît fatalement comme insignifiante à côté d'une peine de prison » (Lalande, 2007, p. 79), plusieurs auteurs se sont intéressés aux interventions alternatives adaptées aux situations des femmes. Inspirés du modèle d'Andrews et Bonta (2006) et considérant que le comportement criminel est le résultat d'un apprentissage social, Cortoni et Lafortune (2009) proposent de distinguer deux facteurs de risque, soit les facteurs statiques et les facteurs dynamiques. Les facteurs statiques, tels que le passé criminel et l'âge, contribuent à l'augmentation du risque de récidive puisqu'ils ne sont pas modifiables. Les facteurs dynamiques ou les facteurs criminogènes, tels que les attitudes, l'estime de soi, l'impulsivité, la motivation et l'anxiété sont des caractéristiques modifiables qui ont un impact significatif sur la diminution du risque de récidive. Les interventions axées sur les facteurs de risque dynamiques semblent être les plus susceptibles d'influencer l'individu à commettre un crime considérant que le comportement criminel est acquis. En ce sens, plusieurs recherches permettent de constater qu'un suivi adéquat, tant au niveau judiciaire que social, permet de réduire de 50 % le risque de récidive chez les hommes et les femmes criminalisées (Lameyre & Salas, 2004 cité dans Di Falco, 2009).

Selon Harner et Riley (2013), l'engagement dans un programme spécifique pour l'amélioration de la santé mentale et du mieux-être psychologique a, la majorité du temps, un effet

positif chez les femmes (Bilderbeck, Faria, Brazil, Jakobowitz & Wikholm, 2013; Harner & Riley, 2013). Forouzan et ses collègues (2012), quant à eux, suggèrent de réaliser une intervention avec les femmes avant leur incarcération.

Il est reconnu que les femmes judiciarisées vivent des souffrances (De Koninck, Pâquet-Deehy, Denni, Savard & Turgeon, 1994; Faith, 2002) et qu'elles ont besoin d'encouragements (Frigon, 2002). Selon la chercheuse féministe Marcus-Mendoza (2010), les femmes judiciarisées ont besoin d'une approche sensible à leur histoire et à leur style d'apprentissage. Les interventions devraient favoriser leur responsabilisation (Olver, Stockdale & Wormith, 2011). Cortoni et Lafortune (2009) ajoutent que pour accentuer l'efficacité des interventions, les programmes devraient être axés sur le développement des compétences, de l'estime de soi et de l'acquisition d'habiletés, et ce, à partir des forces individuelles et collectives.

Réagissant moins bien que les hommes aux interventions qui suscitent la confrontation (Marcus-Mendonza, 2010), les femmes ont ainsi besoin d'interventions positives, et ce, dans une perspective de changement (Meunier et al., 2013). Pour y parvenir, Marcus-Mendoza (2010) explique qu'il faut soutenir les femmes dans leurs démarches en créant des espaces propices à l'émergence de succès. Meunier et al. (2013) ajoutent qu'il faudrait repenser les interventions dans le but de favoriser une reprise de pouvoir chez les femmes judiciarisées. Selon ces auteurs, en impliquant les femmes dans des projets communs et stimulants, les chances de succès et de réussite augmentent, ce qui permet de diminuer le risque de récidive (Meunier et al., 2013).

Le développement de la motivation (Scott & Ruddell, 2011) et le renforcement positif sont des éléments essentiels pour le cheminement des femmes (Cortoni & Lafortune, 2009). La reprise de pouvoir, passant par la participation active et totale des individus, est un moteur de changement

significatif pour les populations marginalisées (L'Abbé-Sasseville, 2009). Dans cette même perspective, pour Leduc (2011), les interventions qui permettent le développement de *l'empowerment* sont essentielles puisqu'elles permettent à l'individu de reprendre du pouvoir sur sa vie. De plus, les activités qui permettent l'acquisition d'habiletés à la résolution de conflits, la gestion du stress et des émotions s'avèrent encore plus efficaces puisqu'elles améliorent la santé mentale des femmes.

Orrick, Worrall, Morris, Piquero, Bales et Wang (2011) ajoutent que le soutien social, par l'entremise de la communauté, des services, et des programmes publics, permet aussi la réduction du nombre de crimes. En fait, ces auteurs estiment qu'il y a une influence entre le support social et les comportements criminels. En ce sens, Bellot, Rivard et Greissler (2010) croient que l'intervention par les pairs et la reconnaissance d'autrui est un outil d'intervention efficace auprès des populations marginalisées. Cette tendance s'explique par le fait que l'utilisation de ressources collectives pour un bien-être collectif réduit le nombre de crimes commis dans une société (Orrick et al., 2011).

Mais encore, les auteures stipulent que les intervenants doivent avoir une approche globale (Strimelle & Frigon, 2007) ou une approche holistique (Meunier et al., 2013) en intervention auprès des femmes judiciarisées. Cette approche permet de prendre en considération les différentes sphères de la vie sociale d'un individu (Leduc, 2011).

Ainsi, les interventions doivent permettre le développement de nouvelles stratégies qui favoriseront l'acquisition de compétences, de ressources et la création d'un réseau d'entraide

(Strimelle & Frigon, 2007). Cependant, Frigon et al. (2003) soutiennent que la reconnaissance sociale est nécessaire au cheminement des femmes judiciarisées.

Plus précisément, Frigon et al. (2003) ont réalisé une étude auprès de quatre femmes incarcérées dans une prison fédérale, douze femmes dans une prison provinciale, cinq femmes dans une maison de transition et quatorze intervenantes du milieu carcéral. Cette recherche met en évidence le fait que les femmes incarcérées ont une faible estime d'elles-mêmes. Les intervenantes ont expliqué que les femmes ne voient généralement pas leurs propres compétences ou leurs capacités, ce qui semble avoir un effet direct sur leur motivation dans leur cheminement. De plus, contrairement aux résultats attendus, trouver un emploi n'est pas une préoccupation première pour les femmes judiciarisées (Frigon et al., 2003). Elles se soucient davantage de leur famille, leurs enfants et leur logement. Toutefois, les intervenantes rencontrées dans le cadre de cette recherche croient que l'insertion par le travail est bénéfique pour les femmes, puisqu'il permet d'instaurer une routine de vie, en plus d'offrir un lieu où elles se sentent valorisées. Conséquemment, cela peut diminuer l'attrait que représentent les activités illégales (Strimelle & Frigon, 2007). Arcand et al. (2004) croient également que l'insertion par le travail est une piste intéressante à explorer, compte tenu du fait que les valeurs occidentales contemporaines accordent une importance au travail, et qu'il permet l'intégration sociale des individus (Arcand et al., 2004). Meunier et al. (2013) croient qu'avoir recours au crime est une façon pour les femmes de résoudre leurs problèmes économiques. C'est pourquoi l'insertion par le travail peut être bénéfique dans le cheminement des femmes.

Considérant que les femmes judiciarisées au Québec ont davantage de chances de purger une peine dans la communauté et d'être en probation, qu'elles ont des sentences plus courtes et qu'il est reconnu qu'il est nécessaire de miser sur les forces des femmes et de prôner les programmes en lien avec l'insertion des femmes (Gouvernement du Québec, 2011), la création de liens plus étroits avec le milieu communautaire pourrait-elle être un atout (Giroux & Frigon, 2011; Leduc, 2011)?

L'intervention communautaire permettrait de prendre en considération l'histoire des femmes judiciarisées afin de mieux les soutenir pour un cheminement personnel, voire une transformation sociale (Descroisselles-Savoie, 2010) en plus de favoriser une intégration sociale et un cheminement significatif chez les femmes (Faith, 2002). Pourtant, rappelons-le, peu d'organismes et de programmes au Québec offrent des services ou un soutien à ces femmes (Frigon et al., 2003). Les pratiques communautaires sont souvent dévalorisées, voire sous-estimées, alors qu'elles permettraient aux individus de reprendre du pouvoir sur leur propre vie, les plaçant au cœur des démarches (Leduc, 2011). En effet, les pratiques communautaires, si elles permettent d'agir sur le fonctionnement social des femmes, jouent un rôle clé dans le cheminement de ces dernières (Forouzan et al., 2012). Malgré leurs retombées positives, ces pratiques demeurent néanmoins méconnues et sont peu documentées (Leduc, 2011).

1.4 La place de l'art communautaire en travail social

L'utilisation de moyens artistiques et créatifs semble être une piste prometteuse en intervention sociale (L'Abbé-Sasseville, 2009). L'art a de précieux pouvoirs, quoique parfois sousestimés.

Il s'agit d'un outil qui a fait ses preuves dans le domaine du travail social, mais qui demeure peu utilisé (Tessier, 2014). Néanmoins, l'art peut-il être considéré comme étant une pratique d'intervention sociale (Leduc, 2011)?

Depuis les années 90, l'art et la culture sont reconnus par le gouvernement québécois comme des principes fondamentaux pour les citoyens. Avec l'adoption de l'Agenda 21 de la culture en 2011, un cadre de référence à la culture, le gouvernement québécois reconnaît désormais la culture comme étant le quatrième pilier du développement durable. La culture est donc un palier essentiel pour la qualité de vie des personnes (Belhadj-ziane, Allaire & Morin, 2015). Lors du renouvellement de la politique culturelle en mars 2016, il a été établi que les principaux axes fondamentaux étaient : « l'affirmation de l'identité culturelle ; le soutien aux créateurs et aux arts ; l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle » (Gouvernement du Québec, 2016, p. 20). Ainsi, la culture demeure au cœur du développement et l'épanouissement de la société du Québec.

D'après Lalonde et Fréchette (2009), l'art suscite la spontanéité, l'énergie, la création individuelle et encourage les échanges. L'art favorise la motivation, le plaisir et la connaissance de soi chez les individus. Pour Spence et Gwinner (2014) ainsi que Gibbons (1997), il existe une corrélation positive entre l'art et la santé mentale. Grâce à la créativité et aux émotions qu'il suscite, l'art a une influence significative sur la construction identitaire (Spence & Gwinner, 2014). L'art fait également naître les interactions sociales, la communication, la cohésion sociale et la socialisation (Jacob, Bélanger, Simard, Casemajor, Sugàr, Sirois & Guedj, 2014; Lalonde & Fréchette, 2009).

Plus particulièrement, les activités artistiques permettent d'améliorer l'estime de soi en plus de développer des compétences globales transférables (Parkes & Bilby, 2010) et de susciter une croissance personnelle (Jacob et al., 2014; Lalonde & Fréchette, 2009), et ce, à partir des forces individuelles grâce à la réalisation d'œuvres artistiques (Lalonde & Fréchette, 2009).

L'art est donc un outil rassembleur pour les populations marginalisées (Lalonde & Fréchette, 2009; Spence & Gwinner, 2014) qui a une influence importante dans la réalisation et l'accomplissement de soi (L'Abbé-Sasseville, 2009). Il permet aux individus de véhiculer leurs souffrances, leur parcours, en y trouvant paradoxalement une valorisation personnelle (Frigon & Kérisit, 2000). Bref, selon plusieurs auteurs, l'art amène une amélioration du bien-être et de la qualité de vie d'une personne (Jacob et al., 2014; Parkes & Bilby, 2010).

Le recours aux activités artistiques et culturelles en prison, telles que la musique, le théâtre, l'écriture et la danse, a démontré son efficacité en France. Dans ce pays, ces activités sont institutionnalisées en ce sens où elles sont directement intégrées dans le fonctionnement même des milieux carcéraux (Berneman, 2013). Il apparaît que ces activités favoriseraient l'engagement et l'intégration sociale des individus lors de leur sortie de prison et permettraient la socialisation. Berneman (2013) a en effet observé plusieurs impacts positifs chez les personnes détenues, notamment, la stimulation intellectuelle, le développement de l'entraide, la découverte ou l'acquisition d'habiletés sociales et individuelles. Toutefois, ces derniers expliquent qu'il est difficile de s'immerger totalement dans ces activités compte tenu du fait qu'une prison demeure aux yeux des personnes un lieu punitif, coercitif, où la surveillance est accrue et constante.

Mais encore, qu'en est-il concrètement des effets de l'intervention sociale par l'art dans le champ spécifique du travail social ? Peu de recherches existent à ce sujet.

Ward (2014) est d'avis que l'art s'arrime bien avec le travail social depuis quelques années. Cette piste d'intervention en travail social, bien qu'elle soit parfois critiquée, est une voix prometteuse selon cet auteur. Pour ce dernier,

l'art serait en outre une activité humaine ouvrant à la compréhension des rapports entre des connaissances sensibles et les savoirs rationnels. Autrement formulé, il constitue un levier d'*empowerment*, cette forme d'accompagnement des exclus qui vise à la fois le « pouvoir sur soi », obtenu par un travail sur la confiance, et le « pouvoir d'agir », facilité par un regard non stigmatisant porté sur eux (p. 9).

Une récente étude québécoise (Belhadj-ziane et al., 2015) met aussi en lumière les retombées positives qu'engendre l'intégration de l'art dans les pratiques d'intervention sociale auprès des personnes vulnérables ou en difficultés socioéconomiques. Notons, par exemple, la réduction de l'isolement, le développement d'habiletés sociales et de nouvelles *capabilités*, l'autonomisation, l'ouverture d'esprit en plus de générer un sentiment de mieux-être. Par l'entremise du plaisir, l'art permet aux individus de créer des liens sociaux propices à l'émergence d'un réseau de soutien social durable, ainsi que de favoriser l'estime de soi et la mise en mouvement. La participation à des projets culturels et artistiques permet généralement aux individus d'aspirer au changement en plus de lutter contre la pauvreté. De surcroît, Bayer et Doumergue (2014) sont d'avis que l'utilisation de l'art en travail social a fait ses preuves puisqu'elle valorise l'action sociale des individus.

Néanmoins, pour Belhadj-ziane (2017), ce sont moins les arts en eux-mêmes qui produisent des retombées positives dans le cadre d'intervention sociale, mais davantage les processus reliés à l'expérience artistique et à sa fonction sociale, d'où l'importance de réfléchir à des moyens efficients d'arrimer les arts aux pratiques d'intervention sociale, car elles contiennent un potentiel de renouvellement des pratiques. L'auteure suggère alors d'intégrer les arts à une approche dialogique fondée sur les aspirations et les forces des individus et des milieux (Belhadj-ziane, 2017).

En bref, l'art contient un cadre informel à exploiter : celui du plaisir, du dynamisme et de la spontanéité (Lalonde & Fréchette, 2009). Frigon et ses collègues (2003) croient que les initiatives artistiques qui permettent la création doivent être maximisées pour intervenir efficacement auprès des femmes judiciarisées. L'art serait un médium favorisant la reprise de pouvoir chez les femmes. Dans ces conditions, la relation entre l'art et le travail social nous questionne, autant du point de vue du potentiel innovant que contiennent ces pratiques d'intervention sociale qu'au niveau de leurs effets réels dans la vie des personnes. Comment pouvons-nous alors arrimer l'art et le travail social dans un contexte d'intervention auprès des femmes judiciarisées? L'art peut-il être un moteur de changement?

1.4.1 Qu'est-ce que l'art communautaire?

A priori, il faut distinguer l'art communautaire de l'art-thérapie. L'art-thérapie est une pratique de plus en plus utilisée. Elle mise davantage sur le processus émotionnel et réflexif des femmes et permet une compréhension de leur vécu. L'art-thérapie est le résultat d'un processus créatif et d'un cheminement personnel.

L'art-thérapeute, pour sa part, assiste l'artiste dans son processus thérapeutique (Association des art-thérapeutes du Québec, 2015). Pelletier (2013) est d'avis que l'art-thérapie « permet une démarche personnelle de guérison ou de résolution de problématique personnelle » (p. 1). En ce sens, l'accent est mis davantage sur le langage artistique à la fois conscient et inconscient de l'individu ayant pour objectif d'accéder au « monde intérieur avec créativité » (Pelletier, 2013, p. 7) de l'individu. Contrairement à l'art communautaire, l'art-thérapeutes du Québec, que le thérapeute ait suivi une formation spécifique (Association des art-thérapeutes du Québec,

2015) pour guider l'individu dans son cheminement. L'art devient un moyen d'entrer en contact avec la personne aidée (Boyer-Labrouche, 2012).

L'art communautaire et l'art-thérapie accordent une importance significative au processus de création (Descroisselles-Savoie, 2010). L'art communautaire se distingue toutefois de l'art-thérapie puisqu'il permet « le développement d'un espace critique social souvent évacué » (Leduc, 2012, p. 175). L'art-thérapie est plutôt axée sur le processus thérapeutique (Descroisselles-Savoie, 2010), alors que l'art communautaire suscite des transformations sociales et des perspectives d'inclusion sociale (Leduc, 2011). L'art communautaire permet la défense des droits pour promouvoir la justice sociale (Gagnon, 2004) collectivement (Chagnon, 2002). Elle favorise aussi la reprise de pouvoir (Leduc, 2012). L'art communautaire existe depuis longtemps, mais cette pratique demeure peu connue et faiblement valorisée (Leduc, 2011).

Dans le cadre de ce mémoire, nous nous appuierons sur la définition de l'art communautaire reprise par Chagnon, Neumark et Lachapelle (2011) de l'organisme LEVIER :

L'art communautaire, selon LEVIER [« organisme de soutien à la pratique de l'art communautaire et activiste humaniste » (p. 12)] implique une forme de collaboration à long terme entre les membres d'un groupe ou d'un organisme communautaire, et une ou des personnes qui s'auto-identifient comme artistes ou qui sont reconnues comme telles par les autres (qui peuvent faire partie ou non des groupes ou organismes liés à ces projets). En mettant l'emphase sur le dialogue, l'art communautaire offre la possibilité d'une exploration collaborative qui, en retour, favorise le potentiel imaginatif individuel et collectif, la réflexion critique et la prise de décision éclairée. La communauté, ainsi que les membres du projet qui appartiennent à cette communauté contrôlent le processus, l'esthétique, le contenu, la production et la diffusion de la démarche créatrice et des œuvres (p. 12).

L'art communautaire, selon LEVIER [« organisme de soutien à la pratique de l'art communautaire et activiste humaniste » (p. 12)] :

implique une forme de collaboration à long terme entre les membres d'un groupe ou d'un organisme communautaire et une ou des personnes qui s'auto-identifient comme artistes ou qui sont reconnues comme telles par les autres (qui peuvent faire partie ou non des groupes ou organismes liés à ces projets). En mettant l'emphase sur le dialogue, l'art communautaire offre la possibilité d'une exploration collaborative qui, en retour, favorise le potentiel imaginatif individuel et collectif, la réflexion critique et la prise de décision éclairée. « La communauté, ainsi que les membres du projet qui appartiennent à cette communauté contrôlent le processus, l'esthétique, le contenu, la production et la diffusion de la démarche créatrice et des œuvres » (Chagnon et al., 2011, p. 12).

Le choix de retenir cette définition pour notre projet de mémoire s'explique par le fait qu'elle correspond aux valeurs et aux orientations du Collectif Art Entr'Elles, partenaire de ce projet, que nous présenterons ultérieurement. Concrètement, l'art communautaire est un travail qui demande une étroite collaboration entre des artistes communautaires et des artistes professionnels dans une optique de co-création. Il s'agit d'un art qui est destiné à être vu par un public (Chagnon et al., 2011).

La recherche de Leduc (2011) aborde spécifiquement le rôle de l'art communautaire auprès des femmes judiciarisées. Pour cette auteure, « l'art communautaire se présente [...] comme une occasion pour les femmes criminalisées d'inscrire leur création dans une démarche collective, où leurs œuvres sont en relation avec leur criminalisation et leur stigmatisation » (p. 48). Ainsi, l'utilisation de l'art communautaire, auprès des femmes qui ont ou qui ont eu des démêlés avec la justice, permet de créer des espaces favorables au changement et à la reprise de pouvoir puisqu'elles utilisent leurs forces et leurs habiletés (Leduc, 2012). Un projet d'art communautaire implique la collaboration entre des individus, des artistes et un organisme (Chagnon, 2002). Les participantes aux projets artistiques sont considérées comme des artistes communautaires, au même titre que les artistes professionnelles (Chagnon et al., 2011).

Par la création d'œuvres artistiques, les femmes peuvent s'exprimer librement (Chagnon, 2002). Plus spécifiquement, l'art communautaire permet une reconnaissance individuelle et sociale, grâce à la prise de parole (Leduc, 2011). Sous cette ligne de pensée, L'Abbé-Sasseville (2009) précise qu'une personne qui croit en son potentiel aura une meilleure estime d'elle-même. Cette perception positive de soi sera généralement reflétée dans le regard des autres, ce qui participe à la déconstruction des préjugés, voire même des stéréotypes (L'Abbé-Sasseville, 2009).

Une autre étude a été menée en Écosse entre 2009 et 2010, durant laquelle les chercheurs Nugent et Loucks (2011) ont interviewé cent douze femmes incarcérées au sujet de leur participation à un projet artistique.

Encore une fois, plusieurs effets positifs ont été identifiés par les femmes : création de liens, augmentation de l'estime de soi, développement d'habiletés ainsi que le développement d'un

sentiment de bien-être et de contrôle sur leur situation. L'expérience apparaît globalement bénéfique pour ces femmes (Nugent & Loucks, 2011). Dans ce contexte, la création artistique permet à l'individu de prendre du recul quant à sa situation (Chagnon et al., 2011), en plus de susciter une redéfinition et une reconstruction identitaire (Beaudry, 2003). Le processus de création est ainsi essentiel dans le cheminement des femmes puisque l'on considère qu'il est tout aussi important que le résultat (Chagnon et al., 2011).

Mais encore, l'art communautaire vise une transformation individuelle et sociale. En ce sens, l'art communautaire motive le changement individuel, en favorisant l'engagement des participants (Gagnon, 2004). Par conséquent, l'art et la création deviennent un moteur de changement (La Société Elizabeth Fry du Québec, 2010).

1.4.2 Limites de l'art communautaire

Bien que l'art communautaire semble avoir des retombées positives chez les femmes judiciarisées, la participation à ce type de projet ne permet pas directement de trouver un emploi ou un logement ni d'éliminer les préjudices associés au passé criminel (Leduc, 2011). Huebner et ses collaborateurs (2010) expliquent aussi que l'entourage, le soutien social, le passé criminel, la toxicomanie et le quartier dans lequel habite la personne ont un effet considérable sur le risque de récidive (Huebner et al., 2010). Or, ce type de programme ne permet pas de contrer ceci, tout comme les autres facteurs statiques propres à chacun des individus (Quirion, 2007).

Par ailleurs, dans un projet d'art communautaire, il est courant d'exposer au public les œuvres artistiques créées par les artistes communautaires. Cette visibilité contribue à la déconstruction des préjugés et des étiquettes associées à la condition des femmes judiciarisées.

Cependant, l'exposition artistique n'est pas toujours bien accueillie par les participants, puisque certains peuvent être réticents à l'idée d'apparaître dans la sphère publique (L'Abbé-Sasseville, 2009). Il est difficile d'évaluer à quel niveau l'exposition des œuvres artistiques pourrait avoir un impact sur la déconstruction des préjugés (Chagnon et al., 2011).

Ainsi, la participation à un projet artistique collectif semble faire émerger des retombées positives, mais celles-ci ne sont pas toujours tangibles. De plus, ces projets sont souvent d'une durée limitée. Il est donc difficile de mesure l'impact à long terme de ces projets sur la vie des individus (L'Abbé-Sasseville, 2009).

1.4.3 Des initiatives d'art communautaire au Québec

Alors que la France est l'un des rares pays à avoir institutionnalisé les initiatives artistiques auprès des femmes judiciarisées (Frigon, 2010) et que différentes interventions en lien avec l'art ont été développées dans les prisons à travers le monde (Leduc, 2011), les initiatives d'art communautaire sont encore en émergence au Québec. Frigon (2015) a étudié l'utilisation de l'art dans les milieux carcéraux. Cette dernière croit que :

La prison s'invite [...] dans l'univers culturel et le culturel s'investit, à son tour, en prison. La création en prison est plus que du divertissement, de l'occupationnel, l'art devient un axe de création, de transformations de soi – du nous – qui permet de jaillir sur l'extérieur (p. 125).

Prenons comme exemple, une initiative communautaire fondée sur la mise en œuvre de projets artistiques à travers la danse en France et au Québec. Claire Jenny, une des fondatrices de la compagnie Point Virgule en France, offrait des ateliers de danse aux détenues. Cette forme d'art

est perçue comme un moyen de reprise en main des femmes sur leur vie. Cette démarche artistique fut acclamée et reconnue en France, notamment à Fresnes en 2000. Ce projet fût expérimenté pour la première fois au Québec en 2004 à la Maison Tanguay en collaboration avec l'équipe française Point Virgule. En 2006, avec la collaboration de la compagnie Point Virgule et les productions C, une deuxième expérience a eu lieu au pénitencier de Joliette. Ces projets artistiques ont été élaborés en partant de la prémisse que la prison engendre de lourdes conséquences physiques sur le corps des femmes, ce dernier étant considéré comme « le site central de la manifestation du pouvoir » (Frigon, 2010, p. 182).

Ils ont permis aux femmes de voir le monde autrement, d'augmenter leur estime de soi et la reprise de leur pouvoir d'agir (Jenny & Frigon, 2010). En ce sens, Frigon (2007) croit que la danse en prison possède des vertus thérapeutiques et que les projets artistiques sont pertinents auprès de cette population.

Un autre projet d'art communautaire *Agir par l'imaginaire*, élaboré à Montréal en 2007, fut mis sur pied grâce à la collaboration de la Société Elisabeth Fry et de l'organisme Engrenage Noir/LEVIER (maintenant appelé ROUAGE), qui prône l'art ainsi que l'activisme social et politique (La Société Elizabeth Fry du Québec, 2010). Cet organisme soutient des initiatives issues de l'art communautaire (Gagnon, 2004), en plus de lutter contre les inégalités sociales (La Société Elizabeth Fry du Québec, 2010).

Le projet d'art communautaire *Agir par l'imaginaire* a été mis en place auprès de femmes judiciarisées provenant des milieux carcéraux et des maisons de transition. Ce projet mettait en perspective la corrélation entre la pauvreté et la criminalité féminine. Il a permis aux femmes qui

ont eu des démêlées avec la justice de prendre la parole en collaborant avec différents professionnels du milieu des arts (La Société Elizabeth Fry du Québec, 2010). Près de cinquante participantes se sont inscrites à différents ateliers artistiques de leur choix (photographie, musique, écriture, danse, chant, etc.). Durant deux à cinq semaines, les femmes se sont réunies afin de réaliser un projet artistique issu de l'art communautaire (Leduc, 2011). Ces activités ont été reconnues comme riches en expériences, autant sur le plan personnel, culturel ou social. Plus encore, l'exposition de leurs œuvres a eu non seulement une grande retombée médiatique, mais a aussi permis une réflexion critique et un outil de dialogue quant à la situation des femmes judiciarisées au Québec. Dans les faits, il s'agit du premier projet de cette nature au Canada (La Société Elizabeth Fry du Québec, 2010).

Leduc (2011) s'est particulièrement intéressée à ce projet. Cette chercheuse a mis en perspective la relation entre l'art communautaire et la reconnaissance sociale. En tout, huit participantes du projet *Agir par l'imaginaire* ont été rencontrées. Par l'entremise d'œuvres artistiques, les femmes ont été en mesure d'exprimer leur vécu et leurs expériences. Le processus de création supposait aussi l'exposition des œuvres artistiques créées par ces femmes. Celle-ci a permis une sensibilisation, voire une tentative pour déconstruire les préjugés et contrer les stéréotypes associés à la femme criminelle afin de susciter une prise de conscience des membres de la société.

Les résultats de cette recherche, qui sont basés sur les perceptions des participantes au projet, sont positifs selon cette chercheuse. Entre autres, ce processus créatif a permis aux femmes de développer un sentiment de valorisation et de gratification personnelle, en plus de favoriser l'estime de soi, la prise de parole et de permettre aux femmes de prendre conscience de leurs

capacités. Dans ce projet, les femmes se sentaient reconnues comme personnes et non étiquetées comme « criminelles ». Mais surtout, elles prennent conscience de leur potentiel de changement et de la présence d'un pouvoir personnel et social (Leduc, 2011 ; 2012).

1.5 Présentation du Collectif Art Entr'Elles

À la suite du succès du projet *Agir par l'imaginaire*, des femmes judiciarisées ont souhaité mettre sur pied un projet similaire. Conceptualisé par et pour elles, ces femmes ont eu le soutien de la Société Elizabeth Fry pour préparer le Collectif Art Entr'Elles en 2009. Art Entr'Elles est donc le résultat d'une volonté de changement, d'un vent nouveau pour les femmes judiciarisées au Québec.

Aujourd'hui, Art Entr'Elles est un organisme à but non lucratif qui vise à lutter contre les préjugés, la violence et la pauvreté des femmes judiciarisées. Depuis sa création et suivant les principes de l'art communautaire, ce Collectif a mis en œuvre plusieurs projets artistiques auprès des femmes qui ont eu des démêlés avec la justice.

Nous nous sommes intéressées au projet « Décliner votre identité » qui avait comme objectif la création d'autoportraits audio photographiques en lien avec l'identité des femmes. Ainsi, de mai 2014 à août 2014, deux fois par semaine, sur une base volontaire, le Collectif a regroupé douze femmes judiciarisées dans le but de concevoir leur projet artistique.

Elles devaient dans un premier temps réfléchir à leur identité pour ensuite déterminer quelle partie de leur identité elles souhaitaient dévoiler au public à l'aide de leur autoportrait audio photographique. L'objectif était d'offrir au public une représentation identitaire de chacune des femmes. Dans le cadre de ce projet, ces femmes étaient considérées comme des artistes

communautaires. Elles ont travaillé en collaboration avec une photographe et une auteure professionnelles (Genevois & Estragnat, 2014). « Afin d'assurer une cohérence éthique » (Leduc, 2011, p. 49), une rémunération a été accordée aux artistes communautaires. L'Abbé-Sasseville (2009) soutient que l'argent peut être une source de motivation en plus de susciter différents apprentissages et la responsabilisation en lien avec l'argent chez les populations marginalisées (L'Abbé-Sasseville, 2009). À la suite de ce processus de création à la fois individuel et collectif, des autoportraits audio photographiques ont été créés. Les participantes devaient joindre un témoignage audio à leur photographie. Ainsi, une série d'expositions des œuvres a permis de boucler la boucle du projet (Genevois & Estragnat, 2014).

La question identitaire est au cœur du projet puisque le parcours des femmes peut avoir une influence sur leur représentation identitaire, notamment au sujet des représentations qu'elles peuvent avoir à l'égard de leur corps.

Rappelons que Frigon (2001) a mis en évidence les liens entre le corps et le crime, « le corps comme lieu d'explication de la déviance, marginalité et criminalité » (p. 37). Le corps est ainsi perçu comme un lieu où se manifeste le pouvoir que détient une femme. L'auteure fait mention d'une mutilation du corps en souffrance chez les femmes judiciarisées. Ces dernières en viennent parfois à l'automutilation comme moyen de réappropriation du pouvoir qu'elles ont sur leur propre corps.

Toujours selon cette auteure, le corps des femmes judiciarisées, surtout celles qui ont été incarcérées, ne leur appartient plus. Cet état de fait s'explique par une perte d'identité chez ces femmes aux prises avec la justice, qui n'ont plus de contrôle (Frigon, 2001). En d'autres mots, le corps peut être considéré comme « un site de résistance » (Frigon & Kérisit, 2000, p. 145) compte

tenu du fait que les femmes tentent de se réapproprier un pouvoir d'agir (par l'expression des émotions ou par l'automutilation), voire même trouver un sens à leur identité (Frigon, 2002).

Même si l'incarcération a un effet destructeur sur l'identité des femmes (Covington, 1998), Larouche (2010) apporte une nuance intéressante. Il a étudié l'impact de l'incarcération sur la construction identitaire de dix jeunes âgés de vingt et un à vingt-sept ans qui vivent en situation d'itinérance. À la surprise de l'auteur, il a été démontré qu'un séjour en prison n'a pas d'impact radical sur le cheminement identitaire des répondants de son étude. En fait, pour ces jeunes de la rue, le passage en prison semblait attendu. L'incarcération ne serait donc pas nécessairement la seule raison associée à la perte de repères identitaires (Larouche, 2010).

Comme l'explique L'Abbé-Sasseville (2009), il est intéressant de mentionner que les activités qui suscitent la réussite permettent à l'individu de se recentrer sur lui-même afin de favoriser une redéfinition identitaire.

Cette tendance s'explique par le fait que les personnes qui vivent des situations d'exclusion sociale sont susceptibles d'intégrer l'image projetée socialement, en lien avec leurs activités marginales (L'Abbé-Sasseville, 2009).

Selon Leduc (2011), les femmes qui ont des démêlés avec la justice ont généralement une identité en lien avec le crime commis, mais l'auteure est aussi d'avis que l'art communautaire facilite cette reconstruction identitaire.

L'identité est un concept fondamental dans la vie d'un individu puisqu'il suscite un sentiment d'appartenance et la reconnaissance sociale (Colombo, 2008). En ces termes, le Collectif

Art Entr'Elles permet-il aux femmes judiciarisées de redéfinir leur identité malgré la stigmatisation vécue (Gibbons, 1997) et la perte de repères identitaires (Covington, 1998)?

1.6 Question et objectifs de recherche

Inscrite dans une démarche compréhensive inspirée de Max Weber, cette recherche s'intéresse au point de vue de femmes, qui ont eu des démêlés avec la justice, concernant leur participation au projet « Décliner votre identité » mis en place par le Collectif Art Entr'Elles. Notre question de recherche est la suivante : quelles sont les perceptions des femmes qui ont eu des démêlés avec la justice au sujet de leur participation au projet d'art communautaire « Décliner votre identité » du Collectif Art Entr'Elles ?

Les objectifs de cette recherche visent, d'une part, à mieux comprendre le sens que ces femmes donnent à leur expérience vécue dans le cadre de ce projet, à saisir les représentations qu'elles ont d'elles-mêmes, de leurs pairs, ainsi que leur vision du monde. D'autre part, à comprendre davantage jusqu'à quel point l'art communautaire permet aux femmes qui ont eu des démêlés avec la justice de redéfinir leur identité sociale, une identité jusque-là ancrée dans des représentations associées à leur « carrière déviante » (Becker, 1985).

Ultimement, notre recherche vise à apporter une contribution à l'avancement des connaissances scientifiques et professionnelles au sujet de l'art communautaire en tant que pratique d'intervention sociale.

1.7 Pertinence de cette recherche pour le travail social

Au fil des années, le travail social a élargi ses champs d'intervention (Favreau, 2000). Comme l'explique Bédard (2012), le travail social permet d'analyser les problèmes sociaux et la situation d'un individu dans son environnement et sa société. Le travail social permet l'intervention auprès des populations vulnérables et marginalisées. Il prend son sens dans la lutte pour une meilleure justice sociale en agissant sur les structures opprimantes de la société. Bédard (2012) dénonce par ailleurs que le système judiciaire actuel ne mise pas sur *l'empowerment*. Pourtant, le travail social est guidé par quatre valeurs centrales, à savoir l'humanisme, la démocratie, les droits humains et le professionnalisme. Puisque l'intervention auprès des femmes judiciarisées doit être soucieuse de leur situation, qu'elle doit favoriser une reprise du pouvoir d'agir sur leur vie et susciter une transformation individuelle et sociale, le travail social est directement interpellé (Deslauriers & Hurtubise, 2007).

L'art constitue un outil pertinent pour le travail social (Lalonde & Fréchette, 2009) qui permet de mettre en lumière la construction sociale d'un problème.

Bien que l'art en travail social existe depuis longtemps, les pratiques demeurent nouvelles et innovantes. Pourtant, « le travail social s'accommode davantage de l'art comme activité humaine que comme production esthétique » (Bayer & Doumergue, 2014, p. 147).

Plus précisément, l'analyse des initiatives d'art communautaire auprès des femmes judiciarisées s'inscrit directement dans les intérêts du travailleur social. Avant les années 80, le travail social était une discipline émergente dans la sphère judiciaire. Or, aujourd'hui, l'on dénonce le fait que le domaine du travail social a perdu son expertise, voire ses champs de pratique (F-

Selon Agllias (2004), les travailleurs sociaux peuvent contribuer à une meilleure justice sociale pour les populations marginalisées et judiciarisées. Pourtant, les travailleurs sociaux sont quasi absents du domaine judiciaire (F-Dufour, 2011). Conséquemment, Hanks (2008) déplore le fait que la prison est devenue le « service social des individus » qui ont des démêlés avec la justice.

F.-Dufour (2011) ajoute que le travailleur social est un acteur clé, un médiateur, entre les institutions (celles qui détiennent le pouvoir) et les individus judiciarisés (ceux qui sont marginalisés). Il intervient à partir des forces et des capacités individuelles en tenant compte de l'environnement et de la collectivité. Il permet donc une intervention pour une meilleure justice sociale en plus d'agir sur la sphère politique pour lutter contre la pauvreté ou toute autre forme d'oppression (Agllias, 2004). Le travailleur social peut agir sur les mécanismes d'exclusion sociale. Cette dernière est définie, selon L'Abbé-Sasseville (2009), comme « le résultat d'un processus qui est subi plutôt qu'un refus de s'intégrer » (p. 35).

En ce sens, le travailleur social, influencé par les valeurs communautaires et luttant pour une meilleure justice sociale, a visiblement sa place dans le domaine judiciaire. En fait, la valorisation du travail social permet de donner une nouvelle couleur aux interventions auprès des personnes judiciarisées (F-Dufour, 2011).

Reamer (2004) explique que le travail social détient sa place dans le domaine judiciaire même si celui-ci a perdu de son importance depuis quelques années. Le travail social se distingue des autres puisqu'il permet de miser sur les capacités, les forces et les compétences des participantes et non pas sur leurs déficits ou sur leur criminalité. En fait, il offre une intervention qui mise sur *l'empowerment* des personnes vulnérables et c'est la raison pour laquelle nous croyons qu'il est possible de faire des liens entre l'art communautaire et l'intervention en travail social pour les femmes judiciarisées.

C'est donc pourquoi d'une part, cette recherche est pertinente à l'avancement des connaissances théoriques et pratiques en travail social. D'autre part, elle expose une originalité particulière, car elle aborde l'art communautaire qui se présente comme un nouvel outil dans le domaine du travail social au Québec.

1.8 Conclusion du chapitre

Plusieurs auteurs remettent en question le système carcéral québécois (Arcand et al., 2004, Brassard & Martel, 2009; Lalande, 2000, Strimelle & Frigon, 2007), qui devrait favoriser la réinsertion sociale et l'intégration des individus dans leur société.

En effet, des auteures féministes se sont penchées sur le fonctionnement du système carcéral auprès des femmes (Bertrand, 2003, Faith, 2002; Strimelle & Frigon, 2007). Ces auteures doutent que la situation des femmes judiciarisées soit connue et bien comprise. En effet, les femmes vivent plusieurs difficultés et leur situation devrait être perçue comme un phénomène social.

Ainsi, le manque de ressources adaptées aux conditions des femmes (Leduc, 2011) nous interpelle. Le domaine du travail social s'intéresse de plus en plus à l'art, celui-ci étant un outil prometteur pour les populations mises en marge de la société (Lalonde & Fréchette, 2009).

Plus précisément, dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes penchées sur le dernier projet du Collectif Art Entr'elles, « Décliner votre identité » qui a permis la rencontre entre l'art et un groupe de femmes qui ont eu des démêlés avec la justice. Pour bien comprendre, nous nous sommes intéressées aux perceptions des participantes du projet et aux interactions qui ont été formées. Dans la partie suivante, nous verrons comment l'interactionnisme symbolique nous a guidées tout au long de notre démarche.

CHAPITRE 2

CADRE THÉORIQUE

Par le biais de cette recherche, nous souhaitons mieux comprendre le sens que les femmes qui ont eu des démêlés avec la justice donnent à leur expérience vécue dans le cadre du projet « Décliner votre identité », et mieux comprendre jusqu'à quel point le projet d'art communautaire leur a permis de redéfinir leur identité sociale, une identité jusque-là ancrée dans des représentations associées à leur « carrière déviante » (Becker, 1985). À cet égard, nous avons mobilisé le cadre théorique de l'interactionnisme symbolique. Un tel cadre nous semble pertinent puisqu'il permet de prendre en compte les processus d'interprétation des individus au sujet de leurs situations vécues, tout en tenant compte des significations partagées au cours de ces situations (Blumer, 1969). De plus, ce cadre théorique permet de considérer les femmes qui ont eu des démêlés avec la justice comme des personnes qui ne sont pas simplement déterminées par leurs conditions d'existence ou par les structures sociales, mais comme des personnes capables d'agir; bref, comme des « actrices » du monde social (Le Breton, 2008).

En premier lieu, nous ferons une brève description des principes essentiels de la sociologie compréhensive dont découle la théorie de l'interactionnisme symbolique. En second lieu, nous ferons état de deux théories influentes dans ce courant qui nous sont apparues pertinentes pour notre recherche, à savoir la théorie de l'étiquetage de Howard Becker (1985) et le processus de stigmatisation de Erving Goffman (1975).

2.1 Un point de départ à l'interactionnisme symbolique : la sociologie compréhensive

En réaction à une explication quantitative des faits sociaux, G. H. Mead (2006) a amené une réforme sociale à l'école de Chicago. Pour cet auteur, « sans société il n'y a pas de *Self*, et sans *Self*, il n'y a pas d'esprit » (p. 18). Le *Self* est défini comme étant le *Soi*, qui prend naissance dans le sens donné lors d'une interaction avec autrui. La conception de l'autre permet de définir la conception de soi. Mead décrit ainsi l'individu comme étant un fait social et non pas biologique, puisqu'il accorde une importance à la signification et à l'interaction. L'individu organise donc sa conduite selon le point de vue d'autrui et l'intersubjectivité qui en découle.

Suivant cette façon de concevoir le monde, la sociologie compréhensive vient en opposition aux paradigmes déterministe et fonctionnaliste qui analysent objectivement les problèmes sociaux à partir des structures sociales (Campeau, Sirois & Rheault, 2009). Max Weber, père fondateur de la sociologie compréhensive, part de la prémisse que « tout phénomène social est le produit de l'action des individus et que ceux-ci donnent un sens à leurs comportements » (Brichet, 2007, p. 50). Le paradigme compréhensif tient compte de la rationalité des actions humaines afin de mieux saisir pourquoi les acteurs sociaux agissent d'une manière ou d'une autre, et ce, en fonction des buts et du sens qu'ils donnent à leurs expériences, à leurs pratiques et à leurs perceptions.

En somme, il s'agit de placer l'individu au cœur de l'analyse et de comprendre les perceptions, les motivations et les raisons qui poussent les individus à agir (Campeau et al., 2009). Mead (2006) les définit en termes d'ajustements réciproques puisque c'est l'interaction avec l'autre qui influence l'action de l'individu.

Comme l'explique Pharo (1985) :

on ne construit pas les faits sociaux de la même façon que les faits physiques pour cette bonne raison que les premiers sont toujours déjà construits, de façon endogène, par des acteurs sociaux et que c'est même cette *autoconstruction* qui leur donne efficience (p. 121).

La sociologie compréhensive nous permet donc, selon Mead (2006), d'étudier :

les interactions des organismes avec leur environnement et il montre, par le fait même, comment l'animal humain échappe de plus en plus à son ancrage biologique et comment il s'autoproduit en produisant la nature et la société qui forment son milieu de vie (p. 81).

La théorie de l'action sociale découle de la sociologie compréhensive. Celle-ci « vise deux objectifs : l'interprétation compréhensive de l'action sociale [qui permet] d'expliquer à la fois son déroulement et ses effets » (Colliott-Thélène, 2014, p. 50). Rocher (1969) met en évidence la proposition de Weber selon laquelle l'action humaine est sociale puisque les individus en interaction ont leur propre signification et leur interprétation subjective des situations. Cette relation teinte les échanges entre les individus, notamment par l'entremise de symboles et de signes (Rocher, 1969). Mead (2006) explique que l'individu :

apprend aussi à user des gestes expressifs et de symboles significatifs en s'ajustant aux demandes et aux réponses de ses proches, et, petit à petit, assimile un sens du bien et du mal à travers le jeu des récompenses et des réprimandes, des fautes et des sanctions (p. 26).

Suivant la sociologie compréhensive de Weber, nous considérons que « tout comportement n'est pas une action, mais seulement celui auquel l'agent attribue un sens subjectif (identifié ici au « sens visé »), lequel détermine directement son déroulement » (Colliott-Thélène, 2014, p. 51).

La vision de l'action sociale de Weber est pertinente pour comprendre notre perspective de recherche, car elle englobe trois composantes : l'individu tient compte du comportement d'autrui ; la signification donnée à un autre influence l'action de l'individu, et vice versa ; la conduite d'un individu est influencée par la perception qu'il a de la signification de l'action d'autrui. Rocher et Sénéchal (2012) renchérissent en expliquant qu'au niveau microsociologique, c'est-à-dire dans l'étude des relations entre les individus, l'action sociale est influencée par la compréhension de l'interaction avec autrui. L'action sociale est alors « influencée par la perception [qu'a un individu] de la signification de l'action des autres et de [sa] propre action » (Rocher, 1969, p. 24).

Nous l'avons mentionné, Weber accorde de l'importance à la compréhension et à la notion de sens (Brichet, 2007). Le sens est une signification donnée à une situation. Cette interprétation subjective influence les motivations et les causes qui poussent l'individu à agir ou à adopter certains comportements (Colliott-Thélène, 2014; Pharo, 1985). Les interactions et les différents modes de communication sont au cœur de cette façon de concevoir le monde (Colliott-Thélène, 2014). Le sens est donc visible pour autrui (Pharo, 1985). Watier (2002) parle en termes de sens visé, puisque la sociologie compréhensive s'intéresse aux motifs, aux raisons d'agir et non pas à la société. Notamment, cet auteur explique que Weber met en perspective l'agir social comme étant un point de vue subjectif.

Ainsi, nous inscrivons cette recherche sous le prisme de la sociologie compréhensive de Max Weber et, plus particulièrement, dans la perspective de la théorie de l'action sociale.

Cette façon de concevoir le monde permet de tenir compte du caractère subjectif des activités qui ne sont pas seulement le résultat de mécanismes structurels (Pharo, 1985) compte tenu du fait

que « les actions sociales ne sont pas le fait d'électrons ou de cellules » (Le Breton, 2008, p. 40). « Certes, les acteurs ne possèdent pas une connaissance exhaustive de leurs raisons d'agir, mais la sociologie compréhensive fait néanmoins l'hypothèse que celles-ci existent et qu'il n'est pas impensable de s'en approcher » (Le Breton, 2008, p. 3).

2.2 L'interactionnisme symbolique

Découlant du paradigme sociologique compréhensif, l'interactionnisme symbolique (IS) s'intéresse à la subjectivité, au sens et à la signification qui influencent les actions des acteurs (Le Breton, 2008). Les interactions entre les individus sont au cœur de l'IS (Campeau et al., 2009).

Comme l'explique Harold Garfinkel (1967), un phénomène social ne peut pas être étudié de façon objective puisque l'individu construit ses relations et ses actions à partir du sens qu'il donne à ses actions et à autrui. Le problème social n'est donc pas propre à l'individu, mais bien au cœur d'un processus qui mène un individu à faire un choix (Campeau et al., 2009).

[...] Plus que tout autre, l'interactionnisme symbolique s'est attaché à prendre en compte la part du volontariat, de l'autodétermination ou de l'auto-emprise pour saisir la façon dont l'acteur est l'agent ou l'artisan de sa conduite. Cette vision de l'humain et de son rapport avec autrui et la société est en outre consistante plus que dans d'autres théories avec les fondements de la théorie de l'interaction symbolique (Lacaze, 2013, p. 50).

Ainsi, c'est par le processus d'interprétation et d'interaction que le sens est modifié et qu'il permet à l'individu d'agir (Brichet, 2007). Pour Lacaze (2013), «l'interaction doit être pensée comme un processus social et un acte collectif » (p. 46).

Pour Le Breton (2008), « la signification n'est pas une nature inhérente aux choses, elle traduit l'interprétation de l'individu et engage son comportement » (p. 33). Ainsi, Mead (2006)

part de la prémisse qu'un individu considère les paroles et les gestes de l'autre avant d'agir. L'individu considère les autres comme étant « porteurs de significations auxquelles il s'ajuste à leur réponse » (Le Breton, 2008, p. 37).

G.H. Mead est d'avis que les comportements humains sont influencés par la façon dont l'humain comprend et interprète une situation et non pas par les structures sociales. Bien que ces structures aient une certaine influence sur l'individu, celui-ci n'est pas figé sous celles-ci, puisqu'il est capable d'actions (Mead, 2006). « Les acteurs participent activement à la construction de leur propre univers, mais ils n'en sont pas moins soumis, plus ou moins intensément selon les circonstances, aux multiples contraintes qui pèsent sur eux » (Poupart, 2011, p. 182).

S'appuyant sur les travaux de G. H. Mead, c'est Herbert Blumer qui propose le concept « d'interaction symbolique » inspirant le courant théorique du même nom. Blumer (1969) ne considère pas qu'il soit possible d'analyser les actions des individus, à partir d'une explication de causes à effets.

Considérant que l'interaction sociale entre les humains est vitale, cet auteur a développé trois prémisses fondamentales à l'interactionnisme symbolique : 1) les humains agissent à partir du sens qu'ils donnent à leur expérience, 2) ce sens est influencé par les interactions sociales, 3) ce sens est le résultat d'un processus modifié et interprété par l'individu.

Blumer croit que l'interprétation est essentielle et que c'est « le sens que les choses revêtent à ses yeux qui mobilise les actions de l'individu » (Le Breton, 2008, p. 42). Concrètement :

l'interaction symbolique se définit comme un échange qui prend place dans une communication verbale (par des symboles signifiants) et non verbale (par des gestes) entre les individus, et cette communication déterminerait le sens que ces derniers accordent au monde, à leurs actions et à leurs propres perceptions (Manseau-Young, 2013, p. 38).

Les tenants de l'IS considèrent que toutes formes de communication, qu'elles soient verbales ou non verbales, ont un impact sur l'individu, et surtout, sur l'interprétation qu'il en fera (Le Breton, 2008). C'est donc à travers les échanges entre les individus que se construit le sens (Campeau et al., 2009). Le Breton (2008) qualifie cette interaction comme étant un « échange de significations » (p. 7) puisqu'elle est symbolique pour l'individu (Le Breton, 2008). En somme, « l'interactionnisme symbolique considère l'action réciproque comme un phénomène social majeur » (Brichet, 2007, p. 80).

Plus près de notre recherche, Anderson et Snow (2001) considèrent que l'IS permet de tenir compte des liens entre l'exclusion et le Soi. Plumauzille et Rossigneux-Méheust (2014) ajoutent que l'IS permet de tenir compte, et d'interpréter les dynamiques sociales sur la base d'actions quotidiennes.

C'est justement ce qui nous permettra de comprendre le quotidien des femmes judiciarisées. Par ailleurs, sachant que la sociologie de la déviance permet de comprendre la réalité des personnes dites déviantes, nous devons considérer deux auteurs influents à ce sujet, Howard Becker (1985) par sa théorie de l'étiquetage et Erving Goffman (1975) à travers ses réflexions autour du processus de stigmatisation (Poupart, 2011).

Leur façon de concevoir la déviance vient en opposition aux anciennes écoles de pensées qui partaient du principe selon lequel la génétique et le biologique influencent la trajectoire déviante des personnes (Delteil, 1995).

2.2.1 Howard Becker : déviance et théorie de l'étiquetage

Avec son ouvrage *Outsiders* (1985), Howard Becker (1985) propose une perspective désormais célèbre autour de la sociologie de la déviance, notamment à travers sa théorie de l'étiquetage. Celle-ci permet de comprendre comment un individu devient socialement désigné comme déviant et comment il entame et poursuit sa « carrière déviante ». Dans le cadre de notre recherche, nous verrons, par l'entremise de cette théorie, comment la réaction sociale influence les conduites sociales des individus et entraîne, conséquemment, l'acquisition d'un statut de déviant. « Encore faut-il que son comportement soit transformé en infraction, suscite une réprobation et génère une réaction de la part d'autrui, cet autrui pouvant être un individu ou une institution » (Poupart, 2001, p. 88).

Becker (1985) suggère une analyse de « l'ensemble des relations qu'entretiennent toutes les parties impliquées de près ou de loin dans les faits de déviance » (p. 13). Nous ne pouvons donc pas donner une explication étiologique de la déviance puisque celle-ci est le résultat d'un ensemble de facteurs et d'interactions.

Selon cet auteur, la déviance ne peut être analysée comme un comportement découlant simplement des déterminismes sociaux auxquels seraient soumis les individus, mais davantage en termes de processus social au cours duquel l'individu est socialement désigné comme déviant.

Ainsi, l'acte criminel en soi n'est pas déviant.

Au contraire, la déviance se définit dans une relation entre un individu et l'autre. Puisqu'elle est subjective, il est complexe de la définir. Elle est d'autant plus difficile à conceptualiser lorsque la personne jugée « déviante » n'a pas cette même perception (Becker, 1985).

Quoi qu'il en soit, la déviance est perçue comme étant un symptôme de désorganisation sociale. L'individu « déviant » qui agit hors des normes devient catégorisé en termes d'outsider ou d'étranger (Brichet, 2007). Ainsi, ce sont les normes formelles et informelles instituées par les « entrepreneurs de morale » qui définissent les situations et influencent les comportements en offrant un certain code de conduite. « Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance » (Becker, 1985, p. 32). L'individu est alors déviant lorsqu'il transgresse une ligne de conduite ou une valeur socialement construite (Becker, 1985). Ce sociologue souligne que la déviance prend naissance lorsqu'il y a incompatibilité entre les valeurs de la personne qui commet un acte jugé criminel et celles de l'autre. L'individu est « déviant » lorsqu'il intègre l'étiquette posée. Ce sont ces normes instituées que Poupart (2011) remet en question puisqu'elles engendrent de lourdes conséquences pour l'individu.

En effet, « la réprobation des groupes et des agences de contrôle social peut être telle que la personne peut en venir à être convaincue elle-même qu'elle est véritablement déviante et agir en conformité avec ce nouveau statut » (Poupart, 2001, p. 102).

Lacaze (2008) croit que l'étiquette posée par les entrepreneurs de morale entraîne une relation de pouvoir entre le « déviant » et « le non-déviant ». Lorsque l'individu intègre ce qu'on lui projette, il est placé dans le « corridor de la déviance ».

Conséquemment, lorsque cette étiquette est posée avec succès, la personne perd son identité. C'est en ce sens que Becker (1985) suggère la notion de « carrière déviante » pour analyser la trajectoire d'un individu, passant de la commission d'un acte criminel à l'intégration du statut de déviant et l'entrée dans un groupe déviant.

Riot (2004) décrit précisément les cinq étapes qui permettent de comprendre en quoi consiste l'entrée dans la «carrière déviante». Premièrement, la phase d'émergence débute lorsqu'un acte est jugé comme étant déviant (selon les normes instituées). Deuxièmement, la phase de légitimation publique de ces problèmes est entamée lorsqu'il y a une reconnaissance de la société quant au problème social perçu. La troisième étape est complétée lorsqu'on considère un acte comme étant déviant. À cette étape, la mobilisation sociale est suscitée. En ce sens, l'action déviante devient un objet de discussion, voire de controverse et de revendications. Finalement, la formation et la mise en place d'un plan d'action illustrent l'instauration d'un certain arrangement entre la société et la personne (Riot, 2004).

L'étiquette de la délinquance est souvent posée à la suite d'un seul délit. Celle-ci est remplie de connotations négatives, ce qui contribue non seulement à la stigmatisation de l'individu, mais prédomine sur l'identité de celui-ci. Il y a un « changement dans l'identité de l'individu aux yeux des autres. En raison de la faute commise et du caractère flagrant de celle-ci, il acquiert un nouveau statut » (Becker, 1985, p. 55). Plus encore, Becker (1985) est d'avis que cette étiquette « commande les autres identifications » (p. 57). En effet, l'individu aura tendance à adopter d'autres comportements « délinquants » ou non conformes aux normes sociales. Ces actions sont conformes à ce qui est attendu de l'autre.

Suivant cette idée, Lacaze (2008) explique que « sous l'espèce d'un effet d'attente comportemental, la personne devient ce qu'on a supposé et dit qu'elle était » (p. 185). Becker va encore plus loin en expliquant que « le comportement déviant [...] produit, au fil du temps, la motivation déviante » (p. 64). Poupart (2001) résume l'impact de cette relation de pouvoir entre l'individu et l'autre :

La réaction des groupes ou des institutions aux conduites jugées anormales peut, en plus d'avoir un impact sur l'identité et le statut des personnes, contribuer à faire en sorte que celles-ci s'ancrent dans la déviance, produisant ainsi l'effet contraire à celui recherché » (p. 99).

L'identité « criminelle » se cristallise lorsque l'individu développe un sentiment d'appartenance à un groupe déviant. Les comportements déviants sont en effet encouragés par l'entourage de l'individu. La déviance est donc le résultat d'un étiquetage social qui se construit dans le regard de l'autre. C'est ce processus qui assigne les personnes dans leur « carrière déviante ». Le fait d'être mis à part, d'être étiqueté comme « déviant » amène l'individu à se considérer lui-même ainsi (Becker, 1985).

En bref, « le processus de définition collective détermine la carrière et le destin réservés aux problèmes sociaux, de leur point initial jusqu'à ce qui peut apparaître comme le point final de leur cheminement » (Plumauzille & Rossigneux-Méheust, 2014, p. 193). Le fait de transgresser une norme classifie l'individu dans une catégorie, ce qui l'influence à adopter d'autres comportements déviants. L'individu intègre son identité à travers la perception de l'autre, ce qui place ses interactions au cœur de la déviance. Becker définit cette façon de voir la déviance comme étant la logique de progression du déviant (Le Breton, 2008) : la « carrière déviante » d'un individu se définit lorsqu'un individu « organise son identité sur la base d'un mode de comportement déviant » (p. 53). Ainsi, la déviance devient un mode de vie acceptable.

Par conséquent, le déviant apprend à participer à cette sous-culture ainsi créée autour de la déviance. L'étiquette de la déviance entraîne donc de lourdes conséquences, notamment au niveau de la vie sociale et de l'image de soi de l'individu. Il devient difficile pour la personne déviante, qui a acquis ce statut, de continuer ses activités quotidiennes au sein de la société (Becker, 1985).

Inscrit dans la tradition de l'IS, Becker accorde une importance particulière à la signification et au sens qui découlent des interactions sociales. Pour cet auteur, nous devrions nous attarder davantage aux motifs pour lesquels un individu n'entre pas dans cette « carrière déviante » au lieu d'analyser les raisons qui poussent une personne à commettre un acte criminel (Becker, 1985). Ainsi, en nous inspirant de Becker, nous pourrions penser que les conduites déviantes des femmes judiciarisées sont le résultat d'un processus d'apprentissage social à travers lequel elles définissent progressivement leur identité sociale en termes de « femmes criminelles ». Il est donc intéressant, dans le cadre de cette recherche, de qualifier la déviance comme étant dépendante de la réaction d'autrui.

Cette théorie nous permet donc d'analyser au-delà du « pourquoi » de la déviance, en nous intéressant plutôt aux actions posées par les individus, actions qui sont influencées par le regard de l'autre (Becker, 1985). Mais encore, si l'entrée dans cette « carrière déviante » se définit par l'appartenance à un groupe déviant, est-ce possible de s'en sortir? Becker croit que pour un individu qui est engagé dans une « carrière déviante », les comportements qui étaient perçus comme désagréables ou déviants deviennent acceptables et agréables. Ainsi, pour sortir de cette carrière, l'individu déviant doit vivre un événement déplaisant, un malaise quant à l'appartenance à sa sousculture, comme un séjour en prison (Becker, 1985).

2.2.2 Erving Goffman et le processus de stigmatisation

Goffman est d'avis que la déviance est le fruit d'une construction sociale (Brichet, 2007) puisque nous interprétons et agissons selon les normes et les individus présents (Le Breton, 2008) ou encore en fonction de ce que nous pensons que l'autre perçoit (Goffman, 1975). La déviance est une relation entre le stigmate et le *normal* (Le Breton, 2008), le stigmate étant un jugement de

valeur socialement construit. Il est important de mentionner que « le normal et le stigmatisé ne sont pas des personnes, mais des points de vue » (Goffman, 1975, p. 161).

Parallèlement à la théorie de l'étiquetage de Becker, Goffman (1975) s'intéresse au processus de stigmatisation selon lequel, pour un déviant, « il devient plus difficile de poursuivre les activités ordinaires de sa vie quotidienne. [...] Ces difficultés mêmes l'incitent à des actions anormales » (Becker, 1985, p. 203). Le processus de stigmatisation est un jugement de valeur qui change l'individu de catégorie sociale (Goffman, 1975).

En d'autres mots, « être ou devenir porteur d'un stigmate plus ou moins visible induit dans une société des réactions tantôt de rejet, parfois d'intégration et toujours d'adaptation » (Plumauzille & Rossigneux-Méheust, 2014, p. 217).

Selon Goffman (1977), il existe un « code de conduite » des humains qui permet de définir les normes et les attentes sociales. Ces conduites attendues sont donc basées sur les interactions et les structures sociales. Dans l'article *L'arrangement des sexes* (Goffman & Zaidman, 2002), le sociologue explique comment les normes sont socialement construites selon le sexe, instituant des « classes sexuelles ». Ainsi, la femme doit être précieuse, fragile et vulnérable, en plus de s'occuper de sa maison et de sa famille.

La femme a des rôles socialement attribués selon le contexte social. Pour Goffman, ces stéréotypes désavantagent les femmes, qui, d'après lui, sont déjà trop souvent opprimées (Goffman, 1977). Par l'entremise du processus de stigmatisation, nous verrons comment être « femme et criminelle » a un effet sur la vie des participantes de notre recherche.

D'abord, Rostaing (2012) explique que le processus de stigmatisation prend naissance dans l'interaction avec autrui :

C'est Erving Goffman qui a fait du stigmate (étymologiquement une marque durable sur la peau) un concept sociologique, en l'étendant à tout attribut social dévalorisant, qu'il soit corporel ou non – être handicapé, homosexuel, juif, etc. Le stigmate n'est pas un attribut en soi : il se définit dans le regard d'autrui. Il renvoie à l'écart à la norme : toute personne qui ne correspond pas à ce qu'on attend d'une personne considérée comme « normale » est susceptible d'être stigmatisée. Le stigmate s'analyse donc en termes relationnels. Il renvoie autant à la catégorie à proprement parler qu'aux réactions sociales qu'elle suscite et aux efforts du stigmatisé pour y échapper (p. 1).

C'est dans son célèbre ouvrage *Stigmate* (1975) que Goffman a concrètement conceptualisé sa théorie du stigmate comme suit :

Un individu qui aurait pu aisément se faire admettre dans le cercle des rapports sociaux ordinaires possède une caractéristique telle qu'elle peut s'imposer à l'attention de ceux d'entre nous qui le rencontrent [et] nous détourner de lui, détruisant ainsi les droits qu'il a vis-à-vis de nous du fait de ses autres attributs (p. 15).

Le stigmate est un symbole, un attribut, une catégorisation basée sur le jugement de l'autre qui stigmatise un individu. En ce sens, comme l'expliquait Becker, nos jugements sont socialement construits (Goffman, 1975). Un stigmate discrédite la personne au point où ses interactions avec les autres en sont affectées (Brichet, 2007). Le stigmate est un jugement de valeur (Le Breton, 2008).

En ce sens, il n'existe pas en soi; celui-ci prend son sens lors des interactions sociales avec autrui, notamment lorsqu'il y a un écart entre les normes attendues et l'action posée (Brichet, 2007), qui, dans notre situation, est l'acte criminel. Comme l'expliquent Plumauzille et Rossigneux-Méheust (2014), le stigmate entraîne au moins trois conduites possibles chez un individu :

il peut adhérer plus ou moins durablement à un groupe qui lui ressemble, intellectualiser son stigmate, mais également discuter avec les normaux de son stigmate soit en défendant le groupe auquel il est reconnu qu'il appartient, soit en s'en détachant. Ces stratégies permettent d'apprécier en partie, comment le fait d'être stigmatisé ou *stigmatisable* a des conséquences sur la participation de l'individu à la vie sociale et sur l'évolution de l'image de soi (p. 226).

Le stigmate est ce qui, « lors d'une interaction, affecte, en le discréditant, l'identité sociale d'un individu » (Plumauzille & Rossigneux-Méheust, 2014, p. 216). Par conséquent, le fait d'attribuer un stigmate à un individu engendre des conséquences sociales et identitaires chez les individus affublés de la sorte (Goffman, 1975), notamment lorsque le stigmate est visible et reconnu de tous (Plumauzille & Rossigneux-Méheust, 2014).

Cette réalité s'explique par le fait que lorsqu'on pose un stigmate sur un individu, plusieurs autres imperfections sont sous-entendues. Les termes employés pour désigner une personne comme criminelle, par exemple, offrent une forte connotation péjorative (Goffman, 1975). Ainsi, cette théorie est intéressante pour notre recherche parce qu'elle met en perspective l'impact du stigmate sur la vie (Brichet, 2007) des femmes judiciarisées. En commettant un crime, elles ont automatiquement changé de catégorie sociale. Goffman considère que le stigmate prend naissance lorsque le discrédit engendré par cette nouvelle catégorisation est grand et que la transgression d'une norme est connue.

En effet, il est important de mentionner que certains individus seront discrédités (stigmate visible et connu par l'autre) alors que d'autres seront « discréditables » (la différence n'est pas perçue immédiatement par l'autre lors d'une rencontre) (Goffman, 1975). Plus précisément, les criminels sont catégorisés comme étant « engagés dans un refus collectif de l'ordre social » (Goffman, 1975, p. 167), c'est-à-dire par un refus d'adopter les normes socialement instituées. Autrement dit, dans nos sociétés contemporaines, pour favoriser l'ordre social, l'on s'attend à ce que les individus agissent d'une façon socialement acceptable (Goffman, 1975).

Goffman (1975) explique qu'un détenu a un stigmate à la suite de la perpétration d'un acte criminel commis. En effet, lorsque l'autre perçoit une difficulté quelconque chez un individu, il en suppose plusieurs autres. C'est la réaction sociale qui entraîne une stigmatisation, voire une discrimination chez l'individu.

Poser un stigmate amène de l'insécurité, de la honte, de l'incertitude et de la méfiance chez les personnes stigmatisées « et cette insécurité découle, non de quelque source mystérieuse et plus ou moins masquée [...], mais de quelque chose contre quoi il sait qu'il ne peut rien » (Goffman, 1975, p. 24). L'individu stigmatisé ignore ce que les autres pensent réellement de lui, néanmoins, il aura tendance à s'imprégner de l'image et du statut qu'on lui projette (Goffman, 1975). C'est pourquoi, afin d'éviter d'être mis en marge de la société, un individu pourrait être tenté de mener une double vie dans le but de ne pas révéler son stigmate aux autres (Lacaze, 2008). Ainsi, considérant que le processus de stigmatisation place l'individu en marge de la société, il y a lieu de se questionner, à savoir si la différence (l'attribut) entraîne l'exclusion sociale (Le Breton, 2008).

Le concept du stigmate est l'un des principaux points d'ancrage de l'IS (Lacaze, 2008) et celui-ci permet de mettre en perspective l'identité d'un individu. Il va sans dire que l'identité est un concept à la fois complexe et essentiel (Baudry & Juchs, 2007).

Comme l'explique Lazzerie (2013), l'identité se définit à travers plusieurs éléments. D'une part, l'individu s'identifie en tant que personne et, d'autre part, il est influencé par le regard de l'autre. En ce sens, Goffman (1975) a mis en perspective l'importance accordée à l'identité sociale, qui se définit dans les interactions avec les autres. L'auteur pousse sa réflexion en suggérant que

l'individu peut devenir victime de l'identité sociale qui lui est imposée, puisqu'il intégrera ce que les autres lui reprochent (Goffman, 1975).

«C'est pourquoi Goffman compare la société à un théâtre dans lequel chaque personne apprend à jouer certains rôles » (Campeau et al., 2009, p. 61). Ce jeu est le résultat des interactions entre l'identité pour Soi et l'identité sociale (Baudry & Juchs, 2007). En ce sens :

on peut toujours [...] accepter ou refuser les identités qu'on vous attribue [identité pour autrui]. On peut s'identifier soi-même autrement [...] [identité pour soi]. C'est la relation entre ces deux processus d'identification qui est au fondement de la notion de formes identitaires (Dubar, 2000, p. 4).

Compte tenu du fait que la stigmatisation a un impact sur l'acquisition d'un nouveau statut et que le concept identitaire influence les relations et les comportements des individus (Goffman, 1975), il est essentiel de comprendre en quoi consiste l'identité sociale. Pour Dubar (2000), l'identité sociale « est avant tout synonyme de catégorie d'appartenance » (p. 7). L'identité sociale « modèle les conduites » (Dubar, 2000, p. 9), car elle se construit à partir des normes sociales. Elle a une incidence sur les relations entre l'individu et l'autre. Elle signale la catégorie d'appartenance de l'individu depuis ses attributs et ses stigmates.

Pour Goffman (1975), l'identité sociale est de deux types : l'identité sociale réelle et l'identité sociale virtuelle. Nous verrons dans quelles mesures cette dernière teinte les perceptions d'autrui.

L'identité virtuelle est une conséquence quant au regard que les autres portent sur l'individu (Le Breton, 2008), ce qui contribue à la stigmatisation de l'individu (Goffman, 1975). Plus précisément, l'identité virtuelle s'actualise selon notre rétrospection de l'autre. L'identité sociale réelle, quant à elle, « cristallise le sentiment que possède lui-même l'individu en fonction des

attributs effectivement possédés » (Le Breton, 2008, p. 137). Elle est composée d'attributs que possède effectivement l'individu et qu'il est possible de prouver (Goffman, 1975).

Considérant que l'identité sociale a un lien direct avec la stigmatisation vécue par l'individu, il est important de souligner que cet individu possède tout de même une identité « pour Soi » qui lui permet non seulement de se définir par rapport à son stigmate, mais aussi de contrôler l'information qu'il souhaite projeter à son sujet. Un individu stigmatisé tentera de contrôler certaines informations dans le but de se protéger de la société qui le catégorise et le stigmatise (Goffman, 1975). L'identité personnelle (ou l'identité pour Soi), concept développé par Paul Ricœur (1990), permet à l'individu de contrôler l'information quant à sa propre situation par l'entremise de diverses stratégies (Baudry & Juchs, 2007). Pour Dubar (2000), l'identité personnelle se construit et s'adapte selon nos rôles et le cheminement dans notre vie. En ce sens, l'identité personnelle est une réflexion identitaire qui permet à l'individu de conjuguer avec les différentes crises identitaires.

Goffman (1975) est d'avis qu'un écart entre l'identité virtuelle et l'identité réelle compromet l'identité sociale d'un individu. Cet écart entraîne un discrédit faisant en sorte qu'un individu est coupé « de la société et de lui-même en sorte qu'il reste là, personne discréditée face à un monde qui la rejette » (p. 32). L'identité sociale d'un individu est donc le résultat « de la conformité ou de la non-conformité entre l'impression première produite par autrui et les signes qu'il manifeste » (Baudry & Juchs, 2007, p. 161). Ainsi, nous comprenons à quel point les interactions sociales tiennent une place importante dans le processus de stigmatisation étant donné que l'identité sociale se construit dans le regard de l'autre (Goffman, 1975). C'est notre « identité sociale apparente qui

structure [nos] interactions » (Brichet, 2007, p. 87) lors d'une rencontre. À cet égard, un casier judiciaire ou un mode de vie marginal porte entrave à l'insertion des individus (Leduc, 2011).

Le casier judiciaire diminue la crédibilité d'un individu et le classe quasi automatiquement dans la catégorie des criminels. Ainsi catégorisé, ce dernier a tendance à vivre en marge de la société (Leduc, 2011). Cet attribut posé sur l'individu contribue automatiquement à l'étiquetage de celui-ci (Goffman & Zaidman, 2002).

2.3 Pertinence de l'interactionnisme symbolique pour notre recherche

Le cadre théorique de l'IS est clairement pertinent pour notre recherche puisqu'il nous permet d'interpréter les actions des répondantes en fonction du sens qu'elles donnent à leurs actions et leurs perceptions. Ce sens est influencé par l'interprétation subjective de l'individu par rapport à l'autre (Blumer, 1969).

« Les interactionnistes soutiennent que nous ne pouvons pas comprendre les conduites sociales en faisant abstraction du sens ou des significations que les acteurs donnent à leur réalité ou, si l'on préfère, de leurs définitions de la situation » (Poupart, 2011, p. 182).

L'IS permet d'analyser le niveau microsociologique, c'est-à-dire l'individu en interaction avec son environnement, les autres et la société. L'interaction sociale est au cœur de la démarche de recherche (Blumer, 1969; Parrini-Alemanno, 2007). En ce sens, ayant comme point de départ le point de vue de l'individu (Poupart, 2011), nous nous intéressons à son histoire, à ses expériences, à son contexte social (Campeau et al., 2009) et à son influence sociale (Poupart, 2011),

tout en le considérant comme étant « acteur de son existence » (Le Breton, 2008, p. 49). C'est la raison pour laquelle nous nous intéressons au point de vue des femmes.

Par ailleurs, ce cadre théorique est tout à fait pertinent pour notre recherche puisqu'il nous permet d'analyser la déviance comme une construction sociale. En effet, elle est « le résultat de l'interaction entre la personne qui pose l'acte [criminel] et les autres qui y réagissent » (Campeau et al., 2009, p. 62). En ce sens, l'étiquette posée sur l'individu perçu comme déviant « implique une mobilisation sociale et un processus de nomination » (Le Breton, 2008, p. 6), comme expliqué précédemment. La déviance est donc bien plus que le fait de transgresser une norme formelle ou informelle : c'est une interaction avec la société, une étiquette posée par rapport aux autres (Le Breton, 2008).

En somme, l'IS nous permet d'atteindre nos objectifs de recherche, lesquels visent d'une part à mieux comprendre le sens que les femmes qui ont eu des démêlés avec la justice, donnent à leur expérience vécue dans le cadre du projet « Décliner votre identité » et d'autre part à mieux évaluer jusqu'à quelle mesure l'art communautaire permet à ces femmes de redéfinir leur identité sociale, une identité jusque-là ancrée dans des représentations associées à leur « carrière déviante » (Becker, 1985). En effet, l'IS permet de partir du principe selon lequel ces femmes construisent leur « univers de sens non à partir d'attributs psychologiques ou d'une imposition extérieure, mais à travers une activité délibérée de donation de sens » (Le Breton, 2008, p. 47). Par ailleurs, par l'entremise de la perspective épistémologique de l'IS, nous pouvons d'ores et déjà considérer que ces femmes qui ont eu des démêlés avec la justice ne sont pas des criminelles prédéterminées par

les structures sociales ou par leur génétique. Il est donc pertinent de nous pencher sur la définition qu'elles donnent à leurs expériences vécues, de recueillir leurs perceptions quant à leur cheminement identitaire personnel, voire leurs conduites, dans le cadre de leur participation au projet d'art communautaire d'Art Entr'Elles. En d'autres termes, ce cadre théorique offre l'avantage de placer l'acteur social au cœur de l'analyse. Ultimement, la perspective interactionniste nous permet de mieux comprendre dans quelles mesures le projet Art Entr'Elles participe à la redéfinition de l'identité sociale de ces femmes en regard de leur participation à un projet d'art communautaire, au-delà de leurs « stigmates » (Goffman, 1975), de leur étiquette sociale ou de leur « carrière déviante » (Becker, 1985).

2.4 Conclusion du chapitre

L'interactionnisme symbolique nous permet de tenir compte des perceptions des femmes qui ont eu des démêlés avec la justice et du sens qu'elles donnent à leur expérience, considérant qu'elles sont capables d'actions.

La théorie d'étiquetage (Becker, 1985) et le processus de stigmatisation (Goffman, 1975) sont deux théories importantes de ce courant de pensée. Elles nous permettront de comprendre comment un individu qui commet un acte criminel est classé dans la catégorie de « déviants ». Ce regard influence les actions, l'identité et la perception que l'individu a de lui-même (Goffman, 1975). Plus précisément, le fait d'être étiqueté comme « déviant » (dans le regard de l'autre) amène l'individu à se considérer lui-même ainsi (Becker, 1985). Ce courant de pensée nous permet de considérer la « carrière déviante » comme étant le fruit d'une construction sociale (Riot, 2004). Celle-ci cristallise l'identité « criminelle » des personnes et les influence dans la poursuite de leur « carrière déviante » (Becker, 1985). L'originalité de la théorie de Becker est qu'elle nous permet

d'analyser comment il est possible de sortir de cette « carrière déviante », et c'est pourquoi l'IS a guidé notre démarche.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Dans ce chapitre, nous discuterons d'abord de la perspective de recherche choisie, à savoir la perspective qualitative. Celle-ci est pertinente pour les sciences sociales (Kvale, 1996), car, comme nous le verrons, elle contribue à l'étude des problèmes sociaux ou des expériences subjectives des acteurs sociaux (Padgett, 2008). Puis, nous élaborerons la description de l'échantillon et des outils de collecte de données de la stratégie d'analyse. Enfin, nous traiterons des principales limites et des considérations éthiques de la recherche.

3.1 Perspective de recherche

« La recherche en sciences humaines et sociales, curieuse des expériences humaines et des interactions sociales se conduit [...] de manière qualitative, c'est-à-dire en s'approchant des personnes et des groupes concernés, en enquêtant, en interviewant, en expérimentant avec eux et en analysant avec des mots, les leurs et les nôtres (ceux des chercheurs), leurs expériences, leurs conduites et leurs échanges » (Paillé, 2006, p. 5).

Nous avons choisi une démarche méthodologique qualitative. Globalement, la recherche qualitative permet d'étudier un phénomène peu connu (Padgett, 2008) et de comprendre une réalité vécue par des individus (Kvale, 1996). Cette démarche nous paraît pertinente puisqu'elle offre « une analyse davantage inductive pour systématiser l'expérience de la vie quotidienne des personnes [et permet] d'explorer les phénomènes en profondeur du fait que les données recueillies ne sont pas délimitées par des catégories d'analyse prédéterminées » (Turcotte, 2000, p. 57).

Ainsi, nous souhaitons tenir compte du point de vue subjectif et des trajectoires de vie des répondantes rencontrées (Gauthier, 2009). En ce sens, nous avons la « volonté de rendre compte du monde social tel qu'il est » (Bizeul, 2006, p. 63). En effet, la démarche qualitative permet d'accéder aux émotions et au caractère subjectif des expériences vécues (Padgett, 2008) tout en amenant un savoir grâce aux perceptions des personnes interviewées (Kvale, 1996). Elle permet de décrire une situation sociale et de comprendre un phénomène socialement construit en plus d'accorder une importance significative au discours (Gauthier, 2009; Paillé, 2006) des répondantes. Cette démarche est tout à fait pertinente pour notre recherche, qui, rappelons-le, s'inspire du cadre théorique de l'interactionnisme symbolique. À cet égard, la perspective qualitative nous permettra de mettre en lumière le sens que les femmes donnent à leur expérience, en portant attention au caractère subjectif de l'expérience vécue ainsi qu'à leurs interactions sociales (Kvale, 1996). Par ailleurs, la posture interactionniste implique le fait que le chercheur ne soit pas expert de la situation vécue par autrui étant donné que les acteurs sont capables d'actions et ont un pouvoir considérable sur leur vie (Morrissette, 2011). Cette manière de faire demande au chercheur de « mettre en suspens [son] jugement et [ses] connaissances théoriques afin de mieux comprendre le phénomène à l'étude et d'accéder véritablement à l'expérience vécue par les acteurs interviewés » (L'Abbé-Sasseville, 2009, p. 69).

3.2 Population à l'étude

3.2.1 Nature et échantillon

Nous avons choisi un échantillon de personnes volontaires parmi les douze participantes¹ du projet « Décliner votre identité ». « Cette technique [l'échantillon de personnes volontaires] consiste à faire appel à des volontaires pour constituer l'échantillon » (Beaud, 2009, p. 263). Elle permet de susciter la collaboration des femmes afin qu'elles puissent s'exprimer au sujet de leurs perceptions et du sens qu'elles donnent à leur participation au projet d'art communautaire « Décliner votre identité ». Cette méthode d'échantillonnage est pertinente dans le cadre d'une recherche menée avec des populations vulnérables ou marginalisées, plus particulièrement lorsque l'étude traite de sujets tabous (Ouellet & Saint-Jacques, 2000; Padgett, 2008). Nous avons donc sollicité la collaboration des participantes du Collectif Art Entr'Elles sans leur imposer d'obligations ou de contraintes. Précisons que la participation au projet « Décliner votre identité » du Collectif Art Entr'Elles fut notre seul critère d'échantillonnage. Seules les femmes ayant participé à ce projet ont été sollicitées aux fins d'entrevues. Nous n'avons retenu aucun autre critère d'exclusion. Certes, l'utilisation de ce type d'échantillonnage ne permet pas la généralisation des résultats, mais elle assure une représentativité pour une population ciblée (Beaud, 2009). En revanche, puisque nous visons la compréhension d'un problème social, cette limite n'est pas forcément contraignante (Kvale, 1996). Au départ, le groupe de femmes qui participait au projet d'Art Entr'Elles était constitué d'une quinzaine de personnes. Pour des raisons personnelles ou de contretemps avec leur emploi, certaines ont quitté le groupe. En tout, douze femmes ont participé au projet « Décliner votre identité ».

-

¹ Au début de notre recherche, le groupe était composé de 12 femmes.

Parmi les douze participantes, une est décédée et une a été incarcérée. Une des participantes n'a pas terminé son autoportrait, bien qu'elle soit restée impliquée auprès du groupe.

3.2.2 Stratégies de recrutement

Lors d'une première rencontre avec la coordinatrice du projet « Décliner votre identité », nous avons discuté des orientations que pouvait prendre cette recherche. Les membres du Collectif Art Entr'Elles ainsi que le conseil d'administration nous a offert son appui dès le départ de notre projet de recherche (annexe 1). À la suite de cet échange, nous avons planifié une première rencontre avec les participantes du projet «Décliner votre identité» afin de leur expliquer les orientations de notre recherche (annexe 2). Dès cette étape, la transparence de la démarche et des orientations de recherche était importante pour assurer un climat de confiance avec les participantes (Alami, Desjeux & Garabuau-Moussaoui, 2009). Puis, nous avons participé à trois autres rencontres déjà planifiées avec les membres du Collectif Art Entr'Elles. Ces dernières, chacune d'une durée de deux heures, étaient informelles et avaient comme objectif de nous familiariser avec le processus créatif. Ainsi, nous avons accompagné les participantes à travers leur processus de création. Pour éviter de teinter ou d'influencer le processus de réflexion individuel et collectif des membres du groupe, notre participation s'est limitée aux rencontres où l'activité était exclusivement centrée sur les séances photo. Ensuite, lorsque le certificat éthique fut obtenu (annexe 3), nous avons à nouveau contacté la coordonnatrice du Collectif Art Entr'Elles. Celle-ci a contacté à son tour les participantes disponibles du projet à ce moment-là. En tout, huit participantes ont donné suite. Avec l'accord de ces dernières, la coordonnatrice nous a remis leurs coordonnées afin que nous puissions initier un premier contact téléphonique.

Lors de ce premier contact, nous prenions le temps d'expliquer à nouveau les objectifs de la recherche, les risques et les bénéfices associés à la participation, cela, afin de nous assurer que leur participation soit éclairée et volontaire. Par la suite, nous fixions un rendez-vous à un moment et un endroit qui leur convenait. La Société Élizabeth Fry à Montréal nous a prêté un local qui assurait la confidentialité des rencontres. Certaines femmes ont préféré faire l'entrevue à leur propre domicile. Plusieurs moyens de communication ont été tentés pour rejoindre les participantes (lettre laissée à l'agente de probation, courriels, appels, messages textes). Finalement, six participantes sur huit ont donné suite et ont accepté de prendre part à cette recherche.

Afin de respecter le consentement libre et éclairé (Padgett, 2008), un formulaire de consentement (annexe 4) a été transmis aux participantes avant le début de l'entrevue. Ce formulaire expliquait le but et la nature de la recherche, en plus de mettre en lumière les avantages et inconvénients associés à leur participation à la recherche, tout en détaillant son processus. Avant de commencer chacune des entrevues, nous avons pris le temps de lire, avec la participante, le contenu du formulaire de consentement pour confirmer leur compréhension quant au processus de recherche et du respect du consentement libre et éclairé. Ainsi, les participantes étaient libres de participer ou non à la recherche. Turcotte (2000) explique que cette première étape est cruciale dans le cadre d'une recherche qualitative, où la collaboration entre le chercheur et l'interviewé est essentielle. Elle permet en effet d'instaurer un climat de confiance dès les premières rencontres (Turcotte, 2000). Shannon (2013) spécifie qu'en travail social, cette collaboration est fondamentale puisqu'elle place l'acteur au cœur de la recherche. Ce dernier détient en quelque sorte le contrôle sur la recherche, puisque nous accordons de l'importance à sa parole.

La recherche est basée sur les valeurs qui guident la profession du travail social (Shannon, 2013), à savoir « l'égalité, la dignité, le respect et la justice sociale [...], la promotion du changement social, la résolution de problèmes dans le contexte des relations humaines et l'autonomisation et la libération des individus dans le but d'améliorer le bien-être général » (Pullen Sansfaçon, s.d., p. 40). L'auteure ajoute que la recherche en travail social prône une éthique active dans l'espoir de susciter le changement social. Cette méthode de recrutement répond directement aux orientations de notre recherche, compte tenu du fait que nous considérons que les femmes sont expertes de leur situation, actrices de leur monde et porteuses de solutions (Pullen Sansfaçon, s.d.).

3.2.3 <u>Taille de l'échantillon</u>

Dans une recherche qualitative, l'échantillon est planifié puisque des critères de sélection des personnes ont été élaborés et réfléchis préalablement (Karsenti & Savoie-zajc, 2000). Néanmoins, comme le souligne Beaud (2009), l'échantillon n'a pas systématiquement un nombre fixe prédéterminé. Il était en effet difficile d'établir à l'avance le nombre exact de femmes que nous allions rencontrer. Souvent, dans les recherches qualitatives, lorsqu'on essaie de prédéterminer un nombre, ce dernier est soit trop petit ou trop grand (Kvale, 1996). Selon Padgett (2008), dans une recherche qualitative, les échantillons visant la compréhension d'un phénomène social sont généralement composés de six à dix individus. Or, comme l'explique Kvale (1996), l'échantillon devrait contenir autant d'individus que nécessaire pour avoir des données complètes. Il est aussi important de souligner que dans certains cas, lorsque l'on cherche à comprendre un phénomène, les entrevues se font jusqu'à la saturation des données (Kvale, 1996).

Pour notre part, nous avons réalisé un total de six entrevues (n=6) parmi les onze participantes disponibles au moment des entrevues. Plusieurs facteurs inhérents au terrain ne nous ont pas permis de rencontrer toutes les participantes du projet, par exemple, une des participantes a déménagé dans une autre région du Québec et une autre n'a pas pu être contactée, et ce, malgré les différents moyens de communication employés.

3.3 Outils de collecte de données

Nous avons choisi l'entrevue semi-dirigée comme outil de collecte de données afin de rejoindre les objectifs de notre recherche qualitative (Kvale, 1996). Cet outil nous paraît tout à fait pertinent, puisqu'il permet « une compréhension riche d'un phénomène ancré dans le point de vue et le sens que les acteurs sociaux donnent à leur réalité » (Savoie-Zajc, 2009, p. 337) tout en ayant une certaine structure logique. L'entrevue semi-dirigée permet au chercheur d'avoir un juste milieu entre l'entrevue formelle et la conversation quotidienne (Kvale, 1996) en plus d'amener un équilibre entre la profondeur de l'entrevue, la liberté et la directivité des questions (Mayer et al., 2000). L'entrevue semi-dirigée permet l'échange pour mieux comprendre une réalité (Savoie-zajc, 2009).

Cet outil de collecte de données a suscité un échange équitable et égalitaire avec les participantes. À partir de questions ouvertes préparées préalablement (Kvale, 1996), cette forme d'entrevue nous a permis d'analyser la subjectivité du vécu de chacune des personnes, tout en tenant compte de leurs opinions, de leurs sentiments et de leurs points de vue (Savoie-zajc, 2009). Cet outil nous permet aussi d'avoir une flexibilité quant au déroulement des entrevues (Kvale, 1996; Savoie-zajc, 2009). D'une part, il est possible d'aborder des sujets non planifiés (Kvale, 1996; Mayer et al., 2000) et d'autre part, il nous permet de nous adapter aux participantes.

Tel qu'expliqué par Savoie-zajc (2009), le chercheur est dans une position mineure. Cela permet aux femmes d'avoir davantage de pouvoir sur la situation d'entrevue. En ce sens, nous considérons que les participantes possèdent « un savoir que le chercheur tente de mieux comprendre » (Savoie-zajc, 2009, p. 339). Plus spécifiquement, étant donné que l'interactionnisme symbolique constitue notre cadre théorique, nous avons considéré l'entretien semi-dirigé :

comme l'un des meilleurs moyens pour co-construire avec les acteurs le sens qu'ils donnent à leurs conduites et pour étudier la façon dont ils se représentent le monde, ce qui suppose de reconnaître qu'ils sont les mieux placés pour en parler (Morrissette, 2011, p. 13).

Par ailleurs, nous avons offert aux participantes une deuxième rencontre, en fonction de leurs disponibilités, afin de revoir avec elles le contenu de leur *verbatim*, de manière à ce qu'elles puissent ajouter, corriger ou supprimer certaines informations contenues dans leur *verbatim*. Pendant cette deuxième rencontre, nous avons utilisé la prise de notes dans le but de rectifier certaines informations selon le désir des participantes.

3.3.1 Procédure de collecte de données

Les entrevues ont été enregistrées à l'aide du logiciel *IScream* sur notre ordinateur personnel avec le consentement des participantes. Cette méthode, couramment utilisée dans la recherche qualitative, permet de retranscrire l'entrevue afin d'assurer la conformité et la précision lors de l'analyse des résultats (Kvale, 1996). Cette technique demande une adaptation aux différents contextes de la part du chercheur. Ces entrevues ont été réalisées dans un endroit propice au respect de la confidentialité puisque le sujet de la recherche peut faire émerger des aspects sensibles de la vie des participantes (Padgett, 2008).

C'est donc pourquoi nous avons permis aux participantes de choisir le lieu de l'entrevue (au domicile ou dans un local de la maison de transition). De plus, nous avons réalisé une entrevue

téléphonique avec une participante incarcérée au moment de la recherche. Pour cela, une intervenante du milieu carcéral était dans la même pièce que la participante compte tenu du contexte particulier de celle-ci. Dans le but d'assurer le consentement de la répondante, nous lui avons demandé d'y réfléchir et, par la suite, de signer un formulaire d'engagement à la confidentialité avec l'intervenante du milieu carcéral (annexe 5) afin de promouvoir un climat de confiance. La durée des entretiens a varié de cinquante minutes à une heure et quinze minutes. Nos entrevues ont toutes été réalisées en mai 2015.

3.4 Le guide d'entrevue

L'entrevue semi-dirigée nous permet de planifier des thèmes, de proposer des questions, tout en laissant une ouverture et des possibilités de changement au cours de l'entrevue. Tout comme l'expliquent Karsenti et Savoie-Zajc (2011), le processus de recherche est souple. Toutefois, comme le précise Kvale (1996), les questions doivent être minimalement préparées et planifiées afin de favoriser le bon déroulement de l'entrevue. Ainsi, comme le suggèrent Alami et ses collaborateurs (2009), la création d'un guide d'entrevue est nécessaire puisqu'il est un « outil pour saisir les stratégies et les opinions » (p. 85). Les questions doivent être planifiées, mais souples, puisqu'elles sont inspirées de la recension des écrits. Le fait d'avoir des questions ouvertes et souples permet de s'adapter aux participants de la recherche et de discuter d'autres éléments liés à leurs contextes de vie et leurs expériences (Alami, et al., 2009).

Suivant cette idée, nous avons construit notre guide d'entrevue (annexe 6). Il nous a permis de respecter la dynamique des thèmes pressentis et laisser une marge de manœuvre quant à l'expression des participantes. Par conséquent, nous avions déterminé des thèmes principaux,

conformément au concept d'une trajectoire dans le parcours de vie des participantes, et maintenu une suite logique lors des entrevues. Le guide d'entrevue nous a permis de revenir avec flexibilité sur des éléments importants lorsque ceux-ci n'avaient pas été abordés par les participantes.

Pour nos entrevues, sept thèmes principaux ont été élaborés préalablement : la présentation de la participante, le Collectif Art Entr'Elles, le projet « Décliner votre identité », les retombées à la suite de la participation au projet ainsi que les retombées d'Art Entr'Elles, au sens large, pour finalement terminer avec l'art communautaire et quelques questions complémentaires. C'est donc à l'aide de questions ouvertes que nous abordions chacun des thèmes, ce qui a notamment permis aux participantes de s'exprimer librement.

Karsenti et Savoie-Zajc (2011) renchérissent en expliquant que ce type de recherche permet de s'adapter aux réalités des participants. Ainsi, nous avons accordé l'importance à la perception des femmes et au sens donné à leurs actions. Cette méthode de travail nous a permis de comprendre leur réalité subjective à partir du discours des participantes (Savoie-zajc, 2004). Cette façon de faire va de pair avec notre cadre théorique, l'interactionnisme symbolique.

3.5 Stratégie d'analyse

Afin d'atteindre nos objectifs de recherche, nous avons favorisé l'analyse de contenu, puisque celle-ci « a pour but de connaître la vie sociale à partir de cette dimension symbolique des comportements humains » (Sabourin, 2009, p. 416).

Cette stratégie d'analyse permet de « découvrir la signification du message étudié » (L'Écuyer, 1987, p. 50). L'analyse inductive générale permet de comprendre le sens donné par l'acteur à partir des données recueillies (Blais & Martineau, 2006).

Ainsi, l'objectif de l'analyse est de regrouper les différentes données recueillies sous les principaux thèmes afin de comprendre le sens que les acteurs donnent aux expériences vécues (Karsenti & Savoie-Zajc, 2011). Plus spécifiquement, l'analyse de contenu thématique fut pertinente dans le cadre de cette recherche, puisqu'elle permet une lecture à la fois objective et subjective, en accordant de l'importance au sens donné par les acteurs. «L'analyse de discours ne peut se résumer à une question d'application d'une technique, si précise soit-elle » (Sabourin, 2009, p. 424). Cette méthode nous a permis d'étudier un problème social à partir du point de vue des participantes (Sabourin, 2009). L'utilisation de cette technique est pertinente puisqu'elle nous a permis d'avoir un nombre restreint de données émergentes tout en les analysant progressivement. Cette méthode nous permettra d'organiser et de réorganiser nos données recueillies lors de la retranscription des entrevues pour la codification (Miles & Huberman, 2003).

L'analyse de contenu se divise en trois grandes étapes : la préanalyse, l'exploitation du matériel et l'analyse de contenu (Bardin, 1997). Premièrement, la préanalyse permet de dresser un portrait global de la situation. Bardin (1997) décrit cette première phase comme étant la « phase d'organisation » (p. 125). Cette étape permet non seulement d'effectuer une lecture flottante afin d'orienter les hypothèses et les résultats émergents, mais elle nous permet également de préparer le matériel pour la deuxième étape, à savoir l'exploitation du matériel (Bardin, 1977).

Cette dernière se traduit par le traitement de l'information recueillie. Cette étape est cruciale puisqu'elle permet de regrouper les données sous différents thèmes et selon diverses catégories. Concrètement, c'est à cette étape que nous avons construit notre grille de codification des données qui permet l'analyse du matériel. Comme le suggère Bardin (1977), un «prétest d'analyse » (p. 131) nous a permis de tester notre première grille de codification sur certains passages. Notre

première version était trop détaillée et suggérait des thèmes pressentis. Ainsi, nous l'avons simplifiée (annexe 7) afin de favoriser l'émergence de thèmes à partir du discours des femmes. La troisième étape de l'analyse de contenu, à savoir le traitement des résultats (Bardin, 1977), permet de relever les idées primaires et secondaires émanant de la cueillette de données grâce à notre grille de codification. Comme l'explique Kvale (1996), cette étape nous a permis de prêter une signification, voire un sens logique en lien avec nos objectifs et l'orientation de notre recherche. Le fait d'analyser le contenu des entrevues permet d'avoir une réelle perspective des contextes individuels, collectifs et sociaux d'un phénomène social rencontré. À cette étape, les résultats sont « significatifs (« parlants ») et valides » (Bardin, 1977, p. 132).

En bref, l'analyse de contenu permet une analyse des données brutes afin de comprendre le sens donné par les participantes de notre recherche, et ce, en fonction de nos objectifs de recherche (Blais & Martineau, 2006).

3.6 Limites de la méthodologie

Notre méthodologie contient des limites qui devaient être prises en considération afin d'assurer une démarche scientifique transparente et cohérente (Gauthier, 2009).

D'abord, au niveau de l'échantillon, nous anticipions une difficulté concernant le recrutement, étant donné que le groupe ne comportait que onze personnes au moment des entrevues. Nous ne contrôlions pas les aléas du terrain ni la vulnérabilité de la population ciblée. Les participantes avaient différents parcours de vie ; ce groupe étant hétérogène et les femmes avaient plusieurs facteurs statiques et dynamiques différents. Les profils des femmes rencontrées étaient très variés.

Concernant le recrutement, comme le premier contact a été établi par l'entremise de la coordonnatrice du projet et que nous n'étions pas complètement inconnues des femmes du projet « Décliner votre identité », ces dernières auraient pu ressentir une pression ou une obligation quant à leur participation à cette recherche. Par ailleurs, le fait d'avoir rencontré les femmes préalablement peut produire deux réactions chez elles : soit elles se sentent en confiance puisqu'un contact a déjà été établi, soit elles peuvent éprouver un certain malaise. C'est la raison pour laquelle nous avons planifié les entrevues de manière confidentielle afin d'assurer l'anonymat. Toutefois, au moment du premier contact téléphonique, nous avons précisé aux répondantes qu'elles étaient libres d'accepter ou de refuser de participer à cette recherche. Lors de l'entrevue, nous avons pris le temps de remplir le formulaire de consentement ensemble en expliquant clairement qu'elles étaient libres de quitter l'entrevue à n'importe quel moment.

3.7 Considérations éthiques

À l'époque où « la recherche est un mode dominant d'acquisition de connaissances sur l'humanité » (Harrisson, 2004, p. 40), nous devons prendre en considération les conditions éthiques et morales entourant cette pratique. L'éthique est « fondée sur des principes moraux » (Harrisson, 2004, p. 40) qui doivent respecter les valeurs et les droits humains.

La recherche auprès des humains peut contenir des risques pour les participants. Par conséquent, il est primordial d'accorder une attention particulière au droit à la vie privée, à la confidentialité et au consentement éclairé comme le suggère Kvale (1996).

Dans un premier temps, nous sommes soucieuses de la vie privée (Kvale, 1996 ; Harrisson, 2004) des participantes. Compte tenu du fait que nous avons sollicité leur point de vue au sujet de

certaines dimensions de leur vie qui pouvaient être délicates ou difficiles à exprimer, il était essentiel de respecter les femmes et leur rythme dans leur démarche volontaire de participation à cette recherche. Comme l'explique Padgett (2008), pour assurer le volontariat des participantes, nous nous sommes assurées qu'elles comprenaient la nature de la recherche avant le début de l'entrevue. Ainsi, nous avons respecté leurs demandes si elles ne souhaitaient pas aborder certaines questions, ou si elles démontraient une gêne à ce que certaines informations soient publiées. C'est pourquoi, tel que nous l'avons précédemment énoncé, il a été offert à chacune des participantes de revoir le *verbatim* de leur entrevue afin d'en prendre connaissance et d'y apporter les modifications qu'elles jugeaient nécessaires, le cas échéant.

Dans un deuxième temps, pour préserver l'anonymat des participantes (Kvale, 1996), les noms contenus dans ce mémoire sont codés. Nous nous sommes assuré qu'aucune donnée publiée ne permettra d'identifier une participante.

Dans un troisième temps, en ce qui concerne le consentement éclairé, nous avons fait preuve de transparence dans l'explication des objectifs et de la nature de la recherche. Leur consentement libre et éclairé était fondamental afin d'assurer une participation volontaire. Pour cela, nous avons créé un formulaire de consentement (Kvale, 1996).

Celui-ci a été lu, signé et discuté préalablement, comme le suggère Padgett (2008). Il contenait des explications générales relatives au but de la recherche ainsi que d'autres particularités, à savoir le titre de la recherche, nos coordonnées et celles du président du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais, la mention de l'approbation du comité d'éthique de la recherche, la nature et la durée de l'entrevue, les avantages et les inconvénients que pourraient apporter la recherche, des indications au sujet de l'anonymat et enfin

des spécifications sur le fait que l'entrevue sera enregistrée aux fins d'analyse. Nous devions aussi nous assurer que la recherche comporte le moins de risques possible pour les femmes. En ce sens, nous avons expliqué les bénéfices et les risques associés à la participation à cette recherche avant le début de l'entrevue (Harrisson, 2004; Kvale, 1996). Finalement, nous avions à notre disposition une liste de ressources pertinentes que les femmes pouvaient contacter si elles en éprouvaient le besoin à la suite de leur entrevue.

CHAPITRE 4

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Ce chapitre présente les résultats de notre recherche. À cet effet, nous dresserons d'abord le profil et le parcours des participantes que nous avons rencontrées et des difficultés qui en découlent. Puis, en regard de leurs expériences quant aux programmes auxquels elles ont participé dans le passé, nous présenterons l'art communautaire. Cette partie nous permettra d'une part de

démontrer la dualité entre la vulnérabilité des femmes et la reprise de pouvoir sur leur vie et d'autre part, de voir comment l'utilisation de l'art communautaire au sein du projet « Décliner votre identité » fut une amorce d'un changement dans la vie des femmes. En ce sens, nous discuterons des retombées sur leur cheminement personnel et identitaire à la suite de leur participation au projet d'art communautaire en faisant des clins d'œil à notre cadre théorique, l'interactionnisme symbolique. Tout au long de cette partie, nous accorderons une importance particulière à la signification donnée à l'expérience vécue par les participantes et aux interactions qui en découlent. Rappelons que ce sont les relations qui influencent le rapport à soi et à l'autre. Pour terminer, nous dresserons les limites de ce projet et nous verrons comment, aux yeux des participantes, celui-ci pourrait être amélioré.

Par ailleurs, il est important de souligner que pour décrire les participantes de cette recherche, nous utilisons majoritairement l'expression « femmes qui ont eu des démêlés avec la justice » puisqu'elles étaient en processus de réinsertion sociale au moment des entrevues.

4.1 Qui sont les participantes ?

4.1.1 Profil des participantes

Au départ, une quinzaine de femmes participaient au processus créatif du projet « Décliner votre identité ». Au fil du temps, trois d'entre elles ont mis fin à leur participation pour des motifs personnels et l'une d'elles est demeurée impliquée sans toutefois compléter son œuvre. Dans le cadre de notre recherche, nous avons rencontré six participantes (n=6) parmi les onze femmes disponibles au moment des entrevues.

Bien que notre échantillon soit composé uniquement de femmes, il est important de mentionner qu'une des participantes est transgenre. Compte tenu du fait qu'elle a été incarcérée dans un pénitencier pour femmes, nous l'avons incluse dans notre échantillon. Nous tenons à souligner que ceci a été discuté préalablement avec la répondante et qu'elle a accepté de participer à cette recherche, bien que celle-ci traite de la question des femmes judiciarisées au Québec. Ainsi, elle a donné son accord quant à l'utilisation du terme « femme » tout au long de la présentation des résultats.

Tout d'abord, il est important de dresser un portrait global des participantes que nous avons rencontrées. Les six femmes, âgées de vingt-trois à cinquante-deux ans, sont caucasiennes et sont résidentes du Québec. Quatre d'entre elles ont mentionné être en couple au moment des entrevues et les deux autres étaient célibataires. Parmi les répondantes de notre recherche, trois participantes ont entre deux et trois enfants. En ce qui concerne leur scolarité, deux femmes ont complété un secondaire 4, une a terminé son secondaire 5, deux ont un diplôme d'études collégiales et une autre a un diplôme universitaire. Au moment des entrevues, quatre d'entre elles avaient un emploi.

4.1.2 <u>Développement de l'identité sociale</u>

Pour les femmes, le fait de devenir une femme judiciarisée a été un moment décisif dans leur vie. Au fil des entrevues, les participantes nous ont livré de l'information privilégiée qui nous a permis de dresser un portrait général de leur parcours de vie, même si nous reconnaissons qu'il ne s'agit pas d'une description exhaustive.

Quatre des femmes rencontrées spécifient avoir eu des difficultés durant l'enfance, en lien avec leur réseau familial, ou avoir vécu différentes formes d'abus : violence verbale,

psychologique, physique ou sexuelle. De plus, deux participantes mentionnent être issues de la classe moyenne. Deux autres spécifient qu'elles proviennent de familles où la criminalité était omniprésente et une participante indique avoir séjourné dans des centres jeunesse.

Cinq des six participantes² de notre recherche décrivent un certain contexte de vulnérabilité dans lequel elles ont grandi. Ce premier rapport avec la société a teinté la perception qu'elles avaient d'elles-mêmes dès leur enfance :

Supposément que j'étais ben laide quand je suis venue au monde, pis j'étais une fille... et ça, ce n'était pas correct. Ma mère aurait voulu un gars. Par la suite, elle ne s'est pas gênée pour me le dire.

Disons que j'étais quand même assez tranquille, j'étais vraiment effacée [...] J'ai toujours envié les autres. J'ai toujours copié des tics chez les autres personnes que moi je prends.

Depuis très jeune, j'ai eu des problèmes d'estime de soi. J'ai déménagé [...] quand j'avais 8 ans. Ce déménagement m'a beaucoup affectée à cause que j'ai perdu tous mes amis. J'étais vue un peu comme une *nerd* à ma nouvelle école à cause que j'étais quelqu'un qui lisait tout le temps. Je connaissais et je retenais les informations. Les professeurs m'aimaient. Donc j'ai eu beaucoup de problèmes avec les autres jeunes. Je ne suis pas une personne d'emblée qui va défier l'autorité. Je n'étais pas une personne comme ça. J'étais une petite *bollée* tranquille qui n'avait pas beaucoup d'amis.

Ces extraits nous permettent de comprendre que leur première représentation du monde, soit celle des adultes, et ultimement de la citoyenneté, a influencé leur estime et la perception qu'elles ont d'elles-mêmes. Au-delà de la représentation du monde, c'est un rapport de rejet qui s'installe duquel en découle une vision négative de soi. Elles se sentent discréditées par les stigmates dont elles ont été attribuées dès leur jeune âge. Plus encore, ce rapport avec l'autre a influencé leurs actions. Par exemple, pour R 2, le fait de « copier les tics des autres » était une

81

² Nous conservons l'anonymat de ces extraits puisqu'avec ces informations les femmes pourraient facilement s'identifier entre elles.

façon d'appartenir à un groupe. En effet, cela lui permettait d'être reconnue dans le regard de l'autre, voire d'être acceptée.

Ainsi, dans l'amorce de leur parcours de vie, ces jeunes filles souhaitent modifier, voire renverser le rapport à l'autre pour exister. Ultimement, le développement de l'identité sociale de ces femmes a été affecté. Les femmes étaient à la recherche d'un autre type de rapport, d'une alternative pour appartenir à un groupe auquel elles se sentiront incluses. Par exemple, nous comprenons que l'une d'elles³ avait une volonté d'appartenir à un groupe qui n'allait pas la rejeter :

Disons que depuis l'âge de 12 ans j'ai fait des centres jeunesse jusqu'à l'âge de 18 ans. [...] J'ai rencontré du monde délinquant un peu là-dedans. J'ai commencé plus la drogue aussi dans les centres jeunesse. À 18 ans, ils [les centres jeunesse] m'ont mis dehors avec mes sacs de poubelle.

Une autre⁴ raconte une expérience similaire, lors de laquelle elle a rencontré des gens qui lui ont offert une perception d'un sentiment de bien-être qu'elle ne trouvait pas ailleurs :

Quand j'ai gradué, tsé, je m'en rappelle qu'en 6^e année il y a des adolescents qui sont venus me parler de la drogue, qui nous ont prévenus « faites-vous pas prendre par ce genre de chose, essayez de l'éviter ». Mais tout de suite, j'ai su que moi, ça serait quelque chose que j'aimerais faire. À l'âge de 13 ans, j'ai déjà commencé à planifier quand ce serait la première fois que je fume du pot.

Dès ce moment, une nouvelle étiquette était apposée sur elle, comme plusieurs autres.

⁴ Nous conservons l'anonymat de cet extrait puisqu'avec ces informations les femmes pourraient facilement s'identifier entre elles.

82

³ Nous conservons l'anonymat de cet extrait puisqu'avec ces informations les femmes pourraient facilement s'identifier entre elles.

4.1.3 Avoir des démêlés avec la justice

Pour ces participantes, les contextes dans lesquels elles ont grandi ont donc eu une incidence sur les femmes qu'elles sont devenues :

Ça [son enfance] a une incidence sur ce que je suis devenue comme adulte (R 1).

Et sur les choix qu'elles ont faits :

Tsé, j'ai commencé à consommer de la drogue entre autres pour entrer en relation avec les autres et avoir des amis. J'ai comme tout fait à l'envers. Ce n'est pas ça que je recherchais dans le fond (R 6).

Dans sa situation, la drogue lui a permis d'entrer en relation avec les autres, et, conséquemment, de modifier le regard de l'autre sur soi. Nous pouvons dégager dans ses paroles que la volonté d'exister dans le regard de l'autre prime sur la volonté de prendre soin de soi. Toutefois, dans sa représentation du concept « prendre soin de soi », il s'agissait pour elle du sens qu'elle donnait à ce concept à cette époque.

Bien qu'elles aient fait l'objet de stigmates, nous comprenons, par cette lecture, qu'elles sont actrices de leurs expériences :

Si j'ai eu des périodes moins belles dans mon parcours, c'est parce que j'ai pris les mauvaises décisions et j'ai fait les mauvais choix. [...] Bon c'est sûr que pendant un bout, j'ai dit que c'était de la faute à mon père et à ma mère, mais un moment donné, j'ai réalisé que ce n'est pas ma mère qui m'a amené sur le coin d'une rue pis que ce n'est pas mon père qui m'avait mis l'aiguille dans le bras (R 1).

La responsabilisation est néanmoins un couteau à double tranchant. D'une part, il s'agit du reflet de l'introjection d'une norme sociale ; d'autre part, il s'agit du sens qu'elle donne à son expérience.

4.2 Devenir une « femme judiciarisée »

À un moment ou à un autre dans leur trajectoire respective, ces femmes ont eu des démêlés avec la justice. Rappelons que nos objectifs de recherche n'étaient pas orientés vers la nature des actes criminels des répondantes. Cependant, lors des entrevues, elles nous ont donné accès à de l'information privilégiée qu'elles souhaitaient nous transmettre pour influencer notre compréhension de leur réalité. Déjà à cette étape, le fait de trouver pertinent de nous situer sur le type de délit nous indique que bien qu'elles aient souhaité fuir les premières étiquettes lors de leur développement de leur identité sociale, de nouvelles étiquettes ont été construites à l'intérieur même de leur nouveau groupe d'appartenance. Voici donc le portrait global de leur trajectoire d'incarcération : cinq des participantes nous ont raconté avoir été incarcérées au moins à une reprise, alors qu'une autre répondante mentionne avoir été arrêtée et amenée à la cour à quelques reprises, sans jamais aller en prison.

Pour les autres participantes, la fréquence d'incarcération rapportée lors des entrevues varie entre une et quarante-trois sentences, la peine d'emprisonnement variant de quelques heures à plusieurs années. Notons que la majorité des répondantes disent avoir eu des périodes de récidive de durées variables.

Les délits sont divers : introduction par effraction, conduite en état d'ébriété, consommation de substances illicites, vente de drogue, fraude, prostitution et voie de fait. La majorité des participantes, soit cinq sur six, ont mentionné avoir eu de graves problèmes de toxicomanie. Pour l'une d'elles, la toxicomanie a eu plus d'impacts négatifs et considérables sur sa vie que l'acte

criminel en soi. Nous verrons dans quelles mesures leur parcours judiciaire a une influence sur la transformation de leur identité sociale.

4.2.1 Le regard vers soi

Pour les participantes, le milieu carcéral classe officiellement la femme dans une catégorie de « criminelles ». D'abord, par son aménagement physique, sécurisé et coupé du reste du monde, la prison contraint les femmes. Ce contexte suppose une restriction de la pensée, des émotions et des actions des femmes :

Nous sommes contraintes en prison. La prison, ce n'est pas juste des murs en béton. C'est aussi psychologique (R 5).

Par cet extrait, il est possible de comprendre que l'emprisonnement même modifie le regard vers soi des femmes. La prison est aussi un symbole indélébile.

R 6 redoutait d'être étiquetée et surtout, d'être cristallisée dans cette identité de « criminelle », comme si son incarcération venait de tracer son avenir :

Ben j'avais peur d'être perçue comme une espèce de toxicomane finie qui fait plein de niaiseries et qui n'aurait pu jamais de crédibilité, qui ne pourrait jamais avoir de carrière à cause de ça. Faque je trouvais ça super difficile (R 6).

Le regard de l'autre a non seulement influencé la façon dont elle se percevait, mais a aussi modifié son rapport à l'autre :

C'est sûr que moi aussi je l'ai vécu très durement, même si je n'ai pas été si longtemps que ça en prison parce que moi le regard des autres, l'apparence, c'était ben ben important. Faque là, de pus être la petite fille tranquille, de mon village. Je trouvais ça difficile.

Elle ajoute qu'encore aujourd'hui, il est parfois difficile d'affronter le regard des autres, qui lui rappelle son passé :

Même dernièrement, il y a des regards que les gens nous [à elle et son conjoint] posent. Pourtant on n'est pus tannants, mais on a l'air tannants ou des anciens tannants. Faque des fois, je te le dis, c'est lourd. C'est lourd ce regard-là (R 6).

Il va sans dire que l'étiquette de la femme déviante entraîne aussi plusieurs répercussions additionnelles insoupçonnées, qui vont bien au-delà de la peine d'emprisonnement : elles s'inscrivent dans une « carrière déviante ». En effet, nos résultats de recherche démontrent que les participantes s'identifiaient davantage en lien avec leur parcours lié à la criminalité. Subséquemment, elles ont davantage parlé des contrecoups à la suite de l'incarcération que de l'incarcération en soi.

Pour deux participantes⁵, pour qui leur premier rapport avec le monde a été éprouvant, leur représentation de leur parcours criminel détonne de la représentation qu'elles avaient d'elles-mêmes, enfants :

J'étais la *king* du vol à l'étalage. Tsé des commentaires comme : «hey, tu devrais voir tout ce qu'elle sort elle, tu ne croirais pas ça » ; « tu peux lui demander n'importe quoi, elle va te le sortir » ; « moi je l'ai vue revenir avec des paniers complets [lorsqu'elle commet un vol] » ; « *stricker* de *pioles* ».

Je pensais que c'était plus *bad ass*. Tsé du « Ah! J'ai été arrêtée encore une fois ». Et j'aimais ça voler. Je sortais avec des sacs plein d'affaires, je donnais ça à tout le monde.

Ces façons de s'identifier et de se reconnaître entre elles ont influencé le maintien de leurs comportements déviants et, conséquemment, la construction de leur identité « criminelle » au fil du temps. Il va sans dire que ces extraits démontrent que la valorisation de leurs comportements

86

⁵ Nous conservons l'anonymat de ces extraits puisqu'avec ces informations les femmes pourraient facilement s'identifier entre elles.

influence non seulement la poursuite de ceux-ci, mais modifie également le rapport à l'autre (être approuvées, acceptées, validées par l'autre).

4.2.2 Le regard des autres

Toutes les participantes sont d'avis que la criminalité féminine demeure taboue puisqu'elle est jugée sévèrement par la société. Les stéréotypes entourant la femme criminelle sous-entendent une image à connotations négatives puisqu'elle ne répond pas, entre autres, à son rôle valorisé socialement :

Les femmes et les délits, c'est mal vu (R 2).

Pis être une femme en prison, c'est ben pire qu'un homme. Des stéréotypes je parle (R 1).

Je pense qu'il y a beaucoup de stéréotypes là-dessus [la criminalité] (R 3).

Et plus encore, deux participantes croient que la femme criminelle est d'autant plus déviante parce qu'elle ne répond pas aux stéréotypes de la femme. La femme criminelle déçoit les standards et les attentes socialement construits, notamment pour les mères qui subissent cette double stigmatisation, soit celle d'être mère et criminelle :

Ben moi je pense que la criminalité au féminin c'est très tabou. Et je pense aussi que les gens ont comme un jugement beaucoup plus sévère envers une femme qui commet un délit qu'envers un homme. Tsé, dans notre société, malgré tout le bon vouloir du féminisme, on est encore dans une société patriarcale. Donc la place d'une femme, ou le rôle social, le statut d'une femme, ça demeure celle qui *prend soin de*. Donc qui va prendre soin de ses enfants, de son conjoint, de ses parents, ses frères, ses sœurs, ses amis, avant de prendre soin d'elle-même. Faque c'est vraiment l'image qu'on a d'une femme. Et une femme qui commet un délit a comme failli à son rôle social donc on est beaucoup plus critique à son égard qu'envers un homme ou on va peut-être, dépendamment du délit, parce qu'il y a quand même une échelle de valeurs morales dans les délits, mais on va pardonner beaucoup plus facile à un homme qu'à une femme (R 5).

Je pense que malheureusement il y a beaucoup de gens qui jugent ça [être une femme qui a des démêlés avec la justice] ... surtout celles qui ont des enfants en plus (R 6).

Deux des participantes croient en effet que les réalités en prison sont méconnues et que ce contexte contribue à l'augmentation des préjugés entretenus à leur égard. Aux yeux de deux participantes, l'ignorance des autres quant à la situation des femmes judiciarisées et du fonctionnement carcéral entraîne, entre autres, la peur et la création de scénarios imagés et effroyables.

Ben c'est normal qu'ils aient peur [d'une personne qui a été en prison] au début. Je veux dire, prison égale, pas mal « dangereux », « délinquant » et tout (R 4).

Ils [la population en générale] s'imaginent que le monde [en prison] se fait violer, que c'est l'enfer (R 1).

En plus de devoir affronter l'opinion publique, deux participantes expliquent avoir été rejetées par les membres de leur entourage :

Il y a beaucoup de monde quand ils apprenaient mon historique, oublie ça, ils ne veulent plus rien savoir de moi (R 5).

J'ai beaucoup de personnes qui étaient proches de moi qui se sont éloignées [à la suite de son incarcération] (R 2).

Pour une autre, la judiciarisation de ses comportements a directement influencé la manière dont les membres de sa famille la reconnaissaient :

Ben je pense qu'eux me voyaient *bad ass* aussi. Comme « tu es la seule [de sa famille] qui a été arrêtée ». Faque vraiment, j'étais cette personne [à ses yeux et aux yeux de sa famille] (R 3).

Pour R 2, certaines personnes de son réseau la jugeaient sévèrement à la suite de ses délits. Cette participante est d'avis que le fait d'avoir commis un crime a eu une influence sur la perception qu'ils avaient d'elle, voire sur son identité et son avenir :

Certaines personnes [de son entourage] croient que je suis une criminelle, que je suis irresponsable, que je ne devrais pas avoir d'enfants, que je devrais voir un psychologue toute ma vie ou quasiment être enfermée (R 2).

Une autre⁶ ajoute que les gens ont des préjugés quant à son physique, ce dernier étant marqué par des épisodes violents dans sa vie. Elle a l'impression que les gens s'arrêtent à l'image qu'elle projette : ses marques étant une étiquette visible de passages difficiles dans sa vie. Elle ajoute :

J'ai plein de cicatrices d'automutilation pis c'est aussi à cause de bagarres à coups de couteau. Pis dans le fond... le monde a peur [de moi].

Cette participante souhaite que l'autre aille au-delà de ce qu'elle projette, au-delà de la « couverture d'un livre ». Elle affirme et expose ses cicatrices comme les pages d'une autobiographie. Elle désire que les gens soient capables de lire son histoire, au-delà des cicatrices :

J'ai l'air un peu bête, mais c'est une façade que je fais pour me protéger dans le fond. Mais tsé, quand on me connaît, je suis comme un gros nounours.

L'étiquette posée crée non seulement une barrière psychologique, mais également modifie le rapport au corps. Le corps devient une barrière de protection, mais aussi une incarcération symbolique.

4.2.3 <u>Interaction entre le regard de soi et le regard de l'autre : une dynamique</u>

Ces regards ont catégorisé la femme dans une case « à part », ce qui suscitait des émotions négatives et teintait l'image que les femmes avaient d'elles-mêmes pendant cette période. En effet, les participantes, lorsque questionnées sur leur identité, nommaient d'emblée qu'elles étaient des

89

⁶ Nous conservons l'anonymat de cet extrait puisqu'avec ces informations les femmes pourraient facilement s'identifier entre elles.

« ex-détenues » ou qu'elles étaient des « junkies », des « criminelles » ou des « toxicomanes ». Ces mots dépréciatifs suggèrent des stigmates qui teintent une identité sociale délinquante d'une personne mise en marge de la société. Pourtant, au fil du temps, les participantes ont intégré cette image. En ce sens, cette dynamique cristallise l'identité de la femme criminelle.

En réaction à cette interaction, R 1 explique avoir vécu de la « culpabilité, des remords, de la honte, encore bien plus... multipliés par mille. Et la baisse d'estime ». R 6 ajoute qu'il est d'autant plus difficile de décevoir les standards socialement attendus, la déviance étant perçue comme « hors norme » :

Moi honnêtement je me suis jugée très sévèrement. Tsé, je faisais des niaiseries la fin de semaine, mais j'avais comme un côté de moi qui était ben *straight*. Quand j'ai avoué que j'avais des problèmes de consommation, je me suis retrouvée en thérapie. Déjà là, ç'a été ma première *droppe d'ego ben raide*. Je trouvais ça dur de décevoir un peu les standards (R 6).

Nous comprenons que le rapport à l'autre module le rapport à soi. Une participante précise qu'il devient difficile de faire fi de la criminalité dans la construction de son identité dans une société où l'on rappelle les gestes criminels commis. Celle-ci ajoute que la stigmatisation vécue comme femme criminelle entraîne une perte identitaire. Pour cette participante, son identité était le reflet du regard de l'autre :

Je pense que tu perds de ton identité quand tu te fais stigmatiser comme ça, parce que tsé, c'est facile de s'imprégner du regard des autres quand tu es comme dans des positions peu flatteuses (R 6).

Cette femme ajoute qu'il est d'autant plus difficile de se détacher du regard de l'autre lorsque la personne est socialement mise en marge de la société, et ce, depuis la petite enfance. Elle ajoute que la société contribue également à cristalliser l'identité criminelle des femmes qui ont des démêlés avec la justice :

Parfois, j'ai l'impression malheureusement que les gens se fient beaucoup au geste commis pour se donner une idée de la personnalité de l'individu qui a fait ce geste. Quand parfois tsé, il y a toutes sortes de facteurs qui nous mènent à la criminalisation [...] ce n'est pas nécessairement qui on est. Je pense qu'il y a beaucoup de stigmatisation qui est subie par les gens qui ont un passé judiciaire (R 6).

La judiciarisation devient donc la concrétisation de la rencontre entre une représentation de soi déviante et la représentation de l'autre. Elle est performative, en ce sens qu'au moment où elle est ordonnée, elle symbolise la déviance et élimine la subjectivité. Ces femmes recherchent la reconnaissance des nuances dans leur identité sociale, comme l'explique R 4 :

Mais dans le fond, la plupart de ceux que j'ai rencontrés, c'est des erreurs de parcours qu'on fait. Et c'est [la peine d'emprisonnement] une grosse punition (R 4).

4.2.4 Jongler entre la judiciarisation et la réinsertion sociale

Au fil de leur « carrière déviante », les stigmates se sont multipliés créant un fossé encore plus grand entre ces femmes et la société. En effet, la peine purgée, les répondantes ne se sont pas senties plus outillées pour réintégrer la société et les stigmates demeurent imprégnés.

Un casier judiciaire en main, un «trou sur son CV », un diplôme d'études secondaires complété en prison, R 5 explique qu'il était difficile de trouver un emploi à sa sortie :

Rien devant moi. Aucun diplôme... Ben, j'avais mon secondaire en fait que j'avais terminé en prison. Mais bon, l'épaisseur de mon casier judiciaire n'arrivait pas à

compenser pour mon maigre diplôme du secondaire. Faque je n'arrivais pas à travailler nulle part.

R 2 ajoute que : « ce n'est pas facile de se trouver un emploi avec un casier judiciaire, c'est très difficile ». R 5 renchérit en expliquant qu'elle devait performer suffisamment pour contrebalancer le poids de son dossier judiciaire lors des entrevues :

C'est sûr que ça [le casier judiciaire] m'a bloquée par exemple. [...] Je me suis fait refuser des jobs. Faque, il a fallu que je travaille deux fois plus fort que quelqu'un qui n'a pas de casier judiciaire pis qui a les mêmes compétences que moi. Ben moi, pour avoir le poste, faut que je goal.

Plus spécifiquement, pour une autre répondante, son casier judiciaire ne lui permettra pas de reprendre son travail de sitôt, et ce, peu importe la nature de son délit :

Je trouve ça particulier parce que quand ils demandent ce qu'il y a sur le dossier [criminel] ... [ils réalisent que] je ne suis pas un danger pour [la clientèle avec laquelle elle travaillait]. Mais, c'est aussi drastique que ça. Plus jamais je ne travaillerai là [dans son lieu de travail] (R 6).

Pour une autre des participantes, son diplôme d'études universitaires ne lui a pas permis forcément de trouver un emploi à sa sortie de l'école. Cette réalité a eu un effet boule de neige dans sa vie, celle-ci ayant des habitudes de consommation :

Après avoir gradué de l'école, ça [ma consommation] a encore empiré, car je n'ai pas été capable de trouver un emploi dans mon domaine. J'ai commencé à être sur le bien-être social et pour pouvoir faire de l'argent, j'ai travaillé *en dessous de la table* (R 3).

Les antécédents judiciaires peuvent également porter préjudice aux femmes dans la recherche de logement, comme l'explique R 1, pour qui il a été difficile de trouver un propriétaire qui était prêt à lui donner une chance :

J'essaie de me trouver un *appart*. Ce n'est pas facile parce que je n'ai pas de crédit. Ce n'est pas tout le monde qui est prêt à me donner une chance sur juste ce que je dis tsé. Je trouve ça difficile de trouver un logement (R 1).

Pour cette dernière, ses paroles et ses promesses ne sont pas des preuves tangibles qui peuvent compenser son dossier judiciaire qui devient, aux yeux de l'autre, une preuve quasi irréfutable. Pour sa part, R 2 est d'avis que les répercussions liées à l'incarcération continuent et empirent, et ce, même lorsque la peine d'emprisonnement est terminée :

Tu as beaucoup plus de barreaux invisibles à l'extérieur que tu en as en dedans.

D'une part, avec l'expression «barreaux », cette participante fait référence aux obstacles rencontrés à la sortie de prison, que ce soit dans sa recherche d'emploi ou au niveau des relations sociales et familiales. D'autre part, les «barreaux » sous-entendent une confrontation avec cette distance entre elle et l'autre – l'autre étant ceux qui n'ont pas commis de délits –. La prison éloigne les femmes judiciarisées du reste de la société, non seulement à l'égard des étiquettes qui leur sont attribuées, mais aussi par l'expérience vécue à l'intérieur des barreaux.

En effet, ces femmes ont poursuivi le développement de leur identité sociale qui s'est construite à partir d'une organisation stricte de vie qui entraîne un écart important entre l'organisation de la vie sociale à l'extérieur des barreaux et la rigidité de la vie quotidienne en prison :

En dedans, tu vois ton mur, tu vois ton grillage, tu sais que tu te lèves à telle heure, que tu te couches à telle heure. Tu es encadrée total (R 2).

Aux yeux des participantes, la distance physique créée par l'établissement carcéral est moins souffrante que la distance psychologique ressentie à leur sortie de prison qui se traduit dans le

regard de l'autre. Ce dernier laisse croire que les participantes n'appartiennent plus à la « société » qui les place à l'écart des autres. Par exemple, une des participantes parle de son effritement des relations avec son entourage :

Pis quand j'allais chez eux [membres de sa famille] en vacances, ben je me sentais exclue. Ils [les personnes de son entourage] restaient avec moi cinq minutes et après ils avaient d'autres choses à faire. [...] Depuis que je suis sortie, je me sens exclue, je me sens rejetée. Pis tsé, comme, vous m'ignorez totalement » (R 2).

En plus d'être confrontées au regard des autres, à leur sortie de prison, les femmes ont l'impression qu'elles ne sont pas mieux outillées pour réinsérer la société. Plus spécifiquement, une répondante explique qu'il y avait peu de ressources en prison pour répondre à ses besoins :

Mais il n'y a rien [en prison]. Il n'y a rien là-bas pour aider. Il n'y a vraiment rien, il n'y a personne qui peut t'aider. Mais oui, moi l'aumônier m'a aidée. [...] Je le voyais tous les vendredis matin. Ça, ça faisait du bien. Je pouvais tout lui dire au grand complet, pis ça restait confidentiel. Pis ç'a été pas mal la seule personne qui ne m'a pas jugée. [...] Mais, il te voit environ trente à quarante-cinq minutes pis ce n'est pas assez (R 2).

Elle ajoute que les programmes étaient plus orientés vers les comportements problématiques (la toxicomanie et la violence, par exemple). Ils s'adressent davantage au niveau de la nature de l'incarcération - ce qui est perçu comme le symptôme du problème - que sur le problème de fond (leur motivation déviante) :

Tous les programmes qui ont donné en dedans [en prison], pis un peu à l'extérieur, en général, c'est toujours pour la dépendance affective ou pour la drogue. [...] C'est associé à l'incarcération (R 2).

Pour cette participante, cette manière de construire les programmes découle davantage d'une relation de cause à effet – comme si la femme judiciarisée avait nécessairement des

problèmes au niveau de ses relations amoureuses et de sa consommation – que du réel besoin identifié par les femmes :

En général, tu parles juste de la colère pis tu restes dans le même pattern (R 2).

Cette participante nuance toutefois ses propos en expliquant qu'il y a des intervenants et des contextes qui peuvent permettre d'avoir des expériences positives. Nous en comprenons donc la force et l'importance de la qualité des interactions qui teinte leur expérience.

Pour R 2, elle décrit sa dernière expérience plus négative :

Ça dépend aussi des intervenants que tu as. Par exemple, j'avais le goût d'abandonner automatiquement parce que je voyais qu'elle [une intervenante] me jugeait. Comme si j'avais un rayon X sur moi (R 2).

Pour R 3, les différents programmes et thérapies auxquels elle a participé n'ont pas eu les effets espérés puisqu'à ses yeux, il n'y avait pas d'échange, d'introspection, ni de rétroaction :

« OK tu as soixante minutes pour me parler, et même si tu es en pleine histoire après soixante minutes, je t'arrête ». Pis il n'y avait jamais de *feedback* aussi. Tu es en face de quelqu'un, tu parles... Pis, il écrit et il ne te dit rien. Ça n'aide pas.

R 1 va dans le même sens en expliquant qu'il est arrivé à quelques reprises, par son expérience et ses observations, que leurs propos étaient utilisés contre elles :

Moi j'ai plus ou moins eu des mauvaises expériences avec les agents de probation, etc. Ce que j'ai souvent entendu des femmes, c'est : « je lui ai dit ça, mais ce n'est pas ça qui est écrit » ou « ils se sont servis de mes paroles pour faire leur rapport et le rapport est dégueulasse ».

En bref, les participantes soulèvent le fait qu'il ne s'agit pas en soi du programme, mais plutôt des interactions formées qui teintent leurs expériences. En ce sens, nous verrons comment leurs rencontres avec Art Entr'Elles leur ont permis de vivre une expérience différente.

4.3 Croiser Art Entr'Elles sur son chemin

Confrontées aux difficultés de réinsertion, la rencontre de l'art communautaire a été significative dans le parcours des participantes de notre recherche. L'art communautaire offre une trajectoire alternative dans la réhabilitation des femmes, une alternative aux programmes conventionnels pour permettre à ces femmes d'être vues et de se voir autrement.

Dans la partie suivante, nous verrons comment, sans avoir besoin d'aborder directement la judiciarisation des femmes, ce projet, qui misait davantage sur les capacités et les forces de celles-ci, a été un moment décisif dans leur vie.

4.3.1 L'art communautaire : du point de vue des répondantes de notre recherche

A priori, comme l'explique R 3, « Décliner votre identité » est différent puisqu'il ne s'adresse pas directement à la nature de leur judiciarisation :

On ne parlait jamais de nos délits. La seule chose, c'est qu'on avait toutes été arrêtées, en prison... on a toutes eu des problèmes avec la justice. Mais on ne parlait presque pas de ça. On parlait de prison de temps en temps. Mais ce n'était pas le *focus* du tout (R 3).

Les participantes ressentent qu'elles ne sont pas inférieures dans le cadre du projet « Décliner votre identité » puisqu'elles sont toutes sur « le même pied d'égalité » (R 2). Les femmes décrivent ce projet comme suit :

C'est quelque chose qui est fait en communauté, par des artistes « amateurs » (R 1).

Ben l'art communautaire en fait c'est de jumeler une communauté avec des artistes professionnels. [...] Souvent, mon image, c'est que l'artiste professionnel amène le contenant et les femmes y mettent le contenu (R 5).

R 5 explique dans quelles mesures ce contexte de cocréation collective suscite l'implication de tous dans un même but commun à partir de ce que chaque personne peut apporter au groupe :

Les artistes communautaires, ben, les participantes, on les appelle les artistes communautaires. Et les artistes professionnels eux vont arriver un peu avec leur bagage, leur expertise, leur connaissance de leur médium de travail. On veut qu'ensemble, ils créent une œuvre, mais vraiment en collaboration. Donc, l'œuvre n'appartient pas à l'artiste professionnel, n'appartient pas à l'artiste communautaire, c'est une œuvre qui est vraiment collective, qui appartient vraiment aux deux personnes qui ont collaboré. Et dans le cas d'Art Entr'Elles, c'est des œuvres, chaque œuvre est collective, même si c'est le portrait d'une femme et son concept, chaque œuvre est collective parce que tout le monde a participé à la conception et à la création de chacune des photos (R 5).

Pour les femmes, la particularité de l'art communautaire réside dans le fait qu'il s'agit d'une cocréation artistique destinée à être vue par un public :

C'est que la communauté peut embarquer. C'est fait par nous, mais pour que les autres le voient (R 2).

Art Entr'Elles, c'est une place où, par notre créativité et par nos œuvres, on essaie de faire passer des messages au commun des mortels qui n'est pas au courant qu'une femme qui a fait de la prison, a aussi des enfants, qu'elle a des parents, des petits enfants [...] pis que souvent, les choix qu'elle a eu à faire n'étaient pas toujours éclairés. Ce sont des choix qui semblaient bons sur le moment (R 1).

Par l'entremise de cet extrait, nous pouvons comprendre que dans ce projet, les femmes cherchent à révoquer les attributs reliés à la judiciarisation. Elles tentent de définir des nuances à leur identité par l'intermédiaire d'un médium de communication. Ce dernier permet non seulement d'être entendues, mais de s'exprimer, voire même de se faire entendre par les autres :

Mais je pense que l'art communautaire c'est une espèce de mélange entre une certaine vision politique et des valeurs de solidarité et de communauté, de vouloir, par l'entremise de l'art, déconstruire certains préjugés pis de briser l'isolement de certaines personnes comme ceux qui ont des problèmes de santé mentale ou qui ont des casiers judiciaires ou qui sont un peu les marginalisés de la société. C'est donner une voix à ceux qui n'en ont pas (R 6).

C'est en même temps une façon de créer des interactions plus fluides, de mettre en place un réseau et de briser l'isolement des personnes mises en marge de la société. Elle explique que l'art communautaire offre un lieu d'expression :

Je trouve que c'est un très très beau moyen de donner la parole à des gens qu'on enferme et qu'on empêche de s'exprimer.

R 2 spécifie que cette liberté d'expression est différente de leurs expériences carcérales :

Ce n'est pas facile de faire valoir son point en dedans [en prison] (R 2).

Déjà, le titre du projet « Décliner votre identité » a un sens bien particulier pour elles puisqu'il s'adresse directement à l'identité des femmes, tout en faisant allusion à leur judiciarisation :

« Décliner votre identité », en partant, le nom c'est un clin d'œil à un policier qui t'arrête et qui te demande de décliner ton identité. Sauf que ce n'est pas EZ, mais ER le nom parce que ce n'est pas un ordre qu'on donne (R 5).

« Décliner votre identité », c'est sûr que c'est un clin d'œil à quand un policier t'arrête. Mais ça va tellement au-delà de ça (R 6).

Il a donc permis aux femmes de reconstruire leur identité, identité jusque-là teintée de leur passé judiciaire :

C'est un projet artistique qui permet au-delà de la judiciarisation qu'on a vécue et de la stigmatisation qu'on a vécue, de pouvoir parler de notre identité et de la rebâtir en quelque sorte (R 6).

R 2 ajoute que le projet avait pour but d'offrir un contexte aux femmes où elles pouvaient redéfinir leur identité au-delà de leur judiciarisation :

C'est une place pour se retrouver en fait, pour savoir qui que tu es profondément. Malgré que tu aies été en dedans, malgré tes problèmes, tu es qui, toi ? [...] Il faut que tu ailles chercher tes sentiments profonds.

Même si certaines participantes sont d'avis que leur passé fait partie de qui elles sont aujourd'hui, le projet «Décliner votre identité» a permis aux femmes de mettre l'accent sur d'autres aspects de leur identité qui étaient, auparavant, camouflées par leur judiciarisation. Ainsi, à la suite de cette réflexion, les participantes devaient réfléchir à quelle partie de leur identité (audelà de leur judiciarisation) elles souhaitaient dévoiler au public :

Premièrement, tu es qui ? Et un coup que tu as déterminé une partie ou la totalité, dépendamment de ton identité, quel morceau tu veux partager avec le public ? Mais outre le fait que tu es une femme judiciarisée, parce que ça on le sait. Parce qu'avec Art Entr'Elles, on est toutes judiciarisées. Donc on le sait. Donc à part le fait d'être judiciarisée, je suis qui ? (R 5).

C'est bien plus que l'identité. Il fallait qu'on choisisse un angle de notre identité qu'on voulait exposer en fait, le plus (R 6).

Dans le cadre du projet, la photographie et l'écriture ont été choisies pour parler de leur identité. Par l'entremise d'autoportraits audio photographiques, soit « une image accompagnée d'un bout audio » (R 1), ce médium a été utilisé comme moyen d'expression et de transformation sociale. Pour y parvenir, les femmes ont été d'abord initiées à la photo et à l'écriture au moyen de différents ateliers :

On a eu des ateliers photographiques justement pour apprendre la photo, prendre des photos, jouer avec l'objectif. On a eu des ateliers d'écriture qui n'ont pas été de tout repos [...] et elle [l'écrivaine] nous faisait faire des exercices, en arrivant, de relaxation pour nous mettre dans le bain. On faisait des ateliers d'art, de déguisement, de théâtre (R 2).

Au début, on a fait des exercices de tatouage, on a fait des exercices sur nos noms [et ensuite, lors des ateliers d'écriture] j'écrivais des choses... c'était vraiment des choses déprimantes. C'était une recherche à l'intérieur de moi-même (R 3).

C'était des projets qu'on faisait. Des fois, c'était de la photo, des fois, c'était des dessins, des fois, c'était des poèmes (R 4).

Une participante ajoute que ce processus artistique demandait parallèlement une introspection sur leur vie :

Ça prend une bonne réflexion [l'identité] pis ce n'est pas une réflexion qui peut se faire en deux minutes (R 5).

Les motifs entourant l'adhésion à un tel projet sont multiples : source de revenus, pour prendre un temps pour soi, pour être avec des amies, pour revivre une expérience vécue dans le milieu carcéral ou pour apprendre un nouveau médium artistique. R 5 précise qu'un des principes de l'art communautaire est qu'il octroie une rémunération aux artistes communautaires, au même titre qu'aux artistes professionnels, ce qui, d'une part, suscite l'intérêt des femmes, et d'autre part, valorise leur travail :

Comment amener des femmes à s'impliquer dans un projet d'art et de création quand elles nous disent d'emblée « moi je ne suis bonne dans rien » ou « moi l'art bof » ? Tsé ça ne les intéresse pas. « Ouin ben on va te payer dix piasses de l'heure ». Ah! OK là elles veulent embarquer. Faque souvent l'argent c'est un appât.

4.4 L'art communautaire : un levier d'intervention sociale

Si les participantes avaient différentes motivations initiales pour s'inscrire au projet « Décliner votre identité », plusieurs raisons subséquentes ont aussi motivé leur participation et leur implication tout au long du projet. Donc, à partir du discours des femmes, nous verrons pourquoi l'art communautaire offre des pistes prometteuses pour le travail social et comment ceci s'articule dans la vie des femmes.

4.4.1 Les facteurs de changement

À partir du discours des femmes, nous avons d'abord regroupé quatre raisons principales pour lesquelles le projet « Décliner votre identité » a été, aux yeux des participantes, un programme bénéfique dans leur cheminement. Ces thèmes, qui n'étaient pas planifiés au départ, s'apparentent grandement aux méthodes d'intervention de groupe du travail social. Tout en faisant des liens avec les facteurs de changement tels qu'écrits par Lindsay, Turcotte, Montminy et Roy (2006, dans Turcotte et Lindsay, 2008), nous verrons pourquoi les retombées du projet « Décliner votre identité » s'apparentent au modèle d'intervention sociale auprès des groupes.

4.4.1.1 La force d'un groupe

En effet, essentiellement, la complicité, la création de liens, le développement d'un réseau de soutien et le sentiment d'appartenance à un groupe sont des forces motrices et des retombées inespérées pour les participantes du projet. L'effet de groupe a influencé leur expérience puisqu'elles s'apportaient, entre elles, aide, support et assistance :

Mais les pairs qui sont assis ensemble dans le groupe qui forme une unité solide, leur influence est extrêmement grande sur la personne qui vit une situation particulière. Le soutien qu'elles vont apporter, l'écoute, les conseils qu'elles vont donner, ç'a beaucoup de poids. Donc, c'est vraiment une intervention qui se fait collectivement par un groupe en fait (R 5).

La force d'un groupe [...] c'est quelque chose de très particulier et de très bénéfique. Tu trouves dans l'énergie d'un groupe comme ça, des choses qui n'arriveront pas individuellement. Une dynamique de groupe ça apporte des choses, je pense. C'est thérapeutique. Tu ne peux pas avoir ça en thérapie individuelle (R 6).

Ce qui était le *fun* aussi, mettons que tu vis quelque chose de dur dans ta journée, ou dans les jours qui se déroulent, ben tu sais que tu peux parler à une de tes consœurs (R 1).

C'était vraiment quelque chose qui m'a supportée. Le support des femmes, et de voir les mêmes personnes chaque semaine (R 3).

R 3 ajoute que pour elle, « Décliner votre identité » est devenu un endroit privilégié où elles peuvent s'entraider, autant dans leur processus de création artistique que dans leurs souffrances, et leur cheminement personnel :

Le fait de souffrir avec d'autres gens, ça aide à surmonter la souffrance, d'être capable de partager, de voir comment on peut s'entraider. Le support c'est indispensable. Je pense que c'est ça qui m'a touchée avec Art Entr'Elles : que même si j'ai eu une mauvaise journée, j'avais l'art qui m'attendait, j'avais les femmes, les sourires et les rires des autres.

Elle précise d'ailleurs que c'est grâce à ce soutien mutuel qu'elle a commencé à s'ouvrir aux autres femmes :

Au début, quand j'ai commencé à y aller, c'était vraiment difficile pour moi parce que je ne connaissais personne. [...] Je m'assoyais dans mon coin, j'écoutais le monde, mais je ne faisais rien. Je ne disais rien. Des fois, elles [les autres participantes] me poussaient tsé «hey, qu'est-ce que tu penses?». Donc j'ai commencé à m'ouvrir (R 3).

D'autres participantes renchérissent sur le développement d'un sentiment de confiance et de soutien mutuel :

On dirait qu'on s'entraide entre nous. Il y a des liens d'attachement qui se développent et ces liens d'attachement là, parfois, quand c'est plus difficile, ben on s'encourage entre nous (R 6).

Tout le monde se faisait confiance autour de la table. Il s'est dit des choses quand même assez intimes. Tsé, l'amitié et les liens qui se sont développés [...]. Les femmes se font confiance, elles sont plus portées à se confier aussi (R 1).

C'était vraiment le soutien entre les filles [qui a marqué les participantes]. Vraiment, toutes les filles se soutenaient (R 2).

Deux autres participantes ajoutent que le groupe leur a non seulement facilité la transition entre la prison et la réinsertion sociale, mais qu'il leur a également permis de s'entourer de personnes qui les comprennent :

Tant que je garde ce lien-là, je suis moins en danger. Entéka, c'est l'impression que ça me donne [...] ça me prend absolument un réseau qui reste dans ma vie (R 1).

Ça faisait du bien de revoir les mêmes filles chaque semaine. [De voir] leur évolution [aux autres participantes] dans leur parcours de réinsertion, ça faisait du bien aussi. De s'encourager [...]. Même si nos parcours de réinsertion étaient bien entamés, ça fait du bien de partager avec des femmes qui ont relativement vécu les mêmes choses (R 6).

L'effet de groupe a permis aux femmes de développer un sentiment d'appartenance qui, rappelons-le, est important dans leur vie :

C'est une façon de vaincre la solitude. Tsé, souvent, ton réseau, ce n'est pas un réseau ben ben profitable pour toi et ben ben aidant. Il ne faut pas que tu retournes dans ce réseau-là, faque il faut que tu essaies autre chose. [...] C'est mieux d'avoir un sentiment d'appartenance avec Art Entr'Elles qu'avec un *crack house* finalement. [...] Le sentiment d'appartenance est plus ou moins présent maintenant dans notre société. Le lien d'appartenance, bon, tu as l'école, le travail, la famille... pis bon [pour elle, à ce niveau] ça ne va pas fort. Je pense que c'est primordial pour un être humain un sentiment d'appartenance (R 1).

R 3 spécifie que cette rencontre lui a permis de sentir qu'elle appartenait à un groupe :

Quand j'ai rencontré les femmes à Art Entr'Elles, je me sentais plus avec des personnes comme moi (R 3).

Le sentiment d'appartenance permet de modifier l'identité sociale des femmes, car il entraîne une reconnaissance sociale positive. En effet, la reconnaissance et l'approbation de l'autre influencent la perception de soi qui teinte l'identité criminelle des femmes.

Ultimement, parce qu'elle atténue les attributs et les stigmates associés à leur « carrière déviante », cette nouvelle expérience a permis aux femmes de s'attribuer une nouvelle étiquette qui n'est pas « hors norme » aux yeux de la société. Mais encore, l'entraide ne se traduit pas seulement par le support moral et émotionnel au quotidien que s'offrent les participantes. Lindsay et Turcotte (2006) parlent en termes d'altruisme et de partage d'informations : les femmes s'aident entre elles et elles ont besoin de l'une et de l'autre. En effet, comme l'explique R 5, l'entraide est aussi nécessaire dans la démarche collective de création :

Il y a une unité qui se crée dans un groupe qui fait que si ta photo est moche, ben c'est comme toute l'exposition qui en prend un coup. Faque, il faut que toutes les photos soient géniales. Pis c'est vraiment sincère (R 5).

R 3 ajoute:

On était toutes là pour se supporter. Donc moi quand j'ai pris ma photo, tout le monde était là. Il y en a une qui tenait une lumière, l'autre qui tenait la chose pour faire bondir la lumière, pis une était là pour prendre mon chien. On était toutes là l'une pour l'autre, pour nos projets. Et on a lu nos poèmes, on a fait tout un processus de *brainstorming* ensemble. Et c'était oui, ma photo, mais c'était le travail de tout le monde. Donc, c'est le soutien qu'on s'offre qui était vraiment important. Parce que s'ils m'avaient dit « bon, va chez toi, écris un poème, décris-moi la photo que tu vas prendre », je n'aurais jamais su quoi faire. C'était vraiment le fait de parler avec les autres, de donner des idées, de voir ce que les autres femmes pensaient aussi, qu'est-ce qu'elles allaient faire (R 3).

En bref, ces atouts du projet sont semblables aux facteurs d'espoir, de cohésion et d'universalité comme décrits par Turcotte et Lindsay (2008). Le groupe a en effet permis aux femmes d'une part de prendre conscience du fait qu'elles n'étaient pas seules à vivre des difficultés en lien avec leur passé judiciaire, et d'autre part, de s'entraider et de se soutenir à travers leur processus de réinsertion sociale. Ces conditions favorisent la participation des femmes et suscitent un changement. Ce contexte est favorable aux échanges, à l'ouverture et aux confidences dans un contexte où elles se sentent comprises. Il va sans dire que cette unité de groupe a une influence sur le processus créatif des femmes.

4.4.1.2 Permission à l'expression

Toutes les participantes sont d'avis que la confiance et le support dans le groupe influencent l'expression des émotions et la liberté d'expression dans un endroit où l'opinion et les idées des participantes sont mises de l'avant :

Dans l'art communautaire, tu te sens plus libre de parler, plus libre d'exprimer tes émotions. [...] Je pense que les filles ont besoin d'Art Entr'Elles pour s'exprimer pis ne pas se sentir jugées quand elles s'expriment. [...] Je pense que l'art est une façon d'expliquer ce que tu ressens, ce que tu penses. Il y a moyen de faire passer des messages (R 1).

L'art communautaire, tu peux t'évader là-dedans. Tu peux te laisser aller, sans que personne ne te juge. [...] Tout le monde peut donner son idée, donner son opinion (R 2).

On peut faire valoir nos idées par l'art. C'est pour nous exprimer (R 4).

C'est un moyen d'expression de manière pacifique et créative (R 5).

En même temps, c'est une façon de soulager les souffrances difficiles à verbaliser autrement :

De prendre un médium comme l'art, ça peut faire en sorte que les souffrances sortent plus librement et ça peut libérer davantage la personne (R 6).

Elle ajoute qu'elle n'a pas toujours eu l'opportunité ni les moyens pour exprimer ses souffrances :

De pouvoir s'exprimer par l'art, ça aussi c'est une force. Parce que souvent quand tu vis des choses difficiles ou que tu as un passé difficile tu n'as pas les moyens de l'exprimer, ces souffrances-là. Ce n'est pas évident (R 6).

Lindsay et Turcotte (2008) parlent en termes de catharsis pour décrire l'expression des émotions qui influence la participation et l'investissement au groupe. Ces auteurs ajoutent que cette révélation de soi, qui se traduit par l'échange d'informations intimes et l'ouverture des autres, est un autre facteur de changement dans la vie des personnes. Il a permis aux participantes de s'ouvrir aux autres.

Moi, j'ai vu des filles avec des talents extraordinaires, peu importe que ce soit en dessin, en écriture, en tricot, *name it*. Des filles qui avaient des talents fous. Je pense que ces talents-là, ben souvent, quand tu es écrasé, quand tu es petit, ben tu n'as pas la chance de les laisser grandir, de les laisser fleurir, de les laisser t'apporter du bon temps. Quand tu découvres ça, c'est le *fun* au boutte! Je pense que quelque part, dans chacun de nous, on a un petit artiste (R 1).

Pour R 6, c'est aussi une façon non seulement de prendre la parole, mais aussi d'être entendue, validée pour la première fois, et d'acquérir une forme de contrôle quant à leur existence :

Je pense que ça peut être une opportunité d'expression de soi-même pis une opportunité de s'ouvrir aux autres et au monde quand on a été très enfermée et qu'on s'est fait dire qu'on n'était pas bonne (R 6).

Tu peux t'exprimer [...]. T'as le goût de dessiner, t'as pas le goût d'écrire? Tu dessines. Tu veux faire de quoi, tu veux peinturer? Tu vas peinturer. Tu as envie de créer, tu vas créer. Exprime-toi, c'est ta place, c'est toi qui mènes (R 2).

Le projet « Décliner votre identité » a su, aux yeux de ces participantes, créer un espace favorable à l'expression de leurs souffrances, mais également à la découverte de leurs talents. Lorsqu'elles réalisent qu'elles ont à la fois des talents et des capacités, les participantes modifient leur perception d'elles-mêmes ce qui a pour effet d'augmenter leur sentiment de compétence. Cela leur permet dans un second temps de s'ouvrir et de laisser entrevoir aux autres un autre aspect que leur étiquette de « déviante ». Dans un troisième temps, le regard des autres participantes du projet, qui sont témoins de leurs talents, permet aux femmes d'intégrer leur identité.

Ce groupe est nécessaire comme expérience pour, qu'à petite échelle, les femmes puissent croire qu'il est possible d'accomplir autre chose. L'approbation des autres participantes agit comme point d'appui qui permet de multiplier les forces des femmes pour ensuite faire le plongeon vers la communauté.

4.4.1.3 Avoir du plaisir

Une autre particularité de l'art communautaire est qu'il offre cette liberté d'expression dans un contexte de plaisir bien différent de ce que les participantes ont connu auparavant.

On avait toujours du *fun*. On faisait des petits jeux avant de faire l'atelier avec la photographe et l'écrivaine. On faisait des choses banales et vraiment stupides là, mais c'était tellement le *fun*! On faisait des jeux, on faisait des bruits bizarres, on lançait une balle imaginaire. On n'aurait jamais pensé à ça, en tant qu'adulte, de faire des choses de même, mais ça nous aidait. Ça brisait les murs, pis c'est ça qu'on avait besoin. Pis je ne le savais même pas (R 3).

On a passé du bon temps. On a ri (R 2).

C'était vraiment le fun à faire (R 4).

C'était très *friendly*. Ça m'a amené de l'équilibre, du plaisir. Toutes des choses, un peu de regarder ma sphère sociale avec des gens pertinents et des bonnes influences (R 6).

C'était le *fun*. [...] Par exemple, il fallait se mettre dans la peau d'un personnage. On avait plein d'affaires pour s'habiller pis se maquiller, les perruques, tout le kit.

Dans ce contexte, le plaisir est un moteur motivationnel pour favoriser l'implication des femmes.

4.4.1.4 Les « vertus thérapeutiques » de l'art communautaire

Bien qu'il ne s'agisse pas de l'objectif premier de l'art communautaire, les ateliers de création sont devenus un moment privilégié identifié par les femmes dans lequel elles avaient la chance de faire une introspection sur leur situation et leurs émotions :

Je pense que c'est extrêmement thérapeutique. On a eu des textes à écrire pendant les sessions « Décliner votre identité ». C'était des textes qui étaient quand même assez parlants de la souffrance et des choses comme ça (R 1).

C'est comme une thérapie, mais par l'art. C'est beaucoup mieux que d'être enfermée dans un bureau pis de juste parler (R 4).

C'est vraiment le fun de faire de la thérapie par l'art [...]. Je pense que ça peut être très thérapeutique même. Honnêtement, je n'ai pas peur de le dire dans ce sens-là (R 6).

Toutes les participantes sont d'avis que la réflexion était profonde puisqu'elle demandait de réfléchir à leur identité :

On apprenait à se connaître, c'était plus en profondeur (R 2).

L'art communautaire c'est une autre façon d'y aller [par rapport aux autres programmes auxquels elle a participé]. C'est moins dirigé, c'est plus libre, mais en même temps on dirait ça demande une introspection beaucoup plus profonde, mais que tu diriges toi-même à travers ton projet artistique. C'est vraiment particulier comme forme de thérapie (R 6).

R 3 compare un peu son expérience avec les thérapies auxquelles elle a participé :

Quand je voyais un psychothérapeute, je parlais de moi-même, donc je venais à des conclusions. Ça aussi, c'est un peu ce que j'ai fait avec Art Entr'Elles parce que je faisais de l'introspection et je voyais ce que je pouvais faire pour m'ajuster.

Pour ces raisons, elle est d'avis que l'art communautaire contient des vertus thérapeutiques.

Ce processus de création artistique a permis aux femmes de se définir par l'entremise de l'art et de contribuer à leur cheminement personnel :

C'est un cheminement personnel qu'on fait par l'art. On se définit par l'art (R 4).

En même temps, c'est thérapeutique, parce que tu parles de ce que tu vis, tu parles de ce que tu ressens. Il n'y a pas vraiment de tabous (R 1).

Ben c'est un projet que tu ne sens même pas que tu fais un travail sur toi-même parce que tu es en train de faire un travail à l'extérieur [sur un projet artistique]. Mais le travail extérieur reflète le travail intérieur qui se passe. Quand tu commences, tu es toute mêlée, tu ne sais pas quoi faire. Et tu te diriges vers une fin. Tu sais qui va avoir quelque chose à la fin. Donc, quand tu commences à travailler sur toi-même, tu as toutes sortes de pensées, tu ne sais pas vraiment où tu vas aller, qui tu es, mais après, tu commences à diminuer et diminuer. Puis, tu arrives à la graine d'importance (R 3).

En même temps, prendre soin de soi est une façon de s'accorder une importance particulière :

J'avais le goût de me plonger dans l'art et en même temps de prendre du temps pour moi (R 6).

Lindsay et Martin (2008) ont d'ailleurs mis de l'avant le fait que la connaissance de soi est un facteur important dans la dynamique de groupe qui permet à l'individu d'apprendre et de sentir qu'il évolue. Ainsi, la transformation de soi et la modification de leur identité passent par la création. L'art met en scène ce que les femmes n'étaient pas en mesure de décrire et, plus encore, l'échange avec l'autre permet de rendre intelligibles leurs émotions.

4.4.2 Des outils de changement

Pour les différentes raisons mentionnées ultérieurement, nous avons démontré pourquoi l'art communautaire est un levier d'intervention sociale. Plusieurs autres facteurs ont influencé l'implication des femmes dans le projet : la force du groupe, le soutien mutuel, le développement d'un sentiment d'appartenance, la liberté d'expression, la cohésion, le sentiment de confiance, le plaisir et l'introspection sur leur situation et leurs émotions. Ces facteurs de changement s'apparentent aux méthodes d'intervention du travail social de groupe. Maintenant, dans la partie

suivante, nous démontrerons comment l'art communautaire s'inscrit dans une démarche de changements individuelle et collective.

4.4.2.1 Un outil de redéfinition de soi

En écoutant la parole des femmes, nous comprenons qu'au début du projet, elles avaient intégré une image de soi teintée de leur parcours judiciaire. Dans son cas, R 1 a intégré, bien avant sa judiciarisation, ce que sa mère lui a dit qu'elle était :

Longtemps, j'ai pensé que j'étais une grosse niaiseuse. J'avais même demandé à ma mère pourquoi elle s'était forcée pour me trouver un nom... elle passait son temps à m'appeler grosse niaiseuse (R 1).

R 2 aussi avait de la difficulté à s'attribuer sa juste valeur. Conséquemment, elle prenait peu sa place :

J'avais toujours détesté parler de moi. Il n'y avait rien à dire, tsé.

En interaction avec les autres participantes du projet, les femmes expliquent qu'elles ont tranquillement modifié leur perception de soi :

Au début [du projet], j'avais l'impression que tout le monde parlait chinois et que j'étais la *grosse niaiseuse* de la place. Mais après une couple de fois, je me suis dit « ben coudonc ! Je ne suis pas si niaiseuse que ça » (R 1).

Au début, j'étais vraiment gênée, je ne savais pas quoi faire, je ne savais pas comment agir. Mais c'est [une intervenante qui] a vraiment été ouverte avec moi. Et une après l'autre, les autres femmes ont vraiment été chaleureuses aussi (R 3).

R 1 spécifie qu'il est d'autant plus difficile de s'attribuer des qualités et des forces lorsqu'elle avait intégré le fait qu'elle était « une grosse niaiseuse » :

Mais entéka, malgré ça [ce que sa mère lui disait], ils [les gens qu'elle côtoyait lors du projet] avaient l'air à penser que j'avais une intelligence (R 1).

Elle renchérit:

J'allais dire des choses [des qualités] pis je me dis *criss* tsé, j'ai abandonné une couple de fois dans ma vie, je ne suis pas sûr que je les ai ces qualités-là... [...] Un moment donné, tu as besoin de l'approbation des autres, tu as besoin de tout des autres. [...] Je voulais être partout, je voulais tout faire, j'avais tellement besoin de reconnaissance, d'approbation, d'amour, de tout ça. Aujourd'hui, ça s'est calmé. [...] Je pense que tout ça, les femmes l'ont avec Art Entr'Elles (R 1).

Ainsi, au fil du temps, le repli sur soi laisse place à l'affirmation de soi :

Je suis une fille effacée. Moi je faisais juste écouter, je regardais tout le monde, j'écoutais. Pis, un moment donné, j'ai commencé à parler (R 2).

En effet, contrairement aux expériences qu'elles avaient vécues auparavant, le regard que le groupe portait à leur égard a permis de modifier graduellement leur propre image de soi :

Mais entéka, malgré ça [ce que sa mère lui disait], ils [les gens qu'elle côtoyait lors du projet] avaient l'air à penser que j'avais une intelligence (R 1).

Tu es tout le temps avec les autres, mais tu n'es pas plus bas, tu n'es pas plus haut. Tu en vaux la peine comme chacune vaut la peine. [...] Je prends moins pour acquis les tics des autres. [...] Je sais qui je suis, pis je suis aussi forte qu'une autre personne et j'en vaux la peine. De me redéfinir moi, comme personne, et de devenir celle que j'étais supposée être (R 2).

Je savais que si je n'étais pas là, je serais manquée, que c'est important que je sois là. Le fait d'être importante pour des autres personnes, ça m'a rendue importante pour moi-même aussi [...] Là, je suis comme une nouvelle personne. Je sens que c'est vraiment à cause d'Art Entr'Elles que j'ai trouvé le pouvoir en moi-même pour me pousser, de devenir quelqu'un de qui je suis fière (R 3).

Ces extraits permettent de réaliser que les interactions entre elles (les laisser prendre une place, accorder une importance à l'opinion de l'autre, de faire confiance, etc.) influencent le regard de soi. Plus encore, R 6 a réussi à transformer la honte par la fierté :

Ça m'a amenée de reconnecter avec moi, sur moi-même. De réapprendre à me faire confiance. Pis de me rappeler d'où je viens. De ne pas avoir honte. De presque en être fière (R 6).

La reconnaissance des pairs influence donc positivement la perception de soi.

En effet, le fait d'être acceptées, appréciées et validées par les autres alimente l'amour de soi et leur sentiment de compétence. Le fait de savoir que les autres souhaitaient leur implication dans le projet a eu une influence positive sur la façon dont elles se percevaient elles-mêmes. Pour certaines, ce processus leur a permis de se redéfinir. Cette démarche artistique a suscité une introspection qui leur a donné l'occasion de prendre conscience de leur réelle valeur et de développer leur amour de soi :

Ben moi, je m'aime maintenant. Avant, je me voyais comme jetable. J'étais une autre personne. Je n'étais pas spéciale. Je savais que j'avais des amis qui m'aimaient, mais... c'était quoi ? C'était juste en surface. Mais maintenant, je comprends la profondeur, et comment moi je suis importante (R 3).

J'ai beaucoup plus d'estime sur moi-même que j'avais avant (R 2).

Pis c'était pour mon estime de moi qui était assez bas. Ça me la remontait (R 4).

Mais je pense que ç'a été très très bénéfique pour que je puisse regagner un peu de mon estime de moi, parce que c'est difficile de se dire qu'on est encore compétente [...] malgré le fait que nous aussi on peut trébucher dans la vie.

En plus de renforcer leur estime de soi et leur perception de soi, la participation au projet « Décliner votre identité » a permis aux femmes une introspection dans le but de redéfinir leur identité, identité jusque-là associée à leur incarcération :

C'est là pour exprimer qu'on est autre chose que le crime qu'on a commis (R 1).

C'est pour enlever les clichés des personnes qui ont été incarcérées. Pis disons que ça m'a pas mal aidée. Je veux montrer au monde que je ne suis pas la personne qui est sur papier. Oui, c'est ça, je l'ai fait [le délit], mais ce n'est pas qui je suis réellement. J'étais dans une mauvaise passe (R 2).

On ne doit jamais avoir des préjugés parce que la personne derrière le titre, c'est peutêtre quelqu'un de vraiment spécial et on doit donner la chance au monde (R 3).

Elles ont réappris à se connaître, à redécouvrir leurs capacités, à s'aimer et à réaliser que leur judiciarisation ne définit pas leur personne, et encore moins, leur avenir. Comme le croit R 6, les femmes peuvent parfois devenir leur propre ennemie dans ces épreuves. Par ennemie, cette participante sous-entend qu'une femme qui ne croit pas en elle, qui ne prend pas soin d'elle et qui ne croit pas qu'il est possible de s'en sortir demeurera dans ce mode de vie qu'est la délinquance :

Mais tsé, c'est sûr que j'ai passé par des épreuves difficiles, mais je pense aussi qu'on est notre propre ennemie parfois dans la vie, pis on ne s'en rend pas toujours compte au bon moment. Faque d'apprendre à s'apprivoiser, à travers l'art (R 6).

En bref, ce type de climat a servi d'outil pour se redéfinir : de redéfinir leur propre regard face à elles-mêmes, mais aussi de redéfinir leur rapport à l'autre.

4.4.2.2 Outil de communication : être exposées comme « artistes communautaires »

Ainsi, être accueillies par le public, être exposées comme artistes communautaires, et être reconnues comme étant des modèles pour d'autres : des retombées inattendues du projet pour les participantes. Les expositions de leurs œuvres et les conférences à la suite du projet ont eu un effet positif sur les femmes. Pour la majorité des participantes, il s'agit d'une occasion qui représente un accomplissement, une fierté, un moment d'espoir, et d'une situation privilégiée avec les membres de leur entourage. En même temps, la redéfinition de soi passe par le rapport avec la société. Pour R 6, l'exposition représente « beaucoup de fierté, beaucoup d'enthousiasme et d'espoir ».

Comme le précise cette participante, être exposée comme artiste communautaire communique la fierté que ces femmes ont d'elles-mêmes, l'exposition des œuvres étant une preuve ultime d'accomplissement de leur démarche, tant à l'égard de leur cheminement personnel qu'au niveau artistique.

Elle ajoute que la place que lui donnent les membres du Collectif Art Entr'Elles lors des expositions est une forme de reconnaissance en sa valeur et ses compétences par les autres :

Je pense que les gens m'aiment bien. Je fais des conférences pour Art Entr'Elles, alors j'imagine que c'est parce que je suis correcte (R 1).

Le contact avec le public est aussi un moment privilégié où les participantes tentent de déconstruire les préjugés entretenus à l'égard des femmes judiciarisées en permettant une sensibilisation, voire une compréhension concernant leur situation, et, parallèlement, valoriser positivement cette image et :

Faire baisser les barrières des préjugés que le monde a envers la prison, que ce sont des bons à rien. Mais dans le fond, chacun derrière nous, se cache une histoire (R 4).

Une autre participante va dans le même sens en faisant part de son expérience lors d'une exposition où elle a pris la parole :

Tsé, l'image projetée quand on pense à une femme en prison, on pense à une grosse boutch, plein de tattoos. Mais ce n'est pas la majorité. Quand je commence à parler, les gens n'ont pas la même image que quand ils me voient. Alors ils voient que ça peut être n'importe qui. Ça démontre qu'on est des humains, peu importe ce qu'on fait (R 1).

Cette participante explique que les expositions, où elle a l'opportunité de prendre la parole, sont un levier de transformation quant à l'image que le public a de la femme judiciarisée. C'est en même temps un moyen d'expression qui vise à la fois une transformation individuelle et sociale :

Pis je pense que du fait que c'est bien accueilli, les œuvres, je pense que ça renforce l'estime, ça renforce la confiance, ça resserre les liens (R 1).

Plus spécifiquement, pour R 3, ce contact avec le public lui a permis d'être, à son tour, une source d'espoir pour quelqu'un d'autre, voire une exemplarité pour les autres de la réussite :

Ça m'a bouleversée. Je suis vraiment touchée d'avoir été capable d'aller [à l'exposition]. [...] Une madame m'a dit que je lui ai donné une lueur d'espoir. Elle a dit qu'elle était en dedans [en prison], après, elle est sortie, et après, en dedans [en prison] encore... mais c'était vraiment sa consommation qui l'a poussée à rester en prison cette fois parce qu'elle voulait prendre toute l'aide qu'elle pouvait [...]. Donc elle m'a dit qu'après m'avoir entendue, elle sait que même avec [un problème de] consommation, tu es capable de le surmonter et de faire quelque chose avec ta vie. Donc, quand elle m'a dit ça, j'étais vraiment « wow »! C'est juste ma vie... j'ai fait des choses, mais je ne savais pas qu'en parlant de mes choses ça toucherait aux autres.

Pour une participante, ce sont les commentaires reçus lors des expositions qui ont suscité un sentiment de fierté et qui diffèrent parfois de sa propre perception d'elle-même :

Elle [une personne] m'a dit «j'ai pleuré, tu es un modèle pour moi ». Là, j'ai dit : « mon Dieu... écoute tsé je suis tellement loin d'être parfaite. » Je n'ai pas dit ça, mais j'avais le goût de lui dire « dis-moi pas ça ». Mais ça me flatte en même temps, je suis contente tsé (R 6).

Les expositions des œuvres, qui ont été, à un moment ou à un autre, l'origine d'une certaine nervosité chez les participantes de cette recherche ont eu des retombées positives sur leur vie. Les commentaires positifs, remplis d'espoir et d'encouragements ont été une source de valorisation pour les participantes. En même temps, les expositions des œuvres ont permis de montrer aux autres, et à elles-mêmes qu'elles peuvent réussir et qu'elles ne sont pas objectivées dans un mode de vie associé à la délinquance.

4.4.2.3 Outil une réussite

La particularité du projet réside dans le fait qu'en plus de modifier la perception que les femmes avaient d'elles-mêmes, il a permis aux participantes de réaliser qu'elles sont capables d'actions. Nous verrons à quel point le fait de vivre une réussite a teinté leur regard, voire même leurs actions, par rapport à leur futur.

D'abord, pour toutes les participantes, le fait de commencer et terminer un projet est une grande réalisation en soi, une réussite, la plupart d'entre elles ayant l'habitude d'abandonner leurs projets en cours de route :

Puis souvent, là, je généralise, mais souvent ce qu'on remarque chez les femmes judiciarisées c'est qu'elles ont beaucoup de projets, elles ont beaucoup de volonté, elles entreprennent beaucoup de choses, mais elles ne terminent pas ou peu entéka ce qu'elles entreprennent. Moi j'étais vraiment comme ça. Donc tout ce que je commençais, je l'abandonnais à mi-chemin (R 5).

Elle ajoute d'ailleurs que le processus créatif est une démarche d'autant plus valorisante, puisqu'il permet de mettre sur pied un projet de grande envergure :

Ben c'est valorisant parce qu'un processus créatif c'est vraiment de partir de rien et terminer avec un résultat concret (R 5).

Pour toutes les participantes du projet, le fait de se sentir compétentes et d'avoir mené à terme ce projet est une source de motivation pour accomplir autre chose. R 5 en témoigne :

En fait, ce que ça [le projet] [...] m'a amenée à m'impliquer dans un projet et de finir de ce que je commençais. Donc à me rendre compte que j'étais capable. Vivre une première situation de réussite, pis à me dire « ben écoute, faut que ça se répète » (R 5).

Pour cette participante, le fait de vivre une réussite est une force de l'aboutissement d'un processus de création collective pour les femmes :

Tantôt, j'ai parlé de commencer quelque chose et le rendre à terme. Ben, on est dans la réussite. C'est des femmes qui ont [...] moi quand je parle des femmes je m'inclus là-dedans. Mais c'est des femmes qui ont un passé, un historique d'échecs importants. Souvent, ça n'a pas marché avec leur famille, leurs parents, après ça, des fois, elles ont des enfants et les ont perdus, donc encore une fois elles vivent un échec en tant que mère, en tant qu'épouse ou que conjointe, en tant que fille, en tant que *matante*, grand-mère, tout ça. Au niveau professionnel aussi. Peu importe dans quel domaine de leur vie, elles vivent des échecs dus au fait qu'elles sont allées en prison et là [à la suite du projet] elles vivent un succès. Donc, vivre un succès, ben c'est un levier de motivation extrêmement puissant pour dire «OK wow, hey! j'ai été capable, peut-être que je pourrais faire ça aussi ». Pis elles vont comme se rendre compte que dans la vie elles ne sont pas bonnes juste à vivre des échecs. Elles peuvent vivre des succès. Faque, je pense que c'est une des forces motrices pour moi de l'art.

Pour R 2, le fait d'affronter sa réalité et de se battre pour accomplir un tel projet a été significatif, tant pour son propre cheminement que pour faire ses preuves auprès de son entourage :

Faire quelque chose de concret au lieu de m'évader comme je fais tout le temps. [...] Surtout de montrer que je suis capable de faire quelque chose jusqu'au bout. Ça, c'était à prouver à ben des personnes. Le fait que je ne lâche pas, ç'a prouvé à certaines personnes que je suis capable de faire des choses jusqu'au bout. Faire quelque chose pour moi-même en fait (R 2).

Elle explique qu'avant le projet, elle avait plus de difficulté à persévérer devant les défis :

Tsé, je me disais que je ne valais pas la peine, je ne voulais personne dans ma vie. Je me disais que quand je commence quelque chose, ça va mal par après. Pis un moment donné, on [lors du projet] m'a dit « let's go fonce! On va avoir des hauts et des bas, mais tu fonces pareil » (R 2).

Pour quelques participantes, cette réussite a été une preuve tangible de leurs efforts. Le regard positif, rempli d'espoir et de fierté et de leur entourage est une autre source de valorisation et de motivation à entreprendre d'autres démarches constructives :

J'ai appris que dès que j'ai un minimum d'intérêt pour quelque chose, je le réussis (R 1).

Je suis quelqu'un qui a eu beaucoup honte dans sa vie. Pis la honte, ça fait très très mal. Je suis contente d'avoir un peu de fierté qui vient estomper toute cette honte. Certaines erreurs de mon passé m'ont fait sentir honteuse pis ça me fait du bien de faire des efforts concrets qui maintenant me rendent fière (R 6).

R 5 ajoute que, personnellement, le fait de rendre son entourage fier de son travail accompli a été un levier de motivation important, la reconnaissance des autres étant primordiale :

J'en étais fière, et en plus j'ai eu la reconnaissance des gens, du milieu de l'art, des citoyens en général, de ma famille, de mes amis qui sont venus voir ce que j'avais produit, pis qui étaient comme « wow écoute, il y a quelque chose là! ». Faque c'est très valorisant de constater que tu peux entreprendre un truc, le terminer, en être fière toi-même pis rendre les autres fiers de ce que tu as fait.

R 3 est du même avis. Le fait de vivre une réussite a été une source de rapprochement avec sa famille, celle-ci étant fière de son travail accompli :

Mais maintenant, ils [les membres de sa famille] ont vu mon cheminement, ils sont vraiment fiers de moi.

Cette réussite, socialement valorisée et acclamée, permet tranquillement de modifier l'étiquette de « déviante » qu'on leur avait apposée. Aujourd'hui, toutes les participantes sont fières du projet auquel elles ont participé, mais aussi fières des démarches qu'elles ont faites depuis. Pour les participantes, Art Entr'Elles a été un tremplin dans leur vie pour vouloir reproduire cette réussite afin d'entamer un changement concret dans leur vie. Aujourd'hui, elles concentrent leur énergie positivement :

Pour moi, du 50 % ça n'existe pas. C'est zéro ou cent. Tsé moi faire des affaires à moitié ça ne m'intéresse pas. [...] Moi quand je veux quelque chose je vais le chercher. Avant je mettais mon énergie plus dans le négatif, mais là je mets mon énergie plus pour me construire une vie (R 5).

Je suis en processus de changement. Je suis satisfaite de ce que j'ai accompli. Depuis ces projets-là [à Art Entr'Elles], j'ai pensé à moi. Avant j'étais inférieure, donc par des moyens pas nécessairement bons, j'écrasais les autres. Je voulais montrer que j'étais quelqu'un, mais pas de la bonne façon. Aujourd'hui, je n'ai plus besoin de faire ça (R 1).

Pendant le projet, c'est vraiment ça qui m'a permis de me battre pis de me lever le matin, de continuer, de foncer, parce que disons que je n'étais pas forte. [...] Je cherchais l'attention, mais de la mauvaise manière [...]. Maintenant, je me lève, pis je parle plus fort, même si ce n'est pas toujours facile. Je réfléchis plus avant de parler et d'agir. Pis vraiment, je vais chercher les questions pis les réponses de ce que je veux savoir (R 2).

Je pense qu'avec le travail que j'ai fait avec Art Entr'Elles, c'est plus permanent parce que j'ai vraiment découvert des choses de moi-même qui sont importantes, qui vont changer comment je me vois. Et qui ont déjà changé comment je me vois. Donc, tsé j'ai arrêté de consommer [...] Maintenant que je travaille pour mon argent et pour ma nourriture, je me sens tellement fière de qu'est-ce que j'ai été capable de faire. Je viens juste de m'acheter un char! J'ai épargné 1000 \$, j'ai travaillé fort pour ça, j'ai payé ça à mon nom, et là j'ai mon char. C'est vraiment quelque chose! Et à chaque fois que je fais quelque chose que j'prends un autre pas vers un bon futur, je me tape sur le dos comme « bien fait, man! » (R 3).

Pour les participantes, la modification de leur propre regard à soi-même a modulé leurs actions.

4.4.2.4 Outil de résilience

Toutes les participantes ont parlé du Collectif Art Entr'Elles comme étant une manière de réapprendre à vivre, au lieu de survivre, comme si leur judiciarisation était un boulet dans leur vie :

J'étais avec des femmes qui ont déjà été incarcérées et qui m'ont montré que la vie peut devenir beaucoup plus difficile et qu'on est toutes capables de s'en sortir et de survivre. Pas juste survivre, mais de vivre (R 3).

On a toutes le droit de vivre quand même [malgré leur passé judiciaire] (R 2).

C'est du monde qui s'implique pour les mêmes raisons que toi, pis qui veulent arrêter de survivre, qui veulent vivre, et qui ont trouvé ce moyen-là pour s'exprimer, pour laisser aller leur imagination, leur créativité (R 1).

Pour la plupart des participantes, Art Entr'Elles a fait revivre l'espoir, comme l'explique R 6 :

Art Entr'Elles, ça a comme été la cerise sur le *sundae* qui fait en sorte que je me suis sentie revivre. [...] Ce n'est pas parce que tu fais une erreur que tout est foutu.

Et R 2 ajoute:

Il y a tellement de mots qui me viennent à l'esprit. C'est une raison de vivre, ça [la vie] vaut la peine d'être vécue. J'ai un mot en tête : continuité.

Aujourd'hui, les femmes aspirent à une vie meilleure, à une deuxième chance, réalisant qu'il est possible de reprendre le pouvoir qu'elles croyaient avoir perdu sur leur vie.

Une des participantes⁷ utilise l'image de la « corde » pour symboliser la fin de l'emprise de l'étiquette « criminelle » sur sa vie :

En fait, c'est la seule photo de l'exposition où il n'y a personne sur la photo. Ce n'est qu'un objet. En fait, c'est la corde quand je suis sortie [elle avait mis la corde en forme de robe autour d'elle] de la corde. Et je trouvais que c'était beaucoup plus fort comme image que moi dedans. Parce que là, une corde à terre qui montre un peu qu'on s'en est libérée. Ben, ça peut toucher tout le monde. Qu'ils soient allés en prison ou non, ils ont vécu des choses desquelles ils ont dû se sortir. La corde c'est une image très forte.

Elle ajoute même qu'être identifiée comme étant une « ex-détenue » contribue au maintien de l'étiquette de la déviance⁸ :

Je pense que le fait de choisir à la toute fin du projet de ne pas être dans la photo, comme porter la corde comme une robe, mais de montrer la corde comme si je m'en étais libérée... pour moi ça été libérateur. Et c'est comme si à ce moment-là, j'avais arrêté de me considérer comme une ex-détenue.

Une autre⁹ utilise l'angle de la maternité pour mettre de l'avant son identité de mère :

De me donner la chance de devenir une bonne mère, de faire la paix avec moi-même et d'accepter qui je suis, malgré le fait d'avoir montré au monde qui j'étais, malgré mes travers.

⁷⁻⁸⁻⁹⁻¹⁰ Nous conservons l'anonymat de ces extraits puisqu'avec ces informations les femmes pourraient facilement s'identifier entre elles.

Pour une autre répondante ¹⁰, son œuvre représente le futur auquel elle aspire, un futur inconnu, mais meilleur et rempli d'amour. C'est à la fois la découverte de l'amour de soi et des autres qui lui a permis de se sentir bien :

J'ai amené mon chien. J'ai amené un livre. Le livre, c'était l'idée de la bibliothèque qui était minimisée. C'était juste un livre qui était sur une roche, avec mon chien sur le banc qui regardait. Je flottais dans l'eau. L'eau signifiait la pureté et aussi l'eau qui amène vers un futur inconnu, mais c'est la mer. C'est quelque chose de grand et spectaculaire.

Faque, tout un petit fleuve sale qui m'amène vers un futur inconnu, mais parfait. Et dans mon poème, je dis ça aussi : « un futur inconnu, paisible et plein d'amour ». Pour moi, c'est ça l'idée qui m'a vraiment fait grandir ; c'est l'idée d'amour. Que l'amour inconditionnel qu'on a pour tout le monde. Si on réussit à trouver l'amour, c'est plus facile de faire les choses qu'on n'aime pas. Parce qu'il y a toujours cette étincelle à l'intérieur de nous autres.

Mais plus encore, les participantes ont, au fil du projet, découvert un sentiment d'apaisement, voire d'épanouissement. Pour plusieurs, ce projet fut l'occasion de boucler la boucle de cette période de leur vie par l'entremise de l'art :

Ben là, je me suis dit qu'il s'agit juste de faire tes preuves. Ce projet-là m'a permis de parler d'une façon différente avec un moyen d'expression que je ne connaissais pas beaucoup, qui était la photographie, de parler de toute cette expérience-là. Essayer de faire un point entre la thérapie, la prison, et là, de boucler la boucle et de dire qu'après ca, la vie, ça va bien aller (R 6).

On a toutes une emprise sur nous autres et on veut toutes s'en sortir. Comme une petite fleur qui était fermée et qui ressort (R 2).

Art Entr'Elles, ç'a vraiment été pour moi une bouée (R 5).

Pour moi, globalement, Art Entr'Elles ça m'a sauvé la vie (R 3).

Or, il est important de souligner qu'il n'est pas toujours facile de se pardonner, malgré les efforts faits et les réussites accomplies :

Je ne me suis pas encore pardonnée [...], il y a un paquet d'affaires que je ne suis pas très fière (R 1).

121

Pour cette participante, il demeure difficile de se pardonner complètement par rapport à ses erreurs commises, le succès n'estompant pas nécessairement la honte. Une autre participante va dans le même sens, en expliquant que la reconnaissance des autres est parfois plus grande que ses propres croyances, cette dernière ayant encore des vulnérabilités et des craintes :

Ben des fois, c'est drôle à dire, mais j'ai tellement l'impression qu'ils me surestiment. [...] Moi, je me sens quand même des fois, malgré que je dis que je suis une fonceuse là, j'ai souvent des doutes, j'ai souvent peur, j'ai souvent des craintes, pis tsé souvent je me sens vulnérable aussi comme une petite fille qui ne sait pas trop où elle s'en va. Ça m'arrive aussi souvent d'être épuisée de tout ce que je fais. Pis je me dis, s'ils savaient des fois au fond de moi comment j'ai tout le goût de sacrer ça là (R 5).

Même si le projet a permis aux participantes de se reconstruire, il n'en demeure pas moins qu'elles vivent encore des insécurités et des doutes. Il est possible que cette reconstruction demeure fragile pour les participantes.

En bref, tous ces exemples nous permettent de comprendre que les sens donnés à leurs œuvres ont un thème commun : elles souhaitent à la fois se redéfinir en tant que personnes, et elles désirent amener le public à aller au-delà de l'identité criminelle qui leur a été attribuée. Les autoportraits audio photographiques sont non seulement l'image d'un rapport différent entre les femmes judiciarisées et la société, mais aussi un symbole de libération à l'égard de l'étiquette de la femme criminelle.

Cette modification dans la perception de soi et dans le rapport à l'autre a influencé positivement le cheminement des femmes, qui sont en route vers une amorce de changement.

4.5 Limites perçues par les participantes

Même si, de prime abord, les participantes sont enthousiastes et ont un regard positif quant à leur participation à ce projet, elles nous ont expliqué comment celui-ci pourrait être amélioré, considérant qu'il comporte quelques limites à leurs yeux.

D'abord, à l'unanimité, toutes les participantes reconnaissent le succès et l'intérêt d'Art Entr'Elles, et du projet « Décliner votre identité » auquel elles ont participé. Pour trois d'entre elles, même si elles sont conscientes qu'un projet n'est jamais parfait, elles ne voient pas, pour le moment, comment celui-ci pourrait être amélioré :

Faque, moi non, je ne pense pas qu'ils pourraient faire mieux (R 1).

Les participantes, à l'unanimité, ont mentionné que ce projet n'est pas assez long et qu'il « ne prend pas assez d'expansion » (R 4). R 3 et R 6 vont dans le même sens :

J'aimerais que ce soit [la durée du projet] plus longtemps. J'aurais aimé ça que ça continue. [...] Peut-être que le groupe soit un peu plus large, ça aurait été le *fun*. On était onze à la fin, onze portraits, mais peut-être vingt ça aurait été *cool* aussi (R 3).

C'est sûr qu'il y a des limites. Il y a une fin. Le rayonnement a aussi en quelque sorte des limites. Ce n'est pas partout [en faisant référence à l'exposition des œuvres]. Mais en tant que tel c'est garanti qu'il y a plus de forces que de faiblesses dans ce projet-là (R 6).

De plus, pour tirer avantage des bénéfices associés à la participation d'un processus créatif collectif, les participantes croient que les femmes doivent être dans une amorce de changement. Elles doivent avoir le désir d'apporter des changements à leurs conditions :

Ça, c'est un projet pour quand tu es plus avancée dans ta réhabilitation et dans ton processus parce que c'est un projet que tu viens juste à l'externe deux fois par semaine (R 6).

Comme l'explique R 1, il faut « saisir l'opportunité » lorsqu'elle passe. Cette réalité peut être difficile lorsque les médiums artistiques choisis ne sont pas les premiers choix des participantes. Dans le cas de la photographie et de l'écriture, la plupart des répondantes ont développé un intérêt pour celles-ci.

Toutefois, une participante¹¹ explique qu'il était difficile de s'investir complètement dans le projet au départ puisqu'elle n'avait pas de réel intérêt pour la photo. Suivant l'idée selon laquelle les participantes doivent avoir entamé un pas dans leur processus de changement, nous ne pouvons pas conclure que la participation à un projet d'art communautaire empêche nécessairement les rechutes :

C'est très difficile pour les gens qui coordonnent de composer avec les rechutes. Avec les filles qui sont là, avec les filles qui remontent [qui se font arrêter à nouveau], avec les filles qui lâchent.

Pour cette participante, la reconnaissance des autres, bien qu'elle ait été positive, n'a pas eu les effets escomptés puisqu'elle n'était pas prête à recevoir ces effets :

La reconnaissance de mes pairs, ça m'a fait descendre... ça m'a fait peur et je suis retournée me *geler*. [...] Je ne pouvais pas concevoir ce qu'on me donnait... Tsé, moi je suis un *trou de cul*, je suis une *grosse niaiseuse*.

Elle ne croyait pas qu'elle méritait la valeur qu'on lui accordait :

J'ai pensé que je ne valais pas ce qu'on m'offrait... que je ne le méritais pas. Faut que je fasse attention avec ça.

Finalement, les participantes expliquent s'être retrouvées brusquement laissées à ellesmêmes à la fin du projet qui monopolisait une grande partie de leur quotidien depuis plusieurs

124

¹¹ Nous conservons l'anonymat de ces extraits puisqu'avec ces informations les femmes pourraient facilement s'identifier entre elles.

semaines. Pour elles, le groupe était une source de stabilité, un encadrement, une contribution dans un projet, une façon de prendre soin d'elles et, surtout, un réseau d'entraide et de soutien :

J'aimerais ça que ça se poursuive. Je ne voudrais pas que ça arrête (R 1).

C'est sûr que par après [à la fin du projet], ça devient plate. On n'a pas des rencontres chaque semaine, pis c'est comme... OK. Là, faut que je trouve autre chose (R 2).

Pour pallier cette difficulté rencontrée à la fin du projet et avoir un port d'attache à plus long terme, trois participantes mentionnent qu'il serait profitable d'avoir un endroit fixe où elles pourraient participer à des ateliers d'art communautaire à tout moment :

Pis avoir un atelier fixe justement. [...] Ils veulent mettre un projet, une place fixe que ça peut être matin-midi-soir, tu viens faire des ateliers de créativité. C'est un projet que c'est sûr que j'embarque automatiquement, ça, c'est non négociable! Ça vaut vraiment la peine. Qui aille pied sur rue. Tu ne files pas, ben c'est un endroit neutre, tu viens. Tu as juste envie d'être assise, pis rien faire (R 2).

Pis peut-être avec un site fixe, avec un centre de jour où il pourrait avoir des ateliers (R 6).

4.6 Conclusion du chapitre

Cette partie consacrée aux résultats a permis de mettre en lumière le point de vue de la participation de six des participantes du projet d'art communautaire « Décliner votre identité » du Collectif Art Entr'Elles.

Rappelons que les objectifs de cette recherche visent d'une part, à mieux comprendre le sens que ces femmes donnent à leur expérience vécue dans le cadre de ce projet, et à saisir les représentations qu'elles ont d'elles-mêmes et de leurs pairs, ainsi que leur vision du monde. D'autre part, cette recherche nous aidera à mieux saisir jusqu'à quel point l'art communautaire permet aux femmes qui ont eu des démêlés avec la justice de redéfinir leur identité sociale, une identité jusque-

là ancrée dans des représentations associées à leur « carrière déviante » (Becker, 1985). Ultimement, notre recherche vise à apporter une contribution à l'avancement des connaissances scientifiques et professionnelles au sujet de l'art communautaire en tant que pratique d'intervention sociale.

Plus spécifiquement, nous avons vu comment l'interaction avec l'autre module leur perception de soi : depuis leur naissance et jusqu'à aujourd'hui, différents aspects de leur vie ont influencé la façon dont elles s'identifiaient. Aujourd'hui, les femmes souhaitent s'en sortir et se détacher des étiquettes qui leur ont été apposées. Il va sans dire que l'étiquette de la déviance entraîne plusieurs conséquences, tant sur le plan identitaire que sur le plan relationnel ou social. Ainsi, la rencontre d'Art Entr'Elles a été, pour les participantes de notre recherche, l'occasion de montrer aux autres et à elles-mêmes qu'elles sont plus que des femmes criminelles.

La participation à ce projet a eu plusieurs retombées positives sur les participantes : avoir du plaisir, créer un réseau de soutien, écouter, s'entraider, s'exprimer librement, vaincre la solitude, et, surtout, vivre une réussite. Pour elles, vivre une réussite leur a permis de prendre conscience qu'elles sont capables d'actions et qu'il est possible de sortir de leur « carrière déviante ». Cette démarche réflexive à la fois individuelle, collective et sociale a permis non seulement aux femmes de redéfinir leur identité, mais de modifier leurs interactions avec l'autre.

En bref, la rencontre de l'art communautaire a été, dans la vie des femmes, l'occasion d'être plus que des femmes qui ont des démêlés avec la justice. Par l'entremise de cette expérience, l'art permet la libre expression et l'échange entre elles et la société. En même temps, « Décliner votre identité » a permis aux femmes de faire autre chose, de développer un espoir, un désir de s'en sortir.

La présentation des résultats nous permet donc non seulement de comprendre le sens donné par les femmes à la suite de leur participation au projet « Décliner votre identité », mais aussi de voir d'une part dans quelles mesures ce projet a permis aux participantes de redéfinir leur identité, et d'autre part, comment cette modification de la perception de soi découle de la relation avec l'autre. Rappelons que l'humain ajuste ses actions selon son interaction avec l'autre (Mead, 2006).

Ainsi, l'approbation des autres membres du Collectif Art Entr'Elles et du public – dans le cadre de leur exposition – a permis aux femmes de renforcir l'image de soi. Ultimement, les participantes souhaitent aussi déconstruire les préjugés entretenus à l'égard de la femme judiciarisée, comme l'explique R 3 :

Une fois, on est sorties dans un resto après avoir pris des photos et on était juste douze femmes en train de manger. On jasait. J'ai regardé la table, et personne n'aurait su qu'on était toutes des criminelles. Parce qu'on n'est pas juste des criminelles, on est des amies aussi. Et je pense que ce projet va démontrer au public justement ça. Que c'est des femmes dans les photos.

Nous en comprenons qu'avant d'être des criminelles, les participantes sont d'abord des femmes à part entière et c'est ce qu'elles souhaitent démontrer. Plus encore, elles souhaitent avoir une chance :

C'est important. Dans le fond, le message que j'essaie de véhiculer c'est que tu as le droit à une deuxième chance. L'être humain est en constante évolution s'il le veut bien. Je pense que les erreurs que tu commets, les crimes que tu commets, ça définit pas qui tu es. Pis ça, c'est important de le comprendre. Parce que je pense que malheureusement l'opinion générale, l'opinion publique ce n'est pas ça. Parfois, j'ai l'impression malheureusement que les gens se fient beaucoup au geste commis pour se donner une idée de la personnalité de l'individu qui a fait ce geste (R 6).

CHAPITRE 5

DISCUSSION

Fondée sur le prisme théorique de l'interactionnisme symbolique, l'analyse des résultats de cette recherche permet de présenter des pistes de réflexion aux questionnements qui ont guidé cette recherche. A priori, quelles sont les perceptions des femmes qui ont eu des démêlés avec la justice au sujet de leur participation au projet d'art communautaire « Décliner votre identité » du Collectif Art Entr'Elles ? Quel est le sens que ces femmes donnent à leur expérience vécue dans le cadre de ce projet ? Jusqu'à quel point l'art communautaire permet-il aux femmes qui ont eu des démêlés avec la justice de redéfinir leur identité sociale, une identité jusque-là ancrée dans des représentations associées à leur « carrière déviante » (Becker, 1985) ?

À travers ce chapitre, nous verrons d'abord comment la prison, cette « institution totale » (Goffman, 1968), contribue à l'exclusion sociale des femmes judiciarisées. Alors que ces femmes se définissaient davantage comme des « ex-détenues » ou des « criminelles », nous verrons comment le projet « Décliner votre identité » a été l'occasion pour elles de démontrer leur identité réelle, au-delà des stigmates et des préjugés entretenus à leur égard. En ce sens, à la fin de ce projet, les femmes notent une perception de changement dans leur vie et leur identité. Enfin, en discutant de l'inscription au projet « Décliner votre identité » à l'exposition des œuvres dans la sphère publique, nous verrons comment la réalisation de leurs aspirations a été un élément déclencheur pour entamer un pas vers la sortie de leur dite « carrière déviante ».

5.1 Avoir des démêlés avec la justice : un facteur d'exclusion

Les répondantes nous ont livré de l'information privilégiée lors des entrevues concernant leur parcours de vie. Leurs caractéristiques sociodémographiques sont variées. Si leur parcours de vie n'est pas homogène ou linéaire, elles ont néanmoins un point en commun, soit celui d'avoir eu des démêlés avec la justice et elles ont un fort désir aujourd'hui de s'en sortir. Nous verrons d'abord comment le fait d'avoir eu des démêlés avec la justice a un impact sur leur quotidien et sur leur identité.

5.1.1 <u>La prison : une institution totale</u>

Le passage en prison a marqué le parcours de vie de cinq des six participantes rencontrées. Bien qu'elle soit conséquente aux gestes posés, l'incarcération a été vécue difficilement pour la plupart des répondantes.

Pour Goffman (1968), la prison est considérée comme étant une « institution totale ». Selon lui, pour qu'une institution soit « totale », elle doit regrouper un ensemble de personnes pour une période, et ce, à l'écart de la société. En plus d'imposer une organisation de vie qui coupe les individus de la vie dite « normale » ou de la vie en société (Goffman, 1968), la prison affecte l'identité des personnes, celles-ci étant considérées comme des « criminelles » (Lavigne, 1999).

Dargère (2014) ajoute que « l'institution totale » prend complètement en charge l'individu et ne laisse que très peu de place au développement de leur autonomie. « Ainsi, à travers ce système disciplinaire, le corps est façonné afin de devenir productif et soumis » (Dargère, 2014, p. 19) à un emploi du temps (Foucault, 1975).

Les résultats de notre recherche vont dans le même sens. En effet, aux yeux de quelques participantes, il est difficile d'avoir une hygiène de vie stable dès la sortie de la prison. Une des participantes de notre recherche pense, par exemple, que sa routine de vie était mieux en milieu carcéral puisqu'elle connaissait les règles, les contraintes et les limites. Le milieu carcéral contrôle le quotidien des femmes. Ceci expliquerait pourquoi il est plus difficile de rebâtir une routine de vie quotidienne à la sortie de prison, tel que le remarque Combessie (2005). Cette réalité est d'autant plus présente lorsque celle-ci était plus ou moins présente avant l'incarcération. Ainsi, comme le constate Chantraine (2003), par son mode de fonctionnement, la prison déresponsabilise et infantilise les femmes puisqu'elles perdent leur autonomie au lieu d'«apprendre » à l'être davantage. Conséquemment, cette réalité amène les femmes à se considérer comme des « inutiles au monde » (Chantraine, 2003, p. 275) puisqu'elles ne répondent pas aux attentes sociales normatives. Cette façon de se considérer, et la perception du rapport à l'autre influencent nécessairement leur propre rapport à soi.

Ainsi, le milieu carcéral crée un monde rigide dans lequel les femmes doivent « apprendre » à se conformer tout en étant à l'écart de la société. Les femmes sont coupées du reste du monde (Goffman, 1968) lorsqu'elles sont prises dans une « institution totale ». Puisque l'incarcération exclut physiquement les femmes des lieux de sociabilité, elle contribue, en partie, à leur exclusion sociale. C'est pourquoi la prison entraîne, entre autres, une rupture sociale et physique entre la personne détenue et l'ensemble de la société.

En plus d'être socialement exclues lors de leur passage en prison, les répondantes rencontrées expriment qu'elles se sentent exclues dans plusieurs sphères de leur vie (intégration socioprofessionnelle, scolarité, sans oublier les relations amoureuses, sociales et familiales), et ce, après leur peine. Le passage en prison marque l'identité « criminelle » des femmes et confirme leur « non-conformité sociale ». Cette façon d'identifier les femmes a teinté leur propre façon de s'identifier. En effet, cet écart entre soi et l'autre illustre cette relation de pouvoir.

Ces coupures avec le monde, à l'intérieur des murs carcéraux ou au retour à la « vie normale » (Goffman, 1968) renforcent l'exclusion sociale des femmes. Telle que décrite par Brassard et Martel (2009), l'exclusion sociale « résulte d'un ensemble de ruptures, lesquelles contribuent à mettre des groupes sociaux à l'écart de la production des espaces de vie sociale active (travail, famille, éducation, loisirs, etc.) » (Brassard & Martel, 2009, p. 129.)

Plus précisément, Combessie (2005) distingue deux formes d'exclusion sociale. L'exclusion sociale primaire entraîne une perte d'un statut social lors de l'incarcération résultant d'une confrontation avec le système de justice. Cette dernière est symbolisée par exemple par le procès d'une personne judiciarisée. L'exclusion sociale secondaire, pour sa part, touche les récidivistes et les toxicomanes (Combessie, 2005) pour qui l'exclusion était présente avant même l'incarcération. Ainsi, pour ces individus, la prison ne fait que contribuer à l'intensification de leur exclusion sociale. Nous comprenons donc que, pour les participantes de notre recherche, l'incarcération fût la confirmation de leur « non-conformité sociale » (Baudry et Juchs, 2007) les plaçant dans une situation d'exclusion sociale.

Dargère (2014) pousse sa réflexion en expliquant que la prison, par sa simple représentation symbolique, est un outil stigmatisant lourd de sens pour les personnes : «"l'institution stigmate" [est] une structure qui livre ses sujets à l'étiquetage, à la désignation et à la stigmatisation, du simple fait que ces sujets soient placés dans son enceinte (Dargère, 2014, p. 281) ». En effet, la prison place quasi automatiquement les femmes dans la catégorie de « déviantes ». Rappelons que cette catégorisation influence non seulement le rapport à soi, mais également le rapport à l'autre. Cette étiquette module le regard que l'autre a sur soi. Combessie (2004) ajoute : « jamais pardonné — ou très exceptionnellement —, le détenu reste "comme enfermé dans un acte unique" » (Combessie, 2004, p. 18). Au regard de la stigmatisation et de l'exclusion vécues par les femmes, la prison a-t-elle offert aux participantes les outils nécessaires pour réintégrer la société ?

Dans cette optique, la plupart des répondantes questionnent les pratiques et les programmes offerts en prison. La prison qui devrait outiller les femmes n'a pas eu les effets escomptés. Même si elles reconnaissent que la prison peut les aider à cheminer dans leur processus, elles trouvent qu'il est difficile de «recommencer à zéro » lors de leur sortie de prison. En effet, la peine d'emprisonnement écopée, le casier judiciaire entraîne des difficultés supplémentaires. En fait, pour Brassard et Martel (2009), le casier judiciaire « contribue à exclure définitivement » (p. 147) la personne. En ce sens, le casier judiciaire engendre de la discrimination puisqu'il « est un élément officiel, donc facile à identifier » (Combessie, 2005, p. 136).

Pour Combessie (2005), le casier judiciaire est un poids lourd à porter, car il stigmatise les femmes. Pour l'auteur, le fait d'avoir un casier judiciaire fait entrave à leur réinsertion sociale (Combessie, 2005). C'est aussi ce que nos résultats démontrent. Les participantes expliquent devoir « faire leurs preuves » ou « travailler plus fort que les autres » pour obtenir un emploi ou un logement. Elles expliquent même qu'il est difficile d'avoir la confiance des autres, de leur famille, de leur entourage, d'un employeur ou d'un propriétaire, parce qu'elles se sentent jugées et discriminées en lien avec leur passé criminel. Ainsi, plusieurs participantes ont eu de la difficulté à se trouver un emploi ou un logement parce qu'elles ont l'impression que leurs paroles ou leurs promesses ne peuvent contrebalancer le poids de leur casier judiciaire. Ce dernier laisse place à l'interprétation puisqu'il suppose plusieurs défauts. Le casier judiciaire prend trop souvent la place de l'identité des femmes.

5.1.2 <u>Être désignée « déviante »</u>

La judiciarisation marque l'identité des personnes (Chantraine, 2003). Pour les répondantes, il était difficile de prendre leur place et d'avoir une seconde chance dans une société qui rappelle de manière directe ou indirecte les erreurs du passé. La théorie de l'étiquetage de Howard Becker (1985) nous permet de comprendre comment un individu intègre l'étiquette de déviant. À l'instar de cet auteur, c'est le processus social de la déviance qui assigne une femme judiciarisée dans la catégorie de déviants.

Pour Becker (1985), l'étiquette est posée avec succès lorsque l'individu intègre l'image qu'on lui projette. C'est en ce sens que nous pouvons croire que les participantes ont intériorisé leur identité criminelle.

Pour Lavigne (1999), «la personne incarcérée commence à intérioriser son existence en tant que détenue » (Lavigne, 1999, p. 95). L'incarcération confirme le caractère « déviant » des personnes. Il va sans dire qu'être femme et criminelle comporte des risques importants de stigmatisation. Comme l'ont expliqué les participantes, les jugements sont beaucoup plus sévères envers une femme criminelle qu'envers un homme. Pour Combessie (2005), le fait d'être femme et criminelle entraîne une double stigmatisation, soit celle de la « criminelle » et celle de la « femme déviante ». C'est en matière de déviance invisible et non criminalisée que Cardi (2007) décrit la situation dans laquelle les femmes judiciarisées sont placées. Pour Goffman (1968), la femme déviante ne répond pas au rôle social attendu. Goffman et Zaidman (2002) utilisent l'expression « rôle social » pour désigner le rôle que l'individu occupe selon ce qu'on attend de lui. Ainsi, dans leur quotidien, pour quelques participantes, il devenait difficile de réintégrer leur rôle de mère, vivant les contrecoups de leur incarcération. En effet, les participantes mentionnent vivre des échecs en tant que mères, sœurs, amies, conjointes, etc. Plus spécifiquement, Goffman (1977) explique que la société dicte indirectement ou non comment agir pour être conforme aux attentes sociales, et ce, selon le sexe biologique. Les rôles sociaux de genre dévolus à la femme sont ceux d'épouse, de mère et de ménagère. Ainsi, nous nous attendons à ce que la femme soit fragile, émotive et délicate, et qu'elle prenne soin de l'autre (Goffman, 1977).

La peine d'emprisonnement écopée, les regards, les inégalités et les discriminations en lien avec leur passé persistent ou empirent. Les résultats de notre recherche nous permettent de constater que l'étiquette de la déviance a entraîné, chez la majorité des participantes, une perception négative de soi et même une perte de repères identitaires. Dans ce contexte, l'identité s'imprègne du stigmate posé sur elles, ce qui donne naissance à une relation de pouvoir entre elles et l'autre (la société « dans la norme »).

Ces jugements et ces regards des autres entraînent une panoplie d'émotions négatives chez les femmes, passant du sentiment de rejet, de culpabilité, de honte, aux remords et à la vulnérabilité.

Pour Goffman (1975), le fait d'avoir une perception négative de soi entraîne des difficultés pour les femmes à poursuivre leurs activités quotidiennes. Comme l'explique Honneth (2000), « éprouvant le contrecoup de son acte [...], [un individu] a honte de lui-même, parce qu'il découvre qu'il ne possède pas la valeur sociale qu'il s'attribuait jusque-là » (Honneth, 2000, p. 234). La honte est un frein dans l'action des femmes puisqu'elle les discrédite, en ce sens que la honte est signe d'un écart avec l'autre.

Les résultats de notre recherche démontrent que la majorité des participantes se définissent comme étant des « bonnes à rien » ou seulement comme des « femmes qui avaient eu des démêlés avec la justice ». Elles se décrivaient au regard des crimes commis ou de leur passage en prison en utilisant des mots comme « ex-détenue », « criminelle », « toxicomane finie » et « king du vol à l'étalage ». Cette « identité criminelle » est influencée par le stigmate qu'on leur appose. Ce stigmate discrédite les femmes (Lacaze, 2008) et fait entrave à la réalisation de leurs activités quotidiennes socialement acceptables. Comme expliqué par Chantraine (2003), une personne criminelle est rapidement associée aux clichés et aux stéréotypes négatifs. Cette étiquette de la déviance, aussitôt posée, suppose plusieurs défauts (Becker, 1985). Elle entraîne aussi des difficultés à continuer sa vie ordinaire dans des actions quotidiennes et socialement approuvées.

En effet, toutes les répondantes ont vécu des difficultés dans leur processus de réinsertion sociale, que ce soit en lien avec l'emploi ou le logement, sans oublier les nombreuses difficultés

relationnelles et la détérioration de leur réseau. Dans ce contexte, cette désignation sociale de « déviante » influence leur quotidien et commande la poursuite de comportements criminels. Nous pouvons supposer, par exemple, que pour la participante qui était perçue comme la « king du vol à l'étalage », il pouvait être difficile d'agir autrement qu'en commettant des vols, étant donné que son entourage s'attendait à ce qu'elle soit la « meilleure » dans ce domaine. Il va sans dire que cette reconnaissance est source de valorisation et d'acceptation. D'autres participantes expliquent avoir été jugées sévèrement, voire étiquetées parce qu'elles avaient eu des démêlés avec la justice. Automatiquement, le rapport avec l'autre module leur identité.

Même si cette désignation a peut-être autrefois permis d'acquérir un statut social au sein de leur groupe d'appartenance et que c'est ainsi qu'elles ont entamé les balbutiements dans leur « carrière déviante », aujourd'hui, toutes les participantes souhaitent sortir de leur identité « criminelle » qui prend la place de qui elles sont réellement. Nous verrons comment les humains ont besoin d'être reconnus (Honneth, 2000), que cette reconnaissance soit obtenue de manière positive ou par des moyens négatifs.

5.2 L'art communautaire : une amorce vers la sortie de la « carrière déviante »

En regard des difficultés vécues par les répondantes de notre recherche, nous verrons comment l'art communautaire a été un moyen pour elles non seulement de modifier le rapport à l'autre, mais aussi de concrétiser leurs aspirations. Nous allons voir dans quelles mesures elles percoivent un changement quant à la redéfinition de leur identité et dans leur vie.

5.2.1 L'art comme processus social

Dans le cadre du projet « Décliner votre identité », l'art a été utilisé comme moyen de création collective. Les œuvres, bien qu'elles soient en apparence le fruit d'une création individuelle, sont le résultat d'un processus collectif, de réflexions en groupe et d'entraide entre les participantes du projet. L'art est une façon de comprendre le social (Heinich, 2001) par l'entremise de la beauté et du plaisir (Becker, 1988). Par différentes méthodes de création (Heinich, 2001), l'art est perçu comme un moyen d'expression personnelle (Becker, 1988) et de communication avec la société (Caune, 1997).

L'utilisation de moyens artistiques permet de développer la sensibilité, l'émotion, la créativité (Caune, 1997) et la coopération (Becker, 1988). Les résultats de notre recherche vont dans ce sens. En effet, les participantes expriment que leur participation à ce projet d'art communautaire a été l'occasion de s'exprimer librement et de véhiculer un message à l'ensemble de la société, tout en créant des liens, en partageant leurs expériences et en ayant du plaisir. Becker (1988) ajoute d'ailleurs qu'un processus artistique collectif suscite la personnalité des artistes impliqués dans un processus social.

Ainsi, aux yeux de ces femmes, l'art communautaire est un levier d'intervention qui se distingue des autres programmes auxquels elles ont participé auparavant. Pour elles, l'art communautaire a permis de créer un contexte favorable à l'émergence de la reprise de pouvoir qu'elles ont sur leur vie, et ce, dans un contexte d'entraide, de soutien, de partage, d'échanges et de créativité. Les participantes expliquent que l'art communautaire est thérapeutique puisqu'il offre un soutien autant au niveau personnel que social.

Pour Castello (2015), les femmes incarcérées ont des particularités que nous devons prendre en considération : nommons par exemple « leur fragilité, leur vulnérabilité en lien avec la misère sociale, affective ou intellectuelle qui les entoure, les bouleversements multiples liés à leur situation d'origine : séparations, divorce, décès, placement, alcoolisme ou violence, l'illettrisme, les troubles psychiques » (p. 18). Si l'art offre l'opportunité aux femmes de s'exprimer et de soulager des souffrances, deux participantes font néanmoins une distinction entre l'art-thérapie et l'art communautaire.

Pour elles, l'art-thérapie est davantage liée à l'émotion du moment alors que l'art communautaire est un lieu de réflexion, de liberté d'expression et de création. Pour Boyer-Labrouche (2012), l'art-thérapie est la création d'une œuvre artistique qui ne mise pas sur le produit final, mais bien sur le processus qui permet l'expression de soi. L'art communautaire, pour sa part, agit davantage en matière de relations non seulement entre les artistes communautaires et les artistes professionnels, mais également entre elles et le public. L'art devient un moyen d'expression pour ces femmes, leur permettant de véhiculer un message social, visant notamment à déconstruire les préjugés et les étiquettes à l'égard des femmes judiciarisées. Parce qu'il apporte plusieurs effets positifs chez les femmes, certaines répondantes croient que l'art communautaire a tout de même des vertus thérapeutiques. Il va sans dire qu'il existe une relation entre la transformation sociale et la transformation de soi.

Cette façon de concevoir l'art communautaire rejoint l'art-thérapie sociale comme l'explique Pelletier (2013). Pour cette auteure, «l'art-thérapie fournit le pouvoir symbolique de l'image et encourage l'expression pendant que l'action sociale permet de mettre en relation la souffrance personnelle et la souffrance sociale » (Pelletier, 2013, p. 11).

Pelletier parle en termes d'art-thérapie sociale pour conceptualiser la rencontre du communautaire et des arts. Ainsi, l'utilisation de moyens artistiques permet une action collective et un changement social. L'art devient un moteur d'*empowerment*, puisqu'il suscite l'engagement, le développement de compétences, d'habiletés sociales individuelles et de groupes, l'amélioration de l'estime de soi et un épanouissement. À partir de cette perspective, nous pouvons souligner que les participantes nous ont expliqué comment le projet « Décliner votre identité », bien qu'il découle de l'art communautaire, a eu des retombées très similaires chez elles. En effet, rappelons que ce projet a été source de reprise de pouvoir, non seulement sur leurs conditions d'existence, mais également sur leur propre identité, identité jusque-là ancrée dans leur « identité criminelle ».

C'est notamment pourquoi l'art et le social s'arriment bien. À l'instar de Becker, nous pensons en effet que « le monde de l'art reflète la société dans son ensemble » (Becker, 1988, p. 366). Plus largement, pour Bayer et Doumergue (2014), l'art permet l'action sociale. Cette façon de concevoir l'art dans le domaine social rejoint nos résultats de recherche. En effet, par leurs œuvres artistiques, les femmes souhaitent agir en faveur d'un changement quant aux perceptions et aux préjugés entretenus à l'égard des femmes judiciarisées au Québec.

Par le fait même, rappelons que l'art communautaire, qui vise la transformation sociale (Genevois & Estragnat, 2014), a également offert plusieurs outils de changements individuel et collectif aux participantes. Ultérieurement, nous verrons comment le projet «Décliner votre identité » fut l'occasion pour les participantes, souvent mises en marge de la société, de prendre la parole dans la sphère publique (Habermas, 1987).

5.2.2 Avoir des aspirations : un élément déclencheur

En s'inspirant de la théorie de l'action de Weber, c'est le sens que les participantes ont donné à leur expérience qui a influencé leur conduite et leur cheminement (Campeau et al., 2009). Plus encore, pour les participantes de notre recherche, le projet « Décliner votre identité » a permis de créer des contextes favorables à une prise de conscience quant à leurs aspirations. Nous verrons dans quelles mesures l'aspiration devient un élément déclencheur pour une reprise de pouvoir sur leurs conditions d'existence et sur la redéfinition de leur identité. Ce désir d'exister, cet espoir est réapparu à la suite de leur rencontre avec Art Entr'Elles.

Les travaux sur les aspirations de Chombart de Lauwe permettent de mieux comprendre le processus de changement amorcé par les femmes. De prime abord, ces femmes ont vécu une prise de conscience par rapport à leur situation préalable à leur inscription au projet « Décliner votre identité ». Celle-ci a motivé leur inscription au projet. Ce choix se traduit par un désir profond d'exister. Chombart de Lauwe (1981) décrit ce besoin en termes d'aspirations. Le terme anglophone *drive*, qui fait référence au désir, à l'espoir et à la motivation est utilisé pour définir cette aspiration. Cette dernière est vue comme une « raison de vivre » (Chombart de Lauwe, 1968, p. 44).

D'abord subconsciente, cette aspiration devient consciente à la suite d'un choc émotif ou d'un événement important. L'aspiration prend naissance lorsqu'il y a un écart entre le comportement et la représentation – notamment la perception des autres, les symboles, les images et les stéréotypes – de celui-ci (Chombart de Lauwe, 1964, 1968). Par exemple, l'image de la femme qui a commis un délit suscite une réaction du public puisqu'elle est perçue de manière négative et péjorative.

Les résultats de notre recherche démontrent par ailleurs que les femmes sont préoccupées quant à l'image et à la représentation de la femme judiciarisée et c'est ce qu'elles souhaitent déconstruire. Plus encore, cette relation de pouvoir qui s'installe entre elles et l'autre a motivé leur démarche.

Suivant cette idée, l'aspiration prend naissance lorsqu'un individu souhaite être accepté dans la société et faire un changement par rapport à sa propre condition. Pawin (2014) décrit cette aspiration comme étant la recherche d'un sentiment de bien-être. Pour cet auteur, plus l'écart entre les aspirations et les perceptions de réalisations — ou de succès — est mince, plus le niveau de bien-être est grand. C'est pourquoi les aspirations sont décrites comment étant un besoin humain et d'adaptation à la société. Pour Chombart de Lauwe (1968), quand l'individu ne se sent pas capable de surmonter quelque chose ou qu'il est préoccupé par ses conditions d'existence, il survit au lieu de vivre. Dans ce cas, les aspirations sont « cachées » (Chombart de Lauwe, 1964, p. 182) derrière les préoccupations des personnes.

Suivant cette idée, c'est lors de la rencontre avec Art Entr'Elles que les participantes ont eu l'occasion de réaliser leurs aspirations. Pour Chombart de Lauwe (1968), l'individu est plus susceptible de prendre conscience de ses aspirations dans un milieu social précis ou au sein d'un groupe qui implique notamment la liberté et le sentiment d'avoir le choix.

Lors des entrevues, c'est d'ailleurs ce sentiment qui habitait la majorité des répondantes lorsqu'elles racontaient leur expérience : le fait de pouvoir être libre de s'exprimer, de prendre la parole et d'avoir le sentiment de « valoir quelque chose ». Il va sans dire que le sentiment d'efficacité et d'accomplissement nourrit l'aspiration (Chombart de Lauwe, 1968).

Même si l'aspiration relève d'un intérêt individuel, d'une motivation interne pour répondre à des besoins, pour Chombart de Lauwe (1968), elle est rarement individuelle. En effet, les aspirations sociales, sous l'influence des aspirations individuelles et collectives, sont un moteur de révolution et de transformation de la société. Ainsi, l'aspiration est un moteur de changement qui permet l'action (Chombart de Lauwe, 1964). En effet, les participantes ont une conviction. Ensemble, elles souhaitent déconstruire les préjugés et les stéréotypes de la « femme criminelle ».

Ainsi, à l'instar de Chombart de Lauwe, nous pensons que l'aspiration est un élément déclencheur pour la reprise de pouvoir sur la vie des femmes et sur la redéfinition de leur identité. En effet, « les aspirations, lorsque les sujets ont pris conscience des manipulations dont ils sont les victimes, deviennent un moteur puissant de l'action et de la révolution » (Chombart de Lauwe, 1981. p. 9), notamment lorsqu'elles n'ont pas été réalisées depuis longtemps. «L'aspiration est liée étroitement au projet qui est une orientation vers la réalisation et l'action » (Chomart de Lauwe, 1968, p. 45). Pour les femmes, le fait de prendre conscience de leurs aspirations a été un moment décisif dans leur vie. D'une part, elle permet de modifier leur perception du monde, et d'autre part, elle motive la reprise de pouvoir sur leur vie afin de diminuer l'écart entre elles et l'autre.

Les aspirations nous permettent donc de comprendre comment des personnes — notamment des groupes sans pouvoir — « transforme [nt] [leur] propre condition » (p. 291). Dans le cas des participantes de notre recherche, l'aspiration fut un levier pour une transformation sociale (Chombart de Lauwe, 1981), puisqu'elle a offert l'opportunité aux femmes de s'exprimer dans l'espace public (Habermas, 1987).

En bref, nous sommes d'avis que la rencontre d'Art Entr'Elles a été, pour les femmes, un outil pour prendre conscience de leurs aspirations. Mais encore, l'aspiration suscite la reprise de pouvoir et motive le changement dans ses conditions d'existence. Comme l'explique Becker (1985), l'individu doit contrer ses motivations déviantes pour sortir de sa « carrière déviante ». À ce moment, l'individu souhaite modifier ses conditions d'existence et désire accomplir quelque chose. Dans notre cas, l'aspiration devient le moteur de l'action pour apporter ces changements afin d'entamer un pas vers la sortie de la « carrière déviante ». Cette action s'observe d'abord par le détachement de leur étiquette « criminelle » et la redéfinition de leur identité sociale.

5.2.3 Désir de communiquer

L'art communautaire est un processus de création collective qui a suscité le désir de communication des participantes, du fait qu'elles s'exposent au public et qu'elles confrontent le regard d'autrui. Dans leur processus, elles souhaitent véhiculer un message et être entendues. Elles souhaitaient montrer qui elles sont, et ce, au-delà de leur identité infligée et des préjugés entretenus à leurs égards.

Comme l'explique Caune (1997), l'espace-temps offert dans la lecture des autoportraits audio photographiques des participantes suscite un regard différent sur leur trajectoire de vie et sur leur identité, et ce, tant de la part des participantes elles-mêmes que de la part des autres.

Pour Caune (1997), l'espace-temps du présent est « l'espace de la relation esthétique entre l'objet et le destinataire [...] qui relie mémoire du passé et attente du futur » (Caune, 1997, p. 120). Cette visibilité dans l'espace public a offert aux femmes la possibilité de communiquer avec l'autre. Dans cette situation, les femmes luttent et désirent communiquer ayant comme optique l'idée d'un changement quant aux préjugés entretenus à l'égard des femmes judiciarisées. Ainsi, l'art communautaire devient une façon de valoriser les forces et de permettre aux femmes de reprendre le pouvoir sur leur vie dans l'espace public. Cet espace est primordial pour les personnes marginalisées qui souhaitent prendre la parole, véhiculer un message, exister et plus encore, renverser l'autorité et les structures sociales.

À l'instar des travaux de Belhadj-ziane (2014) sur la signification sociale du rap, nous pensons que « par l'expression artistique [...], [ces femmes] revendiquent leurs aspirations à vouloir se rendre visibles dans l'espace public en s'y installant d'un point de vue esthétique [qui] devient alors un espace symbolique d'une revendication à l'existence » (Belhadj-ziane, 2014, p. 26).

5.2.4 <u>Une lutte pour la reconnaissance</u>

Les participantes ont un désir d'être reconnues comme des personnes à part entière et non pas comme des « ex-détenues » ou des « criminelles ». C'est dans ce contexte conflictuel où les femmes cherchent à prendre leur place dans une société qui tend à les exclure que prend naissance la lutte pour la reconnaissance. Cette lutte demande une capacité de résistance de la part des femmes (Ferrarese, 2009).

Comme l'explique Honneth (2000), le fait de commettre un crime amène une perte de reconnaissance quasi immédiate, considérant que « le crime représente une atteinte intentionnelle

à la reconnaissance universelle » (p. 93). Ainsi, la lutte pour la reconnaissance prend naissance dans le «mépris de l'autre » (Ferrarese, 2009, p. 105) lorsqu'un individu ne peut atteindre les normes socialement attendues :

toute lutte pour la reconnaissance est pourvue d'un double sens : elle porte, d'une part, sur l'objet nommé (l'identité, le mode de vie, la contribution au projet commun, le statut, etc.) et, d'autre part, sur un pouvoir de construction ou, pour le dire autrement, sur le statut de changeur de monde. Et ce double sens nous offre alors une nouvelle explication au motif sourdement nécessaire, mis en évidence plus haut, de la résistance vaincue. Le statut de changeur de monde ne peut résulter que d'une lutte contre un Ennemi qui résiste; car si celui-ci anticipe la demande, voire l'attente, de reconnaissance, il conserve le monopole qu'il détient sur ce statut (Ferrasrese, 2009, p. 116).

Se basant sur la théorie de Ricœur, Lamouche (2008) a la conviction qu'un individu doit « être reconnu pour devenir ce qu'il est » (Lamouche, 2008, p. 77). L'individu forge son identité dans la reconnaissance de l'autre (Ferrarese, 2009) que Ricœur (1990) qualifie en termes de « réciprocité ». Comme le démontrent les résultats de notre recherche, cette relation de pouvoir, entre soi et l'autre, influence le regard vers soi, voire même le rapport à soi.

En ce sens, la reconnaissance des autres a un impact positif sur la perception de soi, sur l'estime de soi (Lamouche, 2008 ; Ricœur, 1990), sur l'affirmation de soi (Honneth, 2000) et sur les capacités d'actions d'une personne (Ricœur, 1990).

L'interaction avec l'autre permet un travail sur soi (Paquot, 2007). En effet, la reconnaissance de soi passe par la reconnaissance de l'autre et offre la possibilité à l'individu de contribuer socialement (Honneth, 2000).

La reconnaissance de soi influence l'identité des personnes qui prend naissance grâce « à l'expérience d'une reconnaissance intersubjective » (Honneth, 2000, p. 120). Ainsi, pour se

reconnaître soi-même, l'individu a besoin de donner une certaine légitimité à son propre jugement, à ses propres actions, et d'être reconnu comme égal à l'autre (Ferrarese, 2009).

Les résultats de notre recherche démontrent que les participantes se reconnaissent aujourd'hui davantage comme des personnes et non pas uniquement comme des « femmes qui ont eu des démêlés avec la justice ». En fait, même si leur passé fait partie de qui elles sont aujourd'hui, elles sont en mesure de se définir, autant dans leur vie que lors des expositions de leurs autoportraits audio photographiques. Cette reconnaissance des autres leur a permis non seulement de prendre conscience de leur propre valeur, mais aussi de modifier leur rapport à l'autre. L'individu a besoin de l'autre pour être conscient de sa propre valeur (Honneth, 2000).

De plus, les répondantes de notre recherche sont fières de participer aux expositions des œuvres dans un espace où elles peuvent prendre la parole et s'exprimer. Le projet « Décliner votre identité » offre une lecture différente des parcours de femmes judiciarisées. Par ailleurs, pour les participantes, la reconnaissance des autres est un levier important de motivation à entreprendre quelque chose.

Comme mentionné précédemment, ce projet a permis aux femmes de développer leur estime de soi et, plus encore, de modifier leur perception d'elles-mêmes. L'estime de soi est un élément clé pour l'affirmation de soi (Ricœur, 1990). L'estime de soi est considérée comme « aspiration légitime aux yeux de tous, considérée comme une nécessité pour survivre dans une société de plus en plus compétitive » (André, 2005, p. 26).

En ce sens, l'estime de soi permet l'action des individus et suscite la motivation à entreprendre quelque chose. En retour, elle peut se « nourrir [...] de nos succès » (André, 2005, p. 26):

de nombreux chercheurs considèrent qu'elle [l'estime de soi] est avant tout le reflet du sentiment de popularité et d'approbation par autrui, et comparent l'estime de soi à un « sociomètre » : le niveau d'estime de soi est très étroitement corrélé aux expériences subjectives d'approbation ou de rejet par autrui. Plus le sujet pense qu'il est l'objet d'une évaluation favorable par les autres, plus cela améliore son estime de soi (André, 2005, p. 28).

Même si Ouellet (2007) croit que « pour qu'il y ait identité, il doit d'abord y avoir reconnaissance » (Ouellet, 2007, p. 4), jusqu'à quel point la reconnaissance permet-elle de forger l'identité des personnes ? Comme l'explique Ferrarese (2009), la lutte pour la reconnaissance peut être un combat continu :

la reconnaissance de l'identité d'un sujet est condamnée à s'accomplir au fil d'un combat sans fin parce que toute reconnaissance du sujet permet à ce dernier de fixer des traits nouveaux à son identité, lesquels cependant n'ont eux-mêmes pas encore été reconnus, et qui exigent donc une nouvelle lutte (Ferrarese, 2009, p. 114).

Cela dit, notre analyse permet de voir comment les identités se font et se défont en fonction des interactions avec autrui. Mais encore, dans quelles mesures la participation au projet « Décliner votre identité » a-t-elle créé des contextes favorables à l'émergence de l'identité réelle des femmes ?

5.3 Émergence de l'identité réelle : un pas vers la sortie de la « carrière déviante »

L'une des originalités de cette recherche est qu'elle nous permet de voir comment il est possible d'entamer un pas vers la sortie de la « carrière déviante ».

Pour ce faire, nous observons que la redéfinition sociale de l'identité des participantes fut un élément essentiel dans leur cheminement. En effet, à la suite de leur démarche artistique, les femmes refusent d'être prisonnières de leur identité virtuelle, soit l'identité qui leur a été « imposée » ou reflétée par leur passé. Elles souhaitent redéfinir leur identité, au-delà des étiquettes qui leur ont été apposées. Pour elles, les autoportraits audio photographiques sont une forme d'émergence de leur identité sociale réelle sur la sphère publique.

5.3.1 De l'invisibilité à la visibilité

Rappelons-le, l'originalité d'un projet d'art communautaire est qu'il est destiné à être vu par un public. Avant leur participation à ce projet, la majorité des participantes n'avaient pas l'impression qu'elles étaient entendues ou écoutées. Le stigmate discrédite la femme. Le projet « Décliner votre identité » a donc offert aux participantes une expérience différente parce qu'elles avaient un endroit privilégié pour prendre la parole.

Leur participation au projet d'art communautaire leur a offert l'opportunité de s'exposer publiquement pour non seulement être reconnues comme des personnes à part entière, mais être valorisées et applaudies par le public. Tel que l'ont relaté les participantes, les œuvres créées sont symboliques et offrent une expérience subjective de l'individu. Chaque œuvre créée est remplie de sens, de culture et il s'agit d'un « lieu d'expression de celui qui l'a créé et le cadre de réception sensible pour celui qui le perçoit » (Caune, 1997, p. 3).

Dans le cas des participantes du projet, le thème retenu lors du processus dynamique artistique était celui de l'identité. Comme l'explique Becker (1988), il est possible de redéfinir l'identité sociale des personnes dans le cadre d'un projet artistique. Dargère (2014) ajoute que « les identités se construisent et se valident dans un jeu de miroir au sein duquel chacun se retrouve dans ce que l'autre reflète de sa propre image corporelle, en même temps qu'il est lui-même porteur de la conformité de la sienne (Dargère, 2014, p. 272) ».

Pour Habermas (1987), la reconnaissance dans l'espace public permet de prendre sa place, par l'entremise de la parole et de l'action, afin de changer l'opinion publique. Considérant que la transformation sociale passe par la sphère publique, dans le cas du projet et des femmes que nous avons rencontrées, l'exposition des œuvres a été l'occasion de passer de l'invisibilité à la visibilité. En fait, pour Honneth (2004), l'invisibilité se traduit dans la façon dont l'autre regarde un individu sans le voir réellement. Il s'agit d'« une disposition intérieure qui ne leur permet pas de voir sa vraie personne » (Honneth, 2004, p. 137). Pour ces femmes, l'exposition de leurs œuvres a été le symbole de la reconnaissance du fruit de leur travail.

Plus encore, il a été un levier important de motivation puisqu'il modifie leur rapport, non seulement entre elles, mais avec le monde. Cette visibilité permet entre autres le développement d'un autre statut social, non seulement entre elles, mais en relation avec le public. D'une part, les membres et les participantes du Collectif Art Entr'Elles s'identifient entre elles comme étant des artistes communautaires. D'autre part, elles deviennent, aux yeux des autres sur la sphère publique, actrices de leurs conditions d'existence, et comme étant capables d'actions. Cette nouvelle façon de les identifier ajoute des nuances à leur étiquette « criminelle ». Pour Goffman (1975), le statut social se modifie à travers les expériences et le temps.

Pour Heinich (2001), le statut d'artiste est rempli de jugements de valeur favorables aux individus, ce qui entraîne une valorisation, voire une reconnaissance sociale. Toutefois, comme l'explique cette auteure, la question du statut de l'artiste amène des débats considérant que ce statut ne peut être appliqué à « n'importe qui ». En réalité, être artiste est un métier en soi et qui demande une expertise. C'est entre autres la raison pour laquelle les artistes communautaires étaient accompagnées d'artistes professionnelles.

Toutefois, comme l'explique Becker (1988), l'artiste qui expose son œuvre doit être prêt à accepter les jugements du public. C'est aussi l'occasion pour les participantes de reconstruire leurs interactions avec l'autre, ce qui influence leur perception d'elles-mêmes :

On essaie de faire passer des messages au commun des mortels qui n'est pas au courant qu'une femme qui a fait de la prison a aussi des enfants, qu'elle a des parents, des petits-enfants, qu'elle a ci, qu'elle a ça, pis que souvent, les choix qu'elle a eus à faire, ce n'était pas toujours des choix éclairés, mais c'est des choix qui semblaient bons sur le moment (R 1).

En regard à cet extrait, nous observons que les identités se font et se défont dans l'interaction avec autrui. Les femmes souhaitent, par l'entremise de la photo, démontrer au public qui elles sont, au-delà des préjugés, des stigmates et du passé judiciaire. Cette relation entre soi et l'autre teinte la perception que les femmes ont d'elles-mêmes.

5.4 Conclusion du chapitre

En bref, l'identité était au cœur du projet « Décliner votre identité ». Par l'entremise d'un médium artistique, du point de vue des participantes de notre recherche, Art Entr'Elles a su créer un contexte favorable à l'expression de l'identité réelle des femmes, au-delà des apparences, des stéréotypes et des préjugés et du regard d'autrui. Rappelons que la judiciarisation entraîne, entre autres, une perte de repères identitaires. Le fait d'être considérées comme des « criminelles » les ont amenées elles-mêmes à se considérer ainsi et à, conséquemment, commander d'autres comportements déviants. Ce projet était donc une première opportunité pour les femmes de se redéfinir, au-delà des stigmates et des préjugés entretenus à leur égard.

Par l'entremise d'autoportraits audio photographiques, les femmes souhaitaient non seulement véhiculer un message et offrir une lecture différente de leur réalité, mais aussi démontrer que leur parcours judiciaire ne définit pas qui elles sont réellement. Même s'il est difficile de confirmer ou non si les participantes se sont complètement détachées de leur stigmate, la participation à ce projet a offert une libération quant à leur identité « criminelle », perçue comme étant, selon les termes de Becker (1985), un symptôme de désorganisation sociale. Par l'entremise d'un moyen artistique, les participantes ont eu l'occasion de « restaurer [leur] histoire » (de Gaulejac, 1996, p. 261). De Gaulejac (1996) croit qu'un individu doit accepter sa condition d'existence afin de pouvoir « passer à autre chose ».

Cette expérience nous permet donc d'observer que l'art est un moteur puissant d'actions et d'expression. L'art a eu plusieurs bienfaits chez les participantes : liberté d'expression, introspection, plaisir et libération des émotions. Plus encore, l'art devient un médium de communication qui permet l'échange entre soi et l'autre. Rappelons que c'est en termes de réciprocité que Paul Ricœur (1990) explique que l'individu a besoin de reconnaissance de l'autre dans sa construction identitaire.

Les résultats de notre recherche nous permettent d'observer la redéfinition de l'identité sociale des femmes, au-delà des étiquettes associées à la déviance. Mais encore, le sens qui découle de ce projet va bien au-delà de la question identitaire des femmes : d'une part, cette redéfinition passe par une modification des interactions avec autrui et d'autre part, elle guide les actions des femmes (redéfinition du sens qui les pousse à agir) et conséquemment, leur permet d'entamer un pas vers la sortie de leur « carrière déviante ». Cette redéfinition de soi permet donc une reprise de pouvoir sur la vie des femmes, voire même un désir de changement quant à leurs conditions d'existence. Dans ce contexte, les femmes ont la chance de réaliser leurs aspirations et ainsi entamer un pas vers la sortie de leur « carrière déviante ». À travers cette expérience, l'aspiration amène vers un désir d'exister, une motivation, un espoir pour accomplir quelque chose (Chombart de Lauwe, 1981). À ce moment, l'aspiration devient un levier important de transformation individuelle et collective.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ayant d'abord tracé un portrait de la situation des femmes judiciarisées au Québec, nous avons mis en lumière le fait que le manque de ressources adaptées aux conditions de ces femmes pose problème et fait entrave à leur réinsertion sociale (Forouzan et al., 2012; Frigon et al., 2003; Maestracci, 2012). L'art semble offrir une alternative intéressante en ce qui a trait aux pratiques d'intervention. C'est pourquoi, plus précisément, ce projet interpelle le domaine du travail social (Lalonde & Fréchette, 2009). En effet, nous avons présenté le Collectif Art Entr'Elles dans lequel la richesse réside dans le fait qu'il a été créé par et pour les femmes judiciarisées au Québec. Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes spécifiquement intéressées au dernier projet de ce collectif qui a débuté en mai 2014, à savoir « Décliner votre identité », qui visait la cocréation d'autoportraits audio photographiques autour du thème de l'identité par des artistes professionnelles et des artistes communautaires – étant dans ce cas des femmes qui ont eu des démêlés avec la justice –.

Les objectifs de cette recherche visaient d'une part à mieux comprendre le sens que ces femmes donnent à leur expérience vécue dans le cadre de ce projet, à saisir les représentations qu'elles ont d'elles-mêmes, de leurs pairs, ainsi que leur vision du monde. D'autre part, pour mieux comprendre dans quelle mesure l'art communautaire permet aux femmes qui ont eu des démêlés avec la justice à redéfinir leur identité sociale, une identité jusque-là ancrée dans des représentations associées à leur « carrière déviante » (Becker, 1985). Ultimement, notre recherche vise à apporter une contribution à l'avancement des connaissances scientifiques et professionnelles au sujet de l'art communautaire en tant que pratique d'intervention sociale.

Cette recherche met l'accent sur les capacités, les aspirations et les forces des répondantes de notre recherche et non pas sur leurs difficultés ou leurs vulnérabilités. Au contraire, nous considérons que les femmes sont actrices de leur monde. Partant de la prémisse qu'un acte criminel ne peut définir l'identité d'une personne (Bertrand, 2003), et encore moins, l'avenir des femmes, nous avons accordé une importance particulière à leur point de vue à la suite de leur participation au projet « Décliner votre identité » du Collectif Art Entr'Elles. C'est dans cette façon de considérer le monde que, dans le cadre de notre recherche qualitative exploratoire, nous avons fait six entrevues semi-dirigées. Ce type d'entrevue nous a permis de laisser place aux discours, aux émotions et surtout, à la parole des femmes (Kvale, 1996).

Le cadre théorique de l'interactionnisme symbolique (IS) fut tout à fait pertinent pour nous guider au long de cette démarche. L'IS nous a permis d'accorder d'abord une importance particulière au point de vue et au sens donné aux actions des participantes de notre recherche. Plus précisément, la théorie de l'étiquetage de Howard Becker (1985) nous a permis de comprendre a priori comment le fait d'être mis à part, d'être étiqueté comme « déviant » amène l'individu à se considérer lui-même ainsi, puis comment l'individu entame et poursuit sa « carrière déviante ». L'originalité de la théorie de Becker (1985) est qu'elle considère qu'il est possible de sortir de cette « carrière déviante », notamment quand l'individu vit une expérience désagréable dans sa sousculture de « déviance ». Le processus de stigmatisation de Erving Goffman (1975) nous a permis de compléter notre réflexion par rapport à la relation entre un individu stigmatisé et les membres de la société. Goffman explique que le stigmate influence non seulement les actions quotidiennes de l'individu, mais il influence aussi l'identité sociale des individus. Cette relation de pouvoir existante entre soi et l'autre teinte l'identité des femmes. Mais surtout, l'étiquette de la déviance devient un tatouage indélébile.

En bref, les résultats de notre recherche ont mis en lumière non seulement comment le fait d'avoir des démêlés avec la justice a eu des effets, tant sur les participantes que sur leur perception de soi, leur identité et leurs relations avec leur entourage, mais plus encore, dans de comprendre dans quelles mesures leur rapport à l'autre teinte leur perception de soi et, conséquemment, leurs actions. Finalement, nous avons vu qu'il est possible d'entamer un pas vers la sortie de leur « carrière déviante » et de redéfinir leur identité sociale.

Ainsi, à travers leurs œuvres intimes et sensibles de leurs parcours, les participantes relèvent leur identité réelle sur la sphère publique. Cet outil de communication devient une façon d'entrer en communication avec l'autre. Les résultats de notre recherche permettent donc non seulement de mieux comprendre dans quelles mesures être femme et criminelle comporte des risques de stigmatisation et de discrimination importants, mais comment le fait d'être étiquetée comme « criminelle » commande la poursuite de leurs comportements. Dans ce contexte, la rencontre de l'art communautaire a été, pour les participantes de notre recherche, le moment décisif dans leur vie leur permettant de vouloir « autre chose » et donc, de modifier leurs conditions d'existence. En effet, d'une part, les participantes mentionnent que la participation à ce projet leur a permis de reconstruire leur identité, au-delà de leur étiquette associée à la déviance.

Mais encore, la participation à ce projet en soi a eu plusieurs autres retombées inespérées chez les participantes : avoir du plaisir, créer un réseau de soutien et d'entraide, développer un sentiment d'appartenance, vaincre la solitude et favoriser la libre expression.

C'est grâce au mélange de leur histoire et de leur travail d'introspection par l'entremise de la beauté et du plaisir, que les femmes ont eu la chance de créer des œuvres artistiques et

symboliques. Le Collectif Art Entr'Elles leur a offert un espace pour reconstruire leur identité audelà du passé judiciaire. En ce sens, le processus à la fois réflexif et artistique est tout aussi important que le résultat final.

Ceci étant dit, l'analyse de nos données nous a permis d'observer que la participation au projet « Décliner votre identité » a permis aux femmes de prendre conscience de leurs aspirations. Cette prise de conscience est un levier de motivation et de changement dans leur vie. Ayant un discours porteur d'espoir et de changements, les femmes ont expliqué que ce projet leur a permis d'apprendre à « vivre au lieu de survivre », voire même de réécrire leur histoire et leur futur. En effet, « la caractérisation d'un comportement comme criminel n'est ni naturelle ni éternelle » (Bertrand, 2003, p. 57). Pour réécrire leur histoire, nous devons miser sur les capacités et les forces des femmes et non pas sur leurs déficits ou leur passé judiciaire.

Pour les femmes, l'art communautaire a donc des vertus thérapeutiques et ce moyen de mise en relation se distingue des autres programmes auxquels elles ont participé auparavant. Plus spécifiquement, l'analyse de nos résultats de recherche nous permet d'observer le potentiel qui réside dans l'utilisation de l'art en travail social auprès des femmes judiciarisées. L'art est un levier d'intervention bénéfique (Lalonde & Fréchette, 2009) qui mérite d'être exploité et étudié davantage dans le domaine du travail social. En effet, le domaine du travail social s'intéresse à la reprise de pouvoir des personnes mises en marge de la société pour apporter des changements à leurs conditions (Deslauriers & Hurtubise, 2007). Or, peu de recherches existent quant aux effets à long terme de la participation à ce type de projet.

En ce sens, nous nous interrogeons sur la place de l'art communautaire dans l'intervention sociale. Au regard de cette étude, nous constatons que l'art communautaire peut susciter des pistes

prometteuses en matière d'intervention, non seulement parce qu'elle vise une transformation sociale, mais aussi parce qu'elle a permis aux participantes de prendre conscience de leurs aspirations. Ces dernières deviennent un levier important de motivation pour un changement dans leur vie. Ainsi, il serait intéressant, dans le cadre d'une future recherche, d'évaluer les retombées de la participation à des projets d'art communautaire auprès des femmes judiciarisées à plus long terme. Au fil des années, les participantes auront-elles maintenu les acquis faits dans le cadre de ce projet ? Quel sens donneront les participantes à leur participation à ce projet dans plusieurs années ? Dans quelles mesures ce projet a-t-il été un levier non seulement de motivation, mais de changement dans leur vie ?

BIBLIOGRAPHIE

- Agllias, K. (2004). Women in corrections: A call to social work. Australian social work. 57(4), 331-342.
- Alami, S., Desjeux, D. & Garabuau-Moussaoui, I. (2009). *Les méthodes qualitatives*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Anderson, L. & Snow, D.A. (2001). L'exclusion sociale et le soi : une perspective d'interactionnisme symbolique. *Sociologie et sociétés*, 33(2), p. 13-27.
- André, C. (2005). L'estime de soi. Recherche en soins infirmiers, 3(82), p. 26-30.
- Arcand, S., Poupart, J., & Cantin, J. (2004). Au-delà du système pénal: L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciarisés et marginalisés. Sainte-Foy [Qué.]: Presses de l'Université du Québec.
- Association des art-thérapeutes du Québec (2015). L'art-thérapie. Document consulté de http://www.aatq.org/arttherapy
- Bardin, L. (1977). L'analyse de contenu. Paris : Presses Universitaires de France.
- Baudry, R. et Juchs, J.-P. (2007). Définir l'identité. *Hypothèses*, 10 (1), p. 155-167.
- Bayer, V. et Doumergue, D. (2014). Le travail social au risque de l'art. *Vie sociale, 5*(1), p. 145 162
- Beaud, J.-P. (2009). L'échantillonnage. Dans B. Gauthier (dir.). *Recherche sociale : de la problématique* à la collecte des données (p. 251-283) (5e édition.). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Beaudry, L. (2003). L'art des femmes et la question identitaire, une interrogation sur sa portée sociale et politique. *Sociologie de l'Art, OPuS 1 & 2*(1-2), p. 21-36
- Becker, H. S. (1985). Outsiders: études de sociologie de la déviance. Paris: A.-M. Métailié.
- Becker, H. (1988). Les mondes de l'art. Paris : Flammarion
- Bédard, A. (2012). Les réponses sociales au travail du sexe des femmes : quelle place pour le renouvellement démocratique des interventions sociales ? *Nouvelles pratiques sociales*, 24(2), p. 227-244.
- Belhadj-ziane, K. (2014). *Le rap, un mythe actuel de la culture populaire*. Paris : L'Harmattan, Coll. Logiques sociales.

- Belhadj-ziane, K. (2017). Intervenir autrement par l'approche centrée sur les forces : vers un renouvellement du paradigme d'accompagnement en travail social. Dans B. Baldelli & K. Belhadj-ziane (Éds.). Transformations sociales et transformations du travail social : vers un renouvellement des postures professionnelles et scientifiques de l'intervention sociale. Paris : L'Harmattan. pp. 190-204.
- Belhadj-ziane, K., Allaire, J.-F. & Morin, P. (2015). Évaluation de l'implantation de Cultures du cœur en Estrie : un projet de médiation culturelle dans le champ de l'intervention sociale. Rapport final. Sherbrooke : Centre affilié universitaire du Centre de santé et des services sociaux de Sherbrooke.
- Bellot, C., Rivard, J., & Greissler, É. (2010). L'intervention par les pairs : un outil pour soutenir la sortie de rue. *Criminologie*, 43(1), p. 171-198.
- Berneman, C. (2013). A French Perspective on Culture in Prison. *The Journal of Arts Management, Law, and Society, 43* (4), p. 191-202.
- Bertrand, M.-A. (2003). Les femmes et la criminalité. Outremont, Québec : Athéna.
- Berzins, L., & Collette-Carrière, R. (1979). La femme en prison : un inconvénient social. *Santé mentale au Québec*, 4(2), p. 87-103.
- Béthoux, E. (2000). La prison : Recherches actuelles en sociologie. *Terrains & Travaux, 1*(1), p. 71-89.
- Bilderbeck, A. C., Farias, M., Brazil, I. A., Jakobowitz, S., & Wikholm, C. (2013). Participation in a 10-week course of yoga improves behavioural control and decreases psychological distress in a prison population. *J Psychiatr Res*, 47 (10), p. 1438-1445.
- Bizeul, D. (2006). Les ressorts psychologiques sont-ils des faits? Dans Paillé (Éds). La méthodologie qualitative : postures de recherche et travail de terrain. Paris : A. Colin.
- Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), p. 1-18.
- Blanchard, B. (2002). La situation des mères incarcérées et de leurs enfants au Québec. *Criminologie*, 35(2), p. 91-112.
- Blumer, H. (1969). Symbolic interactionism: perspective and method. Englewood Cliffs,Nj: Prentice-Hall.
- Boyer-Labrouche, A. (2012). Manuel d'art-thérapie. (3e édition). Dunod : Paris
- Brassard, R., & Martel, J. (2009). Trajectoires sociocarcérales des femmes autochtones au Québec : effets de l'incarcération sur l'exclusion sociale. *Criminologie*, 42(2), p. 121-152.
- Brichet, M. (2007). Introduction à la sociologie: des pères fondateurs aux sociologies contemporaines. Paris : Ellipses.

- Campeau, R., Sirois, M., & Rheault, É. (2009). *Individu et société : initiation à la sociologie* (4e éd. éd.). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Cardi, C. (2007). Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, 31(1), p. 3-23.
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique* (22), p. 11-27
- Castello, C. (2015). Femme et mère en prison : une réalité difficile, *Soins pédiatrie puériculture*, *1*(287), p. 16-19.
- Caune, J. (1997). Esthétique de la communication. Paris : Presses Universitaires de France.
- Chagnon, J. (2002). L'art comme du poil dans l'engrenage ou comme roue d'engrenage. ETC, 1(58), p. 26-32.
- Chagnon, J., Neumark, D., & Lachapelle, L. (2011). Célébrer la collaboration. Art communautaire et art activiste humaniste au Québec et ailleurs. Montréal, Calgary: LUX Editor et Detselig Entreprises.
- Chantraine, G. (2003). Prison, désaffiliation, stigmates. L'engrenage carcéral de « l'inutile au monde » contemporain. *Déviance et société*, *4*(27), p. 363-387.
- Chombart de Lauwe, P.-H. (1964). Aspirations, images guides et transformations sociales. *Revue française de sociologie*, 2(5), p. 180-192.
- Chombart De Lauwe, P.-H. (1968). Dynamique des aspirations et changement des institutions. *Cahiers internationaux de sociologie*, (44) p. 43-62.
- Chombart de Lauwe (1981). *Transformations sociales et dynamique culturelle*. Paris : Édition du CNRS.
- Colliot-Thélène, C. (2014). La sociologie de Max Weber (Nouvelle édition. éd.). Paris : la Découverte.
- Colombo, A. (2008). La reconnaissance : un enjeu pour la sortie de la rue des jeunes à Montréal. (Thèse de doctorat inédite.) Université du Québec à Montréal, Qc.
- Combessie, P. (2004). Intégration sociale des anciens détenus. Analyse des logiques de la justice pénale et de leurs effets. In J. Poupart (Dir.), Au-delà du système pénal. L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciarisés et marginalisés. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p. 231-248
- Combessie, P. (2005). Femmes, intégration et prison : analyse des processus d'intégration socioprofessionnelle des femmes sortant de prison en Europe. Paris : FAIRE.

- Covington, S. S. (1998). Women in Prison. *Women & Therapy*, 21 (1), p. 141-155.
- Cortoni, F., & Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes : une recension. *Criminologie*, 42(1), p. 61-89.
- Cyrenne, M.-A. (2002). Réflexions sur la réalité actuelle des détenues dans le système correctionnel fédéral. *Criminologie*, 35(2), p. 31-52.
- Dargère, C. (2014). La stigmatisation des adolescents placés en institution médico-sociale. *Déviance et société*, 38(3), p. 259-284.
- Dauvergne, M. (2012). Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes au Canada, 2010-2011. Canada: Statistiques Canada, Centre canadien de la statistique juridique.
- Deilteil, P. (1995). Les racines criminelles : naît-on ou devient-on délinquant ? Paris : L'Harmattan
- De Gaulejac, V. (1996). Les sources de la honte. Paris : Points.
- De Koninck, M., Pâquet-Deehy, A., Dennie, M., Savard, S. & Turgeon, J. (1994). Interventions féministes: parcours et perspectives. *Nouvelles pratiques sociales*, 7(2), p. 155-169.
- Descroisselles-Savoie, V. (2010). Femmes et incarcération : L'art-thérapie en tant qu'espace de narration. (Mémoire de maitrise inédit). Université de Concordia, Québec.
- Deslauriers, J.-P., & Hurtubise, Y. (2007). *Introduction au travail social* (2e éd. éd.). Québec : Presses de l'Université Laval.
- Di Falco, T. (2009). La formation en prison : y apprend-on aussi à ne pas récidiver ? Quels liens entre formation en prison et récidive ? (Mémoire de maitrise inédit). Université de Genève, Suisse.
- Dubar, C. (2000) La crise des identités. L'interprétation d'une mutation. Paris : Presses Universitaires de France.
- F-Dufour, I. (2011). Travail social et champ sociojudiciaire : vers une contribution renouvelée ? *Service social*, *57*(1), p. 63-79.
- Faith, K. (2002). La résistance à la pénalité : un impératif féministe. *Criminologie*, 35(2), p. 115 134.
- Favreau, L. (2000). Le travail social au Québec (1960-2000): 40 ans de transformation d'une profession. *Nouvelles pratiques sociales*. *13*(1), p. 27-47.
- Ferrarese, E. (2009). Qu'est-ce qu'une lutte pour la reconnaissance ? Réflexions sur l'antagonisme dans les théories contemporaines de la reconnaissance. *Politique et Sociétés*, 28(3), p. 101-116.
- Forouzan, E., Malingrey, F., & Brouillette-Alarie, S. (2012). Caractéristiques du fonctionnement social

- des femmes incarcérées. Criminologie, 45(1), p. 271-298.
- Foucault, M. (1975). Surveiller et punir : naissance de la prison. Paris] : Gallimard.
- Frigon, S. (2001). Femmes et emprisonnement : le marquage du corps et l'automutilation. *Criminologie*, 34(2), p. 31-56
- Frigon, S. (2002). La création de choix pour les femmes incarcérées : sur les traces du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale et de ses conséquences. *Criminologie*, 35(2), p. 9-30
- Frigon, S. (2007). Quand la danse entre en prison : de la reconquête de soi aux enjeux pour la criminologie. Montréal, Québec : Communication présentée pour le Colloque : Le pénal aujourd'hui, pérennité ou mutations.
- Frigon, S. (2010). La danse en prison, une échappée belle hors des murs? Perspectives des artistes et des détenues. *Criminologie*, 43(2), p. 179-197.
- Frigon, S. (2015). Rencontres littéraires en prison ou comment voyager de l'ombre à la lumière. *Criminologie, 48* (1), p. 123-141.
- Frigon, S., & Kérisit, M. (2000). *Du corps des femmes : contrôles, surveillances et résistances*. Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa.
- Frigon, S., Strimelle, V., & Renière, C. (2003). *Insertion et maintien en emploi des femmes judiciarisées au Québec*. Québec : Comité consultatif clientèle judiciarisée adulte.
- Gagnon, L. (2004). Engrenage noir et Levier : lentement, la transformation. *Jeu : revue de théâtre, 4*(113), p. 130-134.
- Garfinkel, H. (1967). Studies in ethnomethodology. Englweood Cliffs, Nj: Prentice-Hall.
- Gauthier, B. (2009). Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données (5e édition.). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Genevois, A.-C., & Estragnat, L. (2014). Décliner votre identité : une création collective à la quête des identités. Montréal.
- Gibbons, J. (1997). Struggle and catharsis. *The journal of arts management, law and society, 27* (1), p. 27-80.
- Giroux, L., & Frigon, S. (2011). *Profil correctionnel 2007-2008 : les femmes confiées aux services correctionnels*. Québec : Services correctionnels, Ministère de la sécurité publique.
- Goffman, E. (1968). Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus. Paris : Éditions de minuit.
- Goffman, E. (1975). *Stigmate: les usages sociaux des handicaps*. Paris: Éditions de Minuit. Goffman, E. (1977). The arrangement between the sexes. *Theory and society, 4* (1), p. 301-331.

- Goffman, E., & Zaidman, C. (2002). L'arrangement des sexes. Paris : La Dispute : Cahiers du Cedref.
- Gouvernement du Canada. (2010). Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2008-2009. Document consulté de http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010003/article/11353-fra.htm#a16
- Gouvernement du Québec. (2010). Statistiques 2008 sur la criminalité au Québec. Document consulté de http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/statistiques-criminalite/2008/faits-saillants.html
- Gouvernement du Québec. (2011). Profil correctionnel 2007-2008 : les femmes confiées aux Services correctionnels. Document consulté de http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/profil-femmes-2007-2008/femmes-contrevenantes/les-sentences-et-la-recidive.html
- Gouvernement du Canada (2012). Services correctionnels pour adultes, admissions à des programmes provinciaux, territoriaux et fédéraux. Document consulté de http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/legal30a-fra.htm
- Gouvernement du Québec (2013). Statistiques correctionnelles du Québec 2012-2013.

 Document consulté à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/statistiques-annuelles/2012-2013.html
- Gouvernement du Québec (2016). Renouvellement de la politique culturelle du Québec : Contexte général.

 Document consulté de https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/Politique_culturelle/MCC_Contexte_general2.pdf
- Gouvernement du Québec (2019). Profil des femmes confiées aux services correctionnels en 2015-2016. Document consulté à https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/services-correctionnels/publications-et-statistiques/profil-femmes-2015-2016/en-ligne.html
- Habermas, J. (1987). Théorie de l'agir communicationnel. Paris : Fayard.
- Hanks, S. (2008). Does prison work? *International Review of Law, Computers & Technology, 22* (1-2), p. 95-99.
- Harner, H. M., & Riley, S. (2013). The impact of incarceration on women's mental health: responses from women in a maximum-security prison. *Qual Health Res*, 23 (1), p. 26-42.
- Harrisson, D. (2004). L'éthique de la recherche sociale. Dans Savoie-Zajc, L. et Karsenti, T : *La recherche en éducation : étapes et approches* (p. 37-60). Québec : Université de Sherbrooke.
- Heinich, N. (2001). La sociologie de l'art. Paris : La découverte.
- Honneth, A.(2000). La lutte pour la reconnaissance. Paris : Gallimard.

- Honneth, A. (2004). Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la « reconnaissance ». *Revue du Mauss*, 1(23), p. 137-151.
- Hotton Mahony, T. (2011). Les femmes et le système de justice pénale. Document consulté à http://www.statcan.gc.ca/pub/89-503-x/2010001/article/11416-fra.htm#a3
- Huebner, B. M., DeJong, C., & Cobbina, J. (2010). Women Coming Home: Long- Term Patterns of Recidivism. *Justice Quarterly*, 27 (2), p. 225-254.
- Jacob, L., Bélanger, A., Simard, J., Casemajor, N., Sugàr, A., Sirois, E., & Guedj, R. (2014). Les effets de la médiation culturelle: participation, expression, changement. Ministère de la culture et des communications et la ville de Montréal. Québec, Montréal.
- Jenny, C., & Frigon, S. (2010). Récits dansés de corps incarcérés. Quand la danse rencontre la criminologie. *Sport et prison*, *I*(2), p. 42-57.
- Karsenti, T., & Savoie Zajc, L. (2011). *La recherche en éducation : étapes et approches* (3e éd. [rev. et corr.]. éd.). Saint-Laurent, Québec : ERPI.
- Kvale, S. (1996). *Interviews : an introduction to qualitative research interviewing*. Thousand Oaks, Calif.: Sage Publications.
- L'abbé-Sasseville, G. (2009). Évaluation d'une pratique alternative liée aux médiums artistiques utilisée auprès des jeunes fréquentant la rue : regards croisés de jeunes et d'intervenants de Québec, Trois-Rivières et Montréal. (Mémoire de maitrise inédit). Université du Québec à Trois-Rivières, Québec.
- L'Écuyer, R. (1987). L'analyse de contenu : notion et étapes. Dans Deslauriers, J.-P. (dir) : *Les méthodes de la recherche qualitative* (p. 49-65). Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- La Société Elizabeth Fry. (2010). Bulletin d'information : Agir. Art et culture, 1(24), p. 1-20.
- Lacaze, L. (2008). « La théorie de l'étiquetage modifiée ou l'analyse stigmatique revisitée ». *Nouvelle revue de psychologie, 1*(5), p. 183-199.
- Lacaze, L. (2013). L'interactionnisme symbolique de Blumer revisité. Société, 3(121), p. 41-52.
- Lalande, P. (2007). Des solutions de rechange à l'incarcération : pour un peu plus de modération, d'équité et d'humanité. *Criminologie*, 40(2), p. 67-87.
- Lalonde, M.-J., & Fréchette, L. (2009). S'ouvrir à l'art comme moyen d'intervention en travail social. *Recherches, 1*(45), p. 1-12.
- Lamouche, F. (2008). Paul Ricœur et les « clairières » de la reconnaissance. *Esprit*, 7(juillet), p. 76-87.
- Larouche, A. (2010). Jeunes de la rue et prison : constructions subjectives de l'identité. Criminologie,

- *43*(1), p. 31-56.
- Lavigne, B. (1999). Corps et enfermement : récit des femmes. (Mémoire de maitrise inédit). Université d'Ottawa, Ottawa.
- Lazzerie, C. (2013) Identité et appartenance sociale. *Tracés. Revue de sciences humaines, 1*(13), p. 73-102.
- Le Breton, D. (2008). L'interactionnisme symbolique (2e éd. corr. éd.). Paris : Presses Universitaires de France.
- Leduc, V. (2011). L'art communautaire, un espace pour construire la reconnaissance sociale des femmes criminalisées au Québec ? Points de vue de participantes impliquées dans le projet Agir par l'imaginaire. (Mémoire de maitrise inédit). Université du Québec à Montréal, Québec.
- Leduc, V. (2012). L'art communautaire, un espace pour construire la reconnaissance sociale des femmes criminalisées au Québec ? *Nouvelles pratiques sociales*, 24(2), p. 168-184.
- Maestracci, N. (2012). Repenser la sortie de prison. *La Découverte, Revue du MAUSS*, 2(40), p. 202-212.
- Malochet, G. (2005). Review: Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt, *Revue française de sociologie, 46*(3), p. 609-612.
- Manseau-Young, M.-E. (2013). Le témoignage public des femmes vivant avec le VIH-SIDA au sein du projet vihsibilité : analyse féministe et interactionniste d'une forme d'intervention sociale. (Mémoire de maîtrise inédit). Université du Québec à Montréal, Montréal, Qc.
- Marcus-Mendoza, S. (2010). Feminist Therapy with Incarcerated Women: Practicing Subversion in Prison. *Women & Therapy*, 34 (1-2), p. 77-92.
- Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C. & D. Turcotte. (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Mead, G. H. (2006). L'esprit, le soi et la société. Paris : Presses Universitaires de France.
- Meunier, É., Wemmers, J.-A., & Jimenez, E. (2013). Évaluation d'un programme alternatif pour contrevenantes. *Criminologie*, 46(1), p. 269-287.
- Miles, M. B., & Huberman, A. M. (2003). Analyse des données qualitatives (2e éd. éd.). Paris : De Boeck.
- Morrissette, J. (2011). Vers un cadre d'analyse interactionniste des pratiques professionnelles. *Recherches qualitatives*, 30(1), p. 10-32
- Nugent, B., & Loucks, N. (2011). The Arts and Prisoners: Experiences of Creative Rehabilitation. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 50 (4), p. 356-370.

- Olver, M. E., Stockdale, K. C., & Wormith, J. S. (2011). A meta-analysis of predictors of offender treatment attrition and its relationship to recidivism. *J Consult Clin Psychol*, 79 (1), p. 6-21.
- Orrick, E. A., Worrall, J. L., Morris, R. G., Piquero, A. R., Bales, W. D., & Wang, X. (2011). Testing Social Support Theory: A Multilevel Analysis of Recidivism. *Journal of Criminal Justice*, 39 (6), p. 499-508.
- Ouellet, G. (2007). *Identité et itinérance : les stratégies identitaires dans le processus de réinsertion sociale*. (Mémoire de maitrise inédit). Université du Québec à Montréal, Québec.
- Ouellet, F. et Saint-Jacques, M.-C. (2000). Les techniques d'échantillonnage. Dans Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C. & D. Turcotte : *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p. 71-90). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Padgett, D. (2008). *Qualitative methods in social work research* (2nd ed. éd.). Los Angeles, Calif. : Sage Publications.
- Paillé, P. (2006). La méthodologie qualitative : postures de recherche et travail de terrain. Paris : A. Colin.
- Paquot, T. (2007). Récits de vie et conquête de soi : Henri Desroche et Paul-Henry Chombart de Lauwe. *Hermès, 1*(48), p. 155-161.
- Parkes, R., & Bilby, C. (2010). The courage to create: The role of artistic and spiritual activities in prison. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 49 (2), p. 97-110.
- Parrini-Alemanno, S. (2007). Histoire et évolution des phénomènes émergents dans les approches interactionnelles. *Revue internationale de psychologie*, 29 (13), p. 11-33.
- Pawin, R. (2014). Le bien-être dans les sciences sociales : naissance et développement d'un champ de recherche. *Presses Universitaires de France*, 64(2), p. 273-294.
- Pelletier, L. (2013). *L'art-thérapie et empowerment : Enjeux et perspectives*. (Mémoire de maitrise inédit). Université du Québec à Montréal, Québec.
- Pharo, P. (1985). Problèmes empiriques de la sociologie compréhensive. Revue française de sociologie, 26(1), p. 120-149.
- Plourde, C., Brochu, S., Couvrette, A., & Gendron, A. (2007). Points de vue de femmes incarcérées dans des établissements fédéraux concernant les impacts du contexte carcéral sur leur trajectoire de consommation de drogues. *Criminologie*, 40(1), p. 105-134.
- Plumauzille, C. et Rossigneux-Méheust, M. (2014). Le stigmate ou « la différence comme catégorie utile d'analyse historique ». *Hypothèses*, 1(17), p. 215-228.

- Pollack, S. (2004). Anti-oppressive Social Work Practice with Women in Prison: Discursive Reconstructions and Alternative Practices. *British Journal of Social Work, 34* (5), p. 693 707.
- Poupart, J. (2001). D'une conception constructiviste de la déviance à l'étude des carrières dites déviantes. Dans H. Dorvil, & R. Mayer (Éds), Problèmes sociaux : théories et méthodologies (Vol. 1, pp. 79-110). Québec : Presses Universitaires du Québec.
- Poupart, J. (2011). Tradition de Chicago et interactionnisme : des méthodes qualitatives à la sociologie de la déviance. *Recherches qualitatives*, 30(1), p. 178-199.
- Pullen Sansfaçon, A. (s.d.). Savoir conjuguer valeurs professionnelles et personnelles, et recherche empirique en travail social : réflexions sur la recherche-action sociale. *Aporia*, 6 (2), 40-48.
- Quirion, B. (2007). La nouvelle prise en charge thérapeutique du détenu autonome et responsable. Montréal : Actes du colloque : Le pénal aujourd'hui.
- Reamer, F. (2004). Social work and criminal justice, Journal of religion & spirituality in social work: social thought, 23(1-2), p. 213-231.
- Ricoeur, P. (1990). Soi-même comme un autre. Paris : Éditions du Seuil.
- Riot, L. (2004). Les problèmes sociaux comme comportements collectifs. *Politix*, 17(67), p. 185 199.
- Rocher, G. (1969). *Introduction à la sociologie générale*. Montréal : HMH.
- Rocher, G., & Sénéchal, Y. (2012). *Introduction à la sociologie générale* (Éd. rev. et mise à jour/par Yvan Sénéchal. éd.). Montréal] : Bibliothèque Québécoise.
- Rostaing, C. (2012). *Carrière. Les 100 mots de la sociologie*, Document consulté à http://sociologie.revues.org/1197
- Sabourin, P. (2009). L'analyse de contenu. Dans B. Gauthier (dir.). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données* (p. 415-444) (5e édition.). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Savoie- Zajc, L. (2004). La recherche qualitative/interprétative en éducation. Dans T. Karsenti & L. Savoie- Zajc (dir.), *La recherche en éducation : étapes et approches* (pp. 123-150). Sherbrooke, Québec : Éditions du CRP.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (dir.). Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données (p. 337-360) (5e édition.). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Scott, T. & Ruddell, R. (2011). Canadian female gang inmates: Risk, needs and the potential for prison rehabilitation. *Journal of Offender Rehabilitation*, 50 (1), p. 305-326.

- Shannon, P. (2013). Value-based social work research: strategies for connecting research to the mission of social work. *Criticial social work*, 14(1), p. 102-112.
- Spence, R., & Gwinner, K. (2014). Insider Comes Out: An artist's inquiry and narrative about the relationship of art and mental health. *Arts & Health*, 6 (3), p. 254-265.
- Strimelle, V., & Frigon, S. (2007). Femmes au-delà des murs : le sens de la quête d'emploi chez les femmes judiciarisées et les intervenants au Québec. *Criminologie*, 40(2), p. 167-189.
- Tessier, S. (2014). Art et éducation dans le travail social : les apports de la pédagogie de l'interstice. *Vie sociale, 1*(5), p. 111-130.
- Turcotte, D. (2000). Le processus de la recherche sociale. Dans Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C. & D. Turcotte. (dir.) (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Turcotte, D. (2000). Le processus de la recherche sociale. Dans Mayer, R., Ouellet, F., Saint-Jacques, M.-C. & D. Turcotte : *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p. 39-68). Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Ward, J. (2014). Introduction. Question sociale, questions artistiques. Vie sociale, 5(1), p. 7-10
- Watier, P. (2002). Une introduction à la sociologie compréhensive. Belfort, [France] : Circé.
- Wilson, J. A., & Zozula, C. (2012). Risk, Recidivism, and (Re)habilitation: Another Look at Project Greenlight. *The Prison Journal*, 92 (2), p. 203-230.

ANNEXES

Annexe 1: Lettre d'appui du Collectif Art Entr'Elles pour la recherche



Montréal, le 11 novembre 2014

Objet : Lettre d'appui au projet de Maîtrise de Marie-Eve Fiset-Tremblay

Madame, Monsieur,

À titre de présidente du conseil d'administration d'Art Entr'Elles, je vous confirme par la présente notre appui et notre entière collaboration au projet de Maîtise de Madame Fiset-Tremblay.

Nous avons pris connaissance des intentions de Madame Fiset-Tremblay de mettre en lumière les points de vue des femmes qui ont des démêlés avec la justice par rapport aux projets du collectif Art Entr'Elles. Nous faciliterons, dans la mesure du possible, la collecte de données auprès des femmes ayant participé aux récents projets du collectif. Cette démarche pourrait se faire entre février et juin 2015.

Ruth Gagnon, Présidente

Cc: Kheira Belhadj-Ziane et Sylvie Thibault

Annexe 2 : Information au sujet de la participation à un projet de recherche

Bonjour,

Mon nom est Marie-Eve Fiset-Tremblay, étudiante-chercheure à la maîtrise en travail social à l'Université du Québec en Outaouais.

Je sollicite votre participation au projet de recherche en titre, qui vise à mieux comprendre le sens que les femmes, qui ont des démêlés avec la justice, donnent à leur participation au projet d'art communautaire « Décliner votre identité » du collectif Art Entr'Elles. L'objectif de ce projet de recherche est de mettre en lumière le point de vue de votre participation à ce projet. Plus spécifiquement, cette recherche vise à mieux comprendre comment les femmes qui ont des démêlés avec la justice définissent ou redéfinissent leur identité à la suite de leur participation à ce projet.

Votre participation à ce projet de recherche consiste à participer à une entrevue d'une durée estimée d'une heure. Vous êtes libre de choisir les éléments que vous souhaitez partager. Lors de l'entrevue, vos propos seront enregistrés à l'aide d'un enregistreur audio afin de retranscrire votre entrevue sous forme de *verbatim* et de procéder à son analyse par la suite. Avant l'analyse, afin de respecter le sens de vos propos, le *verbatim* de votre entrevue vous sera transmis afin que vous puissiez apporter des commentaires, ajouter, modifier ou retirer des informations. Ces entrevues auront lieu dans un endroit de votre choix où la confidentialité de nos échanges peut être assurée, et ce, entre mars 2015 et mai 2015. Nous discuterons de votre parcours de vie et de votre projet au sein du Collectif Art Entr'Elles.

Ainsi, votre participation à ces entrevues me permettra d'analyser vos perceptions par rapport à votre participation à ce projet. Je souhaite contribuer à l'avancement des connaissances au sujet de l'utilisation de l'art communautaire auprès des femmes qui ont des démêlés avec la justice en travail social.

Votre participation est libre, volontaire et confidentielle.

Vous pouvez me contacter sur mon cellulaire, au 819-328-4720 ou encore par courriel au fism02@uqo.ca. Vous pouvez consulter le formulaire de consentement qui donne de plus amples informations au sujet de cette recherche. Je souhaite offrir un espace, à celles qui le désirent, où vous pourrez vous exprimer librement dans le cadre de cette recherche.

Merci de votre collaboration, Marie-Eve

Annexe 3: Certificat d'approbation éthique



Case postale 1250, succursale HULL Gatineau (Québec) J8X 3X7

Notre référence: 2117

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche a examiné le projet de recherche intitulé :

Projet: L'art communautaire auprès des femmes qui ont des démêlés avec la justice

Soumis par: Marie-Ève Fiset-Tremblay

Étudiante

Département de travail social Université du Québec en Outaouais

Financement: Non

Le Comité a conclu que la recherche proposée respecte les principes directeurs de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais.

Ce certificat est valable jusqu'au: 26 mars 2017

Le président du Comité d'éthique de la recherche André Durivage

Date d'émission: 26 mars 2015

Annexe 4 : Formulaire de consentement



Case postale 1250, succursale HULL, Gatineau (Québec) J8X 3X7 www.uqo.ca/ethique
Comité d'éthique de la recherche

Formulaire de consentement

Titre du projet de recherche : L'art communautaire auprès des femmes qui ont des démêlés avec la justice

Chercheure: Marie-Eve Fiset-Tremblay, étudiante-chercheure à la maitrise en travail social à l'Université du Québec en Outaouais, fism02@uqo.ca, 819-328-4720

Directrice de recherche: Kheira Belhadj-ziane, professeure à l'Université du Québec en Outaouais, kheira.belhadj-ziane@uqo.ca, 819-595-3900 poste 2674

Codirectrice de recherche: Sylvie Thibault, professeure à l'Université du Québec en Outaouais, sylvie.thibault@uqo.ca, 819-595-3900 poste 2263

Par la présente, nous sollicitons votre participation au projet de recherche en titre, qui vise à mieux comprendre le sens que les femmes qui ont des démêlés avec la justice donnent à leur participation au projet d'art communautaire « Décliner votre identité » du collectif Art Entr'Elles. L'objectif de ce projet de recherche est de mettre en lumière le point de vue de votre participation à ce projet. Plus spécifiquement cette recherche vise à mieux comprendre comment les femmes qui ont des démêlés avec la justice définissent ou redéfinissent leur identité suite à leur participation à ce projet.

Votre participation à ce projet de recherche consiste à participer à une entrevue d'une durée estimée d'une heure. Vous êtes libre de choisir les éléments que vous souhaitez partager. Lors de l'entrevue, vos propos seront enregistrés à l'aide d'un enregistreur audio afin de retranscrire votre entrevue sous forme de *verbatim* et de procéder à son analyse par la suite. Avant l'analyse, afin de respecter le sens de vos propos, le *verbatim* de votre entrevue vous sera transmis afin que vous puissiez apporter des commentaires, ajouter, modifier ou retirer des informations. Ces entrevues auront lieu dans un endroit de votre choix où la confidentialité de nos échanges peuvent être assurés, et ce, entre mars 2015 et mai 2015.

La présente recherche a obtenu l'approbation du Comité éthique de l'Université du Québec en Outaouais. La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'Université du Québec en Outaouais. Tant les données recueillies que les résultats de la recherche ne pourront en aucun cas mener à votre identification. Des noms fictifs seront utilisés dans la recherche afin de protéger votre identité et les données seront détruites à la fin de la recherche. Par ailleurs, la liste de correspondance des noms fictifs et réels sera seulement accessible à l'étudiante-chercheure. Ces données seront confidentielles et gardées sous clés et protégées par un mot de passe dans le disque dur externe de l'étudiante-chercheure.

Aucune utilisation secondaire des données n'est prévue. Les données recueillies seront détruites après le délai usuel de cinq (5) ans.

Les résultats seront diffusés sous la forme d'un mémoire de maitrise et possiblement sous forme d'un article scientifique. Les données recueillies seront conservées sous clé, avec un mot de passe, dans un dossier sécurisé de l'ordinateur personnel de l'étudiante-chercheure. Seules l'étudiante-chercheure y aura accès. Toutes les données seront détruites une fois la recherche terminée.

Page 1 sur 2

Votre participation à ce projet de recherche se fait sur une base volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps sans préjudice. Les risques associés à votre participation sont minimaux. Toutefois, certaines questions plus délicates pourraient susciter des émotions négatives ou désagréables puisque vous serez amenée à parler de votre parcours de vie. À la fin de la rencontre, l'étudiante-chercheure fera un retour avec vous sur l'entretien. Si des émotions négatives ont été suscitées lors des échanges, l'étudiante-chercheure sera en mesure de vous orienter vers une intervenante. Si l'étudiante-chercheure constate que des émotions fortes ont été suscitées, elle fera un retour sur ce sujet avec la coordonnatrice du projet, avec votre consentement, afin d'assurer un suivi adéquat. La contribution à l'avancement des connaissances au sujet des projets d'art communautaire auprès des femmes qui ont des démêlés avec la justice dans le domaine du travail social est le bénéfice direct anticipé. Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

Si vous avez des questions concernant ce projet de recherche, communiquez avec Marie-Eve Fiset-Tremblay, étudiante-chercheure :

Courriel: fism02@uqo.ca

Numéro de téléphone: 819-328-4720

Si vous avez des questions concernant les aspects éthiques de ce projet, veuillez communiquer avec André Durivage, président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais, au 1800-567-1283 poste 1781 ou bien par courriel à andre.durivage@uqo.ca. Vous pouvez également contacter la directrice de la recherche, Kheira Belhadj-ziane et la codirectrice de recherche, Sylvie Thibault.

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Elle ne signifie pas que vous cédez vos droits et elle n'enlève pas les responsabilités juridiques ou professionnelles de l'étudiante-chercheure ou des responsables. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps du projet de recherche sans préjudice. Votre participation doit être volontaire et éclairée. En conséquence, vous ne devrez jamais hésiter à demander des éclaircissements, des précisions ou de nouveaux renseignements tout au long de l'entrevue. Toutefois, l'étudiante-chercheure se réserve le droit de fixer une autre date d'entrevue si la participante est intoxiquée afin d'assurer votre consentement libre et éclairé.

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Consentement à participer au projet de recherche :

Nom du participant :	
Date :	
Signature du participant :	
Nom du chercheur :	
Date :	
Signature du chercheur :	

Page 2 sur 2

Annexe 5 : Engagement de confidentialité

Titre de la recherche : L'art communautaire auprès des femmes qui ont des démêlés avec la
justice
Étudiante-chercheure : Marie-Eve Fiset-Tremblay
Moi,
Puisqu'un(e) des répondant(e)s de l'entrevue est incarcéré(e)s, je serai présent(e) dans le bureau lors de l'entretien téléphonique, et ce, avec le consentement de la personne concernée. En étant présent(e) lors de l'entrevue de, je suis conscient(e) que l'information que j'entendrai est confidentielle et que, à moins que la santé ou la sécurité du répondant ou celle d'autrui soit mise en danger, je m'engage à garder secrets les renseignements de nature confidentielle que le répondant pourra communiquer ou auxquels je pourrais avoir accès sous quelque forme que ce soit dans le cadre de mon travail. Aucune information divulguée pendant l'entrevue téléphonique ne sera dévoilée ou utilisée dans le cadre de mes fonctions.
En foi de quoi, j'ai signé :
Nom:
Signature :
Date :
De plus, en signant, le répondant atteste qu'il est d'accord avec le fait que cette tierce personne soit présente lors de l'entrevue téléphonique.
Nom du participant :
Signature :

Annexe 6: Guide d'entrevue

GUIDE D'ENTREVUE¹²

Introduction

Bonjour,

Merci de prendre le temps de participer à cette entrevue dans le cadre de mon projet de recherche en travail social. Cette recherche vise à mieux comprendre le sens que les femmes, qui ont des démâlés avec la justice, donnent à leur participation au projet d'Art Entr'Elles, « Décliner votre identité », à partir d'une mise en valeur de leur propre point de vue. Plus spécifiquement, l'objectif de cette recherche consiste à mieux comprendre comment les femmes, qui ont des démâlés avec la justice, définissent ou redéfinissent leur identité sociale à la suite de leur participation au projet d'Art Entr'Elles. Durant cette entrevue, tu seras invitée à parler de ton expérience personnelle, ce qui peut susciter certaines émotions, à la fois positives et négatives. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. L'entrevue sera d'une durée approximative d'une heure. Celle-ci sera enregistrée et intégralement retranscrite sous forme de *verbatim* afin d'avoir tous les éléments nécessaires à son analyse. Avant l'analyse de ton entrevue, le *verbatim* te sera transmis. Tu pourras alors choisir de corriger, d'ajouter ou de supprimer des éléments qui ne te sembleront pas pertinents. Toutes les informations seront confidentielles. Le formulaire de consentement devra donc être lu, discuté et signé avant de débuter l'entrevue.

As-tu des questions avant de commencer l'entrevue ? N'hésite pas à me demander des questions ou des clarifications tout au long de l'entretien. Il est possible que je te demande d'élaborer ou de clarifier certains aspects à différents moments de l'entrevue.

Thème 1 Présentation de la participante

1) Raconte-moi ton histoire.

Sous-questions possibles:

- D'où viens-tu?
- Comment te décris-tu?
- Quels sont les événements marquants ou significatifs dans ta vie ?

¹² Veuillez prendre note que ce guide d'entrevue a été adapté pour les femmes qui ont des démêlés avec la justice et qui participent au projet d'art communautaire « Décliner votre identité » de l'organisme Art' Entr'Elles, compte tenu du fait que l'étudiante-chercheure a déjà établi un lien avec ces femmes.

2) Quelles perceptions penses-tu que les autres ont de toi?

Sous-question possible:

- Est-ce que c'est la perception que tu as de toi ? Pourquoi ?
- 3) Comment te perçois-tu depuis que tu as eu des démêlés avec la justice?

Sous-questions possibles:

- Tes démêlés avec la justice ont-ils un impact sur ta vie ? Comment ?
- 4) Quelles perceptions penses-tu que les autres personnes ont des femmes qui ont des démêlés avec la justice ?

Sous-question possible:

- À ton avis, pourquoi les femmes qui ont des démêlés avec la justice sont-elles perçues de cette manière ?

Thème 2 Le Collectif Art Entr'Elles

- 1) Dans tes propres mots, comment définis-tu Art Entr'Elles?
- 2) Comment as-tu découvert le Collectif Art Entr'Elles?
- 3) Pour quelles raisons as-tu décidé de t'impliquer?

Thème 3 Projet « Décliner votre identité »

- 1) Dans tes propres mots, comment définis-tu le projet « Décliner votre identité » ?
- 2) Est-ce que tu peux me décrire comment se déroule une rencontre typique?
- 3) Qu'as-tu réalisé dans le cadre du projet « Décliner votre identité »?

Sous-questions possibles:

- Quel était ton rôle dans ce projet ?
- Parle-moi de ton portrait audio photographique.
- Que signifie ce portrait pour toi?

4) Au sujet de l'exposition des portraits, peux-tu me décrire comment se déroulent habituellement ces expositions (préparation, sur les lieux, etc.)?

Sous-question possible:

- Comment as-tu participé?

Thème 4 Retombées du projet « Décliner votre identité »

1) Qu'est-ce que ce projet représente pour toi ?

Sous-questions possibles:

- Est-ce que tu perçois des changements dans ta vie depuis ce projet ? Si oui, lesquels ?
- Quelles sont les retombées (positives ou négatives) de ta participation à ce projet ?
- Qu'est-ce que cette expérience représente pour toi (le sens, la signification)?
- 2) Comment te définis-tu personnellement depuis ce projet ?

Sous-questions possibles:

- Observes-tu un changement dans ton identité (dans ta façon de te définir)?
- Comment penses-tu que les autres personnes te perçoivent depuis ta participation à ce projet ?
- 3) Au sujet de l'exposition de ton portrait, qu'est-ce que cette expérience t'a personnellement apporté?
 - Qu'est-ce que ça te fait de voir ton portrait exposé?
 - Comment te sens-tu quand tu exposes ton portrait?
 - Comment penses-tu que les personnes qui regardent ton portrait te perçoivent?
 - Qu'as-tu apprécié ? Qu'est-ce qui t'a déplu ?
 - Qu'est-ce qui t'a plu et qu'est-ce qui t'a moins plu dans cette expérience ? Pourquoi ?
 - Qu'aurais-tu aimé que cette expérience t'apporte en plus?
- 4) Selon toi, quelles sont les forces et les limites du projet « Décliner votre identité » ?
- 5) Selon toi, comment le projet « Décliner votre identité » pourrait-il être amélioré ?

Thème 5 Retombées de Art Entr'Elles

1) Qu'est-ce qu'Art Entr'Elles t'a apporté dans ta vie ?

Sous-questions possibles:

- Comment te sens-tu (au niveau de l'estime de soi, de la santé mentale, etc.) par rapport à ce projet ?
- Comment te sens-tu par rapport aux autres depuis le projet ?

2) Selon toi, quelles sont les forces et les limites du Collectif Art Entr'Elles?

Thème 6 Art communautaire et intervention sociale

- 1) Dans tes propres mots, comment définis-tu l'art communautaire?
- 2) Crois-tu que l'art communautaire est bénéfique pour les femmes qui ont des démêlés avec la justice ? Pourquoi ?

Sous-question possible:

- Considères-tu ce projet comme une forme d'intervention? Pourquoi?
- 3) Avant ta participation à ce projet, avais-tu déjà participé à d'autres programmes d'art communautaire ?

Si oui, lesquels?

4) Hormis ces projets d'art communautaire, avais-tu déjà participé à d'autres programmes en lien avec la réinsertion? Si oui, lesquels?

Sous-question possible:

- Peux-tu me parler des différences et des similitudes entre le projet « Décliner votre identité » et les autres programmes auxquels tu as participé ?

Thème 7 Questions complémentaires

- 1) As-tu parlé de ce projet à d'autres personnes de ton entourage ? Si oui, comment leur as-tu parlé de ce projet ?
- 2) Suggérerais-tu à une autre femme qui a des démêlés avec la justice de participer à ce type de projet ? Pourquoi ?

Question	finale :				
Aurais-tu	d'autres	aspects	à	préciser	?

Synthèse/remerciements

Merci d'avoir participé à cette entrevue. Ta contribution et tes opinions sont très importantes. Puisque les données seront confidentielles, souhaites-tu choisir un nom fictif en particulier dans cette recherche?

Avant de terminer, j'aimerais compléter avec toi quelques informations sociodémographiques (voir ci-joint).

Données sociodémographiques

Âge	
Statut civil	
Enfants	
Niveau de scolarité	
Emploi (ou emplois	
antérieurs)	

Annexe 7: Grille de codification

1. Avoir des démêlés avec la justice

- 1.1 Parcours de vie
 - 1.1.1 Portrait sociodémographique
 - 1.1.2 Contexte familial d'origine
 - 1.1.3 Description des démêlés avec la justice
 - 1.1.4 Impacts des démêlés avec la justice sur sa vie
- 1.2 Perception de soi
 - 1.2.1 Perception d'elle-même
 - 1.2.2 Par rapport à celles qui n'ont jamais eu de démêlés avec la justice
 - 1.2.3 En lien avec le crime commis
- 1.3 Perception des autres
 - 1.3.1 De son entourage
 - 1.3.2 De la société par rapport aux femmes judiciarisées
- 1.4 Programmes faits en lien avec le crime commis ou la réinsertion sociale
 - 1.4.1 Description des programmes
 - 1.4.2 Forces et limites de ces programmes

2. Projet « Décliner votre identité »

- 2.1 Raisons initiales pour participer au projet d'art communautaire
- 2.2 Description du projet « Décliner votre identité »
 - 2.2.1 Projet d'art communautaire
 - 2.2.1.1 Définition
 - 2.2.1.2 Forces et limites
 - 2.2.2 Le Collectif Art Entr'Elles
 - 2.2.2.1 Description et objectifs
 - 2.2.2.2 Fonctionnement
 - 2.2.2.3 Signification donnée à Art Entr'Elles
 - 2.2.3 Création d'une œuvre audio photographique
 - 2.2.3.1 Fonctionnement
 - 2.2.3.2 Rôle des participantes
 - 2.2.3.2 Symbolique de l'œuvre pour la participante
 - 2.2.3.4 Exposition des œuvres

- 2.3 Raisons subséquentes pour participer
- 2.4 Impacts
 - 2.4.1 Sur l'entourage
 - 2.4.2 Sur la société
 - 2.4.3 En comparaison avec les autres programmes auxquels la répondante a participé
- 2.5 Forces et limites du projet
- 2.6 Composer avec les rechutes

3. Redéfinition de l'identité

- 3.1 Redéfinition de l'identité, au-delà du statut de « criminelle »
 - 3.1.1 Perception de soi/estime de soi
 - 3.1.2 Cheminement identitaire
- 3.2 Cheminement personnel
- 3.3 Signification donnée à l'expérience et à Art Entr'Elles.